

	+0.1				
	+2.03				
	+0.04				
	-25.301				
	023				
	-00.22				
	006.65	0.887983		+1.922523006.62	
	-0.657987		+1.987523006.82		-006.65
	0.887987		+1.987523006.60	0.887987	
	+1.007523006.65	0.887984		+1.987523006.64	0.887985
	0.327987		0.887986		+1.984523006.66
	+1.987523006.65		+1.987523006.59		-0.807987
	0.807987		0.887987		+1.987523006.65
	-0.887987		+1.987523006.82		+1.987523006.62
	+1.987523006.65		0.887983		+1.922523006.62
			+1.987523006.63		-006.65
			0.887987		-0.894989
			+1.987523006.60		0.887987
			+1.987523006.64		0.887985
			0.887986		+1.984523006.66
			+1.987523006.59		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987
			0.887987		0.887985
			0.887987		+1.984523006.66
			0.887987		-0.807987
			0.887987		+1.987523006.65
			0.887987		+1.987523006.62
			0.887987		-006.65
			0.887987		-0.894989
			0.887987		0.887987

Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes

TENDANCES MONDIALES DE L'EMPLOI DES JEUNES 2015

**Accroître les investissements dans l'emploi décent
pour les jeunes**

Département des politiques de l'emploi
Organisation internationale du Travail • Genève

Copyright © Organisation internationale du Travail 2015
Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2015

ISBN: 9789222301089; 9789222301096 (web pdf)

International Labour Office

emploi des jeunes / chômage des jeunes / analyse du marché du travail / taux d'activité / politique de l'emploi / pays développés / pays en développement

13.01.3

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plateformes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en contactant ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information visitez notre site web: www.ilo.org/publns ou contactez ilopubs@ilo.org.

Visitez notre site web: www.ilo.org/youth.

Table des matières

Table des matières	iii
Acronymes et abréviations.....	vii
Remerciements.....	ix
1. Introduction.....	1
1.1 Aperçu général.....	1
1.2 Structure du rapport	6
1.3 Principales constatations.....	7
2. Perspectives mondiales et régionales de l'emploi des jeunes	10
2.1 Le taux d'activité des jeunes continue de baisser à l'échelon mondial.....	10
2.2 Le ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population décroît également.....	14
2.3 Le chômage des jeunes commence à se résorber au niveau mondial.....	17
2.4 Les tendances régionales du chômage des jeunes sont contrastées	20
3. Marchés du travail des jeunes et développement.....	27
3.1 Les jeunes des pays pauvres travaillent trop, et trop tôt	28
3.2 Evolution de la ventilation sectorielle de l'emploi des jeunes	31
3.3 Interpréter le chômage des jeunes	33
3.4 Inadéquation des compétences: analyse des contraintes de l'offre.....	35
3.5 La mauvaise qualité de l'emploi touche tant les jeunes des régions développées que ceux des régions en développement	39
3.5.1 La précarité progresse parmi les jeunes dans les économies développées	40
3.5.2 Qualité de l'emploi dans les pays en développement.....	45
3.5.3 La pauvreté au travail reste beaucoup trop répandue parmi les jeunes	52
4. Les jeunes et la transition vers le marché du travail	55
4.1 Définitions.....	55
4.2 Enseignements tirés des méthodes de mesure de la transition des jeunes sur le marché du travail.....	56
4.3 Transition vers un emploi stable ou satisfaisant.....	58
4.4 Transition vers le premier emploi	61
4.5 Transition après le premier emploi	63
5. Politiques de l'emploi des jeunes.....	65
5.1 Aperçu	65
5.2 Privilégier les politiques de création d'emplois.....	67
5.3 Pallier les déficits particuliers des jeunes par des politiques axées sur le marché du travail et le développement des compétences.....	70
5.3.1 Formation et compétences favorisant l'employabilité	70
5.3.2 Politiques du marché du travail et autres interventions ciblées visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'emploi des jeunes défavorisés	72
5.4 Nouer des partenariats pour accroître l'investissement dans l'emploi décent pour les jeunes.....	77
5.5 Politiques et stratégies d'emploi décent pour les jeunes: résumé des principales conclusions	80
Bibliographie.....	81
Annexe A. Tableaux supplémentaires	87

Annexe B. Information générale concernant les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active	97
Annexe C. Etudes régionales sur l'emploi des jeunes	99

Tableaux

2.1	Taux d'activité des jeunes, par région et sexe, 1991 et 2014.....	11
3.1	Taux d'emploi à temps partiel des jeunes, par statut d'emploi, pays ETVA selon le revenu et la région, 2012/13.....	46
3.2	Travailleurs jeunes et adultes par groupe économique, pays en développement, 1993 et 2013.....	53
4.1	Durée moyenne de la transition de l'école au premier emploi, et du premier emploi à l'emploi actuel marquant l'achèvement de la transition, 19 pays ETVA, 2012/13 (en mois) ..	62
A.1	Chômage mondial et taux de chômage des jeunes (15-24), adultes (25+), total (15+), 2007-15.....	87
A.2	Taux de chômage des jeunes, monde et régions, 2007-19 (%)	87
A.3	Taux d'activité des jeunes, monde et régions, 2000, 2005-15 (%).....	89
A.4	Ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes, monde et régions, 2000, 2005-15.....	90
A.5	Ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population, monde et régions, 2000, 2005-15.....	91
A.6	Part des jeunes ni employés, ni scolarisés, ni en formation (NEET), en % de l'ensemble des jeunes, pays européens, années choisies (%).....	92
A.7	Emploi des classes moyenne et pauvre, par âge et région, 1993 et 2013.....	93
A.8	Taux de chômage des jeunes, définition stricte et assouplie, pays ETVA (%)	93
A.9	Taux de chômage des jeunes, selon le niveau de scolarité complétée, pays ETVA, 2012/13...	94
A.10	Incidence de la sur-éducation et de la sous-scolarisation des jeunes, pays européens, années choisies (données fondées sur la CITP, en %).....	95
A.11	Emploi vulnérable, emploi salarié occasionnel, emploi temporaire (régulier), jeunes travailleurs par sexe, 25 pays ETVA, 2012/13 (%).....	96
B.1	Information générale. Enquêtes sur la transition de l'école à la vie active	97

Figures

2.1	Evolution des taux d'activité des jeunes (15-24) et des adultes (25+), par région, 1991-2014.....	11
2.2	Evolution des taux bruts de scolarisation, niveaux secondaire et supérieur, par région et sexe, 2005-12	12
2.3	Ratios emploi des jeunes/ population, par région, 2000-14	15
2.4	Ecart hommes-femmes, ratio emploi des jeunes/population par région, 2000 et 2014.....	16
2.5	Chômage mondial des jeunes et le taux de chomages des jeunes, 1995-2015	17
2.6	Estimations et projections du taux de chômage des jeunes, 2008-2019	19
2.7	Taux de chômage des jeunes par région, 1995 et 2005-14.....	21
2.8	Taux de chômage des jeunes, pays européens, 2008, 2013 et 2014.....	23
2.9	Taux de chômage de longue durée, jeunes, pays européens, 2012 et 2014.....	25
2.10	Evolution des taux bruts de scolarisation, niveaux secondaire et supérieur, par région et sexe, 2005-12	25
3.1	Type d'activité des jeunes selon l'âge, pays ETVA par région, 2012/13	30
3.2	Emploi des jeunes, par secteur, pays ETVA selon le revenu, 2012/13	32
3.3	Taux de chômage des jeunes, estimations globales, selon le niveau de revenu, 1991-2014...	33

3.4	Taux de chômage des jeunes, définitions stricte et assouplie, pays ETVA selon le revenu, 2012/13.....	34
3.5	Taux de chômage de longue durée des jeunes, pays ETVA selon le revenu et le région, et UE, 2012/13.....	35
3.6	Inadéquation des compétences des jeunes, pays ETVA selon le revenu, régions et UE, 2012/13.....	38
3.7	Taux de chômage des jeunes (définition stricte) selon le niveau d'instruction, pays ETVA par région, 2012/13.....	38
3.8	Taux d'emploi à temps partiel et temps partiel subi des jeunes, pays choisis de l'OCDE, 2000-13	41
3.9	Progression du taux d'emploi temporaire des jeunes, pays européens, 2007-14.....	44
3.10	Emploi vulnérable, occasionnel et à temps partiel des jeunes, pays ETVA selon le niveau de revenu, 2012/13	46
3.11	Emploi à temps partiel des jeunes, en pourcentage de l'emploi salarié et de l'emploi total, pays ETVA selon le revenu et la région, et UE, 2012/13.....	47
3.12	Emploi vulnérable, emploi salarié occasionnel, emploi temporaire (régulier), jeunes travailleurs, 25 pays ETVA selon le revenu, 2012/13.....	49
3.13	Jeunes occupant un emploi irrégulier (vulnérable, salarié occasionnel, salarié temporaire régulier), par sexe, 25 pays ETVA, 2012/13	50
3.14	Jeunes occupant un emploi irrégulier, probabilité de le conserver et volonté d'en changer, 25 pays ETVA, 2012/13.....	51
3.15	Travailleurs pauvres (ou quasi-pauvres), pays en développement par région, jeunes et adultes, 2013	54
4.1	Jeunes adultes (25-29) selon l'étape de transition, 26 pays ETVA, 2012/13.....	58
4.2	Sous-catégories de transition, jeunes adultes (25-29), 26 pays ETVA selon le revenu et le région, 2012/13.....	59
4.3	Durée de la transition achevée selon les caractéristiques choisies, 21 pays ETVA, 2012/13 (en mois).....	60
4.4	Transition achevée avec le premier emploi ou au-delà, 19 pays ETVA selon le revenu, 2012/13.....	63

Encadrés

1.	Pourquoi mettre l'accent sur l'emploi des jeunes?.....	6
2.	Impact de la crise de l'emploi sur le taux d'activité des jeunes.....	13
3.	Interpréter le ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes.....	18
4.	Le chômage de longue durée dans les pays de l'UE ne concerne pas exclusivement les jeunes.....	24
5.	Les jeunes perçoivent-ils bien la réalité du marché de l'emploi ?.....	26
6.	Work4Youth: partenariat du BIT et de la Fondation MasterCard.....	28
7.	Activités des adolescents (15-17 ans).....	31
8.	Chômage : définition stricte ou assouplie.....	32
9.	Exige-t-on trop des étudiants en leur demandant de faire les bons choix professionnels?.....	36
10.	Emploi des jeunes dans les pays ayant adopté des mesures d'austérité.....	43
11.	Les jeunes et les velléités d'émigration	51
12.	Le concept de dividende démographique; les groupes susceptibles d'en bénéficier.....	53
13.	Critères du BIT: étapes de la transition des jeunes vers le marché du travail.....	57
14.	Impact des politiques budgétaires expansionnistes sur l'emploi des jeunes: enseignements tirés de la crise de 2008-09.....	69

15.	Éléments constitutifs d'un bon système d'apprentissage.....	72
16.	Extension de la couverture d'assurance chômage pour les travailleurs occupant un emploi atypique.....	73
17.	Protection des jeunes occupant un emploi vulnérable	76
18.	L'emploi des jeunes: priorité du Programme de développement 2030.....	78

Acronymes et abréviations

BIT	Bureau international du Travail
CEI	Communauté des Etats indépendants
CIT	Conférence internationale du Travail
ETVA	Enquêtes sur la transition de l'école à la vie active
NEET	Personnes ni employées, ni scolarisées, ni en formation
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
REJP	Ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population
RIANUDJ	Réseau inter-agences de l'ONU sur le développement de la jeunesse
S4YE	Solutions pour l'emploi des jeunes
TA	Taux d'activité
UE	Union européenne
Youth-SWAP	Plan d'action systématique pour la jeunesse

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Sara Elder, du Programme de l'emploi pour les jeunes, Département des politiques de l'emploi du BIT, sauf le Chapitre 5 qui a été rédigé par Gianni Rosas. Plusieurs personnes ont contribué à ce rapport notamment Valentina Barcucci, Valia Bourmpoula, Laura Brewer, Marcelo Cuautle Segovia, Ekkehard Ernst, Sameer Khatiwada, Meike Klueger, Marco Minocri, Susana Puerto-Gonzalez et Leyla Shamchiyeva. Yonca Gurbuzer et Marco Principi ont apporté leur aide précieuse pour le traitement des données. L'équipe tient à remercier les collègues de BIT Matthieu Cognac, Steven Kapsos, Sangheon Lee, Niall O'Higgins, Dorothea Schmidt et Steven Tobin pour leurs suggestions et commentaires pertinents sur l'avant-projet, ainsi que deux relecteurs anonymes. Le manuscrit a été élaboré notamment grâce aux contributions et à la supervision de Iyanatul Islam, Chef, Service de l'emploi et des marchés du travail, et de Azita Berar Awad, Directrice, Département des politiques de l'emploi.

Les analyses figurant dans la série *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* ne valent que ce que valent les données disponibles sur lesquelles elles sont fondées. Nous saisissons cette occasion pour remercier toutes les institutions qui ont participé à la collecte et à la diffusion des informations sur les marchés du travail, y compris les offices de statistique nationaux, le Département de statistique du BIT, ainsi que le partenariat Work4Youth entre le BIT et la Fondation MasterCard. Nous encourageons la poursuite de la collecte et de la diffusion des données nationales, afin d'améliorer l'analyse des tendances de l'emploi qui figurera dans les futures mises à jour du présent rapport.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements aux collègues du Département de la communication et de l'information publique du BIT pour la collaboration et le soutien sans faille qu'ils nous ont apportés pour attirer l'attention des médias du monde entier sur les *Tendances mondiales de l'emploi*.

1. Introduction

1.1 Aperçu général

La crise de l'emploi des jeunes s'atténue, au moins selon les tendances mondiales ...

Après une période de progression rapide entre 2007 et 2010, le taux mondial de chômage des jeunes s'est stabilisé à 13,0 pour cent durant la période 2012–2014¹. Par ailleurs, le nombre de jeunes chômeurs a diminué de 3,3 millions par rapport au pic de la crise: 76,6 millions de jeunes étaient au chômage en 2009, comparé à environ 73,3 millions en 2014.

La part des jeunes dans le chômage total baisse lentement. En 2014, 36,7 pour cent des 199 millions de chômeurs dans le monde étaient des jeunes. Dix ans auparavant (2004), cette proportion atteignait 41,5 pour cent, et 20 ans plus tôt (1994) 44,8 pour cent. Si cet indicateur reflète une certaine amélioration au fil du temps, il convient de souligner que les jeunes représentaient seulement un sixième de la population mondiale en 2014 (ONU, 2014a) et étaient donc fortement surreprésentés parmi les chômeurs.

mais la reprise n'est pas universelle et de nombreux jeunes femmes et hommes restent déstabilisés par les mutations du monde du travail.

L'édition 2013 des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (BIT, 2013a) dressait le constat « qu'il n'est pas facile d'être jeune sur le marché du travail aujourd'hui » dans un contexte de crise persistante de l'emploi avec les longues files d'attente et la pénurie croissante d'emplois stables. Malgré quelques signes de « bonnes nouvelles » présentées ci-dessous, la situation reste précaire, et le taux mondial de chômage des jeunes reste bien au-dessus de son niveau d'avant la crise (en 2007), à savoir 11,7 pour cent. Globalement, deux cinquièmes (42,6 pour cent) des jeunes actifs dans le monde étaient soit chômeurs, soit travailleurs pauvres. Face à ces statistiques, il est raisonnable de mentionner qu'il reste difficile d'être jeune sur le marché du travail de nos jours.

Les taux de chômage des jeunes ont augmenté entre 2012 et 2014 en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans les économies développées, le taux de chômage a régressé durant la même période, mais il dépassait 20 pour cent en 2014 dans les deux tiers des pays européens, où plus d'un jeune chômeur sur trois (35,5 pour cent) recherchait un travail depuis plus d'un an. En Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et la CEI, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique sub-saharienne, le taux de chômage des jeunes a démontré une tendance à la baisse au fil du temps en

¹ Les estimations mondiales et régionales dans ce rapport utilisent le groupe d'âge 15-24 pour la définition des jeunes. Les différences persistent dans la définition et la mesure de la jeunesse qu'utilisent les programmes de statistiques nationales. De plus en plus il y a une demande pour augmenter la limite d'âge supérieure qui est de 24 ans. Pour cette raison, les enquêtes sur la transition de l'école vers la vie active qui portent sur les jeunes dans les pays en développement dans les chapitres 3 et 4, définissent la population jeune comme ceux ayant entre 15 et 29 ans. Les groupes d'âges utilisés sont notés en dessous des figures et des tableaux.

moyen terme et à court terme. Dans toutes les régions, l'instabilité professionnelle progresse mais la situation peut paraître plus dégénérative dans les pays développés, où l'emploi formel en contrat à durée indéterminée était autrefois la règle. Dans les économies développées, la proportion de jeunes contraint d'occuper un emploi à temps partiel ou temporaire a diminué depuis le pic de la crise, mais suit une tendance haussière à plus long terme, en raison du nombre accru de jeunes qui combinent un emploi temporaire ou à temps partiel avec leurs études.

Les perspectives pour les jeunes entrant sur le marché du travail aujourd'hui semblent légèrement meilleures que pour ceux qui y ont accédé durant les cinq années précédentes, mais il ne faut pas ignorer les séquelles persistantes que vivent les très nombreux groupes de jeunes qui ont connu des périodes de chômage de longue durée, ou ont été contraints d'accepter un emploi insatisfaisant durant les périodes où la demande de travail était atone. Dans de trop nombreux pays, les jeunes continuent de subir les conséquences de la crise économique et/ ou des mesures d'austérité mises en place pour y remédier. Dans ces pays, trouver un emploi à temps plein – voire tout simplement du travail – reste une lutte acharnée et de longue haleine pour un jeune sans expérience professionnelle (voir les sections 2.3, 2.4 et 3.5).

Dans les économies en développement, les pouvoirs publics doivent aider les jeunes à sortir du cycle vicieux de la pauvreté au travail pour les faire bénéficier du «dividende démographique».

Les jeunes des pays en développement restent victimes de la pauvreté au travail qui découle de travail atypique et de l'absence de l'emploi formel et de la protection sociale. En 2013, plus d'un tiers (37,8 pour cent) des jeunes travailleurs des pays en développement vivaient avec moins de 2 \$ E.-U. par jour. La pauvreté au travail touche donc quelque 169 millions de jeunes dans le monde, chiffre qui atteint 286 millions si l'on y ajoute les « quasi-pauvres » (ceux qui vivent avec moins de 4 \$ E.-U. par jour).

Bien que la ventilation des travailleurs pauvres se soit considérablement améliorée par rapport à la période 1993–2013, la précarité vécue par ces millions de travailleurs les empêche de bénéficier du dividende démographique dans de nombreux pays à faible revenu. Par comparaison aux travailleurs adultes, les jeunes travailleurs risquent plus d'appartenir à la catégorie des personnes extrêmement pauvres (1,5 fois) ou moyennement pauvres (1,2 fois). En règle générale, les adultes appartiennent plus souvent aux classes moyenne et supérieure émergentes.

Dans la plupart des pays à faible revenu, au moins trois jeunes travailleurs sur quatre occupent un emploi irrégulier – qu'ils travaillent à leur compte, contribuent aux activités familiales, occupent un emploi salarié occasionnel ou temporaire. Neuf dixièmes des jeunes travailleurs restent dans l'emploi informel – par comparaison à une part légèrement plus faible avec deux jeunes sur trois dans les pays à revenu moyen².

Les jeunes de tous les pays aspirent aux emplois formels productifs qui leur offrent un salaire décent avec une relative sécurité et de bonnes conditions de travail. Malheureusement trop peu d'entre eux peuvent réaliser leurs ambitions, ce qui signifie

² Des pays à revenu faible et moyen sont présentés ensembles.

que les promesses du dividende démographique s'estompent rapidement dans les pays offrant le meilleur potentiel à cet égard, essentiellement en Afrique (voir les sections 3.5.2 et 3.5.3).

Le niveau de scolarité qui augmente chez les jeunes hommes et femmes est la raison principale qui explique la tendance à la baisse à long terme de la participation des jeunes au marché du travail..

Pendant plus de vingt-ans, entre 1991 et 2014, la population active des jeunes³ a diminué de 29,9 millions, alors que la population des jeunes a augmenté de 185 millions. En conséquence, le taux de participation des jeunes au marché du travail a diminué de façon significative de 11,6 pour cent (de 59,0 à 47,3 pour cent) au cours de cette période. Une raison principale à la forte diminution des taux de participation des jeunes est la tendance accrue des jeunes hommes et femmes à participer à l'enseignement secondaire et tertiaire. Ceci est une évolution positive.

mais trop de jeunes sont encore exclus du système éducatif, ce qui détériore le marché du travail.

Malgré une amélioration au niveau de la scolarisation, il est important de garder à l'esprit que tous les jeunes ne peuvent en bénéficier et des millions de jeunes dans les pays à faible revenu continuent de quitter l'école précocement pour travailler. Les données tirées des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active du BIT (ci-après ETVA) montrent que 31 pour cent des jeunes de ces pays ne possédaient aucune instruction formelle, comparativement à six pour cent dans les pays à revenu faible-moyen, et moins de deux pour cent dans les pays à revenu moyen-supérieur. Par ailleurs, seul un diplôme de l'enseignement supérieur peut «garantir» un emploi rémunéré aux jeunes (censé procurer une meilleure rémunération, encore que les commentaires de la section 3.5.2 suscitent des réserves à cet égard); trois diplômés sur quatre de l'enseignement supérieur ont trouvé un emploi rémunéré, comparativement à seulement quatre diplômés sur dix de l'enseignement secondaire. L'accès à l'enseignement devient ainsi un facteur supplémentaire d'inégalité et de segmentation du marché du travail.

Les jeunes travailleurs des pays à faible revenu sont trois fois plus susceptibles d'être sous-scolarisés que ceux des pays à revenu moyen-supérieur. Les chiffres sont particulièrement mauvais en Afrique sub-saharienne, où près de deux jeunes travailleurs sur trois ne possèdent pas le niveau d'instruction nécessaire pour travailler productivement. La sous-scolarisation peut avoir un impact délétère non seulement sur la productivité des pays, mais aussi sur la rémunération des jeunes travailleurs. Il faut briser le cercle vicieux de l'accès insuffisant à un enseignement et à une formation de qualité, du faible taux d'achèvement des études et des perspectives des faibles rémunérations, en renforçant l'engagement et l'investissement dans un système d'enseignement de qualité, de la maternelle au niveau supérieur: cet objectif doit

³ La population active comprend les jeunes ayant travaillé et les chômeurs.

continuer à figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015⁴ (voir les sections 3.4 et 3.5).

La plupart des jeunes trouvent rapidement un premier emploi en quittant l'école, mais il leur faut en moyenne 19 mois pour décrocher un emploi stable ou satisfaisant.

La piètre qualité des emplois disponibles dans la plupart des pays en développement bloque la transition réussie des jeunes; elle constitue aussi un obstacle majeur au développement économique. Alors que le développement devrait faire augmenter la proportion de jeunes travailleurs occupant un emploi rémunéré (ni occasionnel, ni temporaire), force est de constater que la réalité est tout autre, ce qui influe sur l'appréciation des parcours de transition des jeunes. Les résultats de récentes ETVA du BIT montrent que la transition est souvent plus directe pour les jeunes les plus défavorisés: ils passent directement de l'école – à supposer qu'ils soient scolarisés – à un travail irrégulier et informel, dans lequel ils risquent toutefois d'être bloqués pour leur vie entière. Même dans les pays développés, une courte période de transition vers un premier emploi n'est pas en soi un critère positif, si le travail en question ne constitue pas un tremplin vers un emploi stable et satisfaisant à l'âge adulte.

Au-delà du premier emploi à l'obtention d'un travail «décent ou stable», défini en fonction de sa stabilité et de la volonté de le conserver, l'analyse des données ETVA montre qu'il faut en moyenne 19,3 mois aux jeunes pour achever leur transition sur le marché du travail, les jeunes hommes y parvenant plus rapidement que les jeunes femmes (18,9 et 19,9 mois, respectivement). L'impact du niveau d'instruction est encore plus révélateur: un jeune qui complète un troisième cycle d'enseignement achève généralement sa transition vers la vie active trois fois plus rapidement qu'un jeune possédant seulement un diplôme de l'enseignement primaire (9,7 et 29,1 mois, respectivement).

Les jeunes d'Afrique sub-saharienne ont plus tendance à stagner dans ce statut transitoire au début de leur vie d'adulte. Ceux qui n'ont pas la chance d'obtenir un travail décent au premier essai risquent de devoir attendre encore trois ans pour achever la transition. Ils sont donc incapables de jouer pleinement leur rôle productif au sein de la société, ce qui, en retour, entrave les possibilités de développement du pays. Il ne faut donc pas se surprendre qu'au moins 37 pour cent des jeunes répondants de cette région aient déclaré souhaiter émigrer vers un autre pays (voir les sections 4.3 à 4.5).

⁴ La Déclaration récemment adoptée au Forum mondial sur l'éducation (2015) à Incheon, République de Corée, reflète un engagement renouvelé envers le programme « Education 2030: vers une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Fondée sur la Déclaration mondiale de 1990 sur l'éducation pour tous et le Cadre d'action de Dakar (2000), elle s'aligne sur l'objectif 4 proposé dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD 4): « Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage continu pour tous tout au long de la vie », et ses objectifs connexes. Pour plus d'informations, voir <https://fr.unesco.org/world-education-forum-2015/declaration-dincheon>.

L'emploi des jeunes restent une préoccupation politique majeure.

Parce qu'ils grandissent dans un univers mondialisé marqué par une évolution technologique rapide, les jeunes sont aujourd'hui bien armés pour réaliser leur potentiel malgré un contexte imprévisible. La plupart des jeunes ne reconnaissent pas les vocables qui leur sont parfois associés, «génération perdue», «génération en crise», ou tout autre qualificatif décliniste à connotation nostalgique, à l'exact opposé de ce qu'ils sont. Au contraire, la plupart des jeunes sont aujourd'hui en mesure d'inventer leur propre avenir; néanmoins, ils doivent continuer de s'en remettre à leurs familles, à la collectivité et aux institutions et aux gouvernements pour se renforcer et s'assurer d'avoir en mains tous les atouts leur permettant de se frayer un chemin vers l'âge adulte, dans un environnement propice à leurs aspirations et à leur potentiel productif.

En 2012, un «Appel à l'action» pour l'emploi des jeunes a été adopté par les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs des 185 Etats Membres de l'OIT à la Conférence internationale du Travail (BIT, 2012)⁵. L'urgence de cet «appel à l'action» en réponse à la crise mondiale sans précédent de l'emploi des jeunes n'a pas faibli, malgré quelques timides signes de reprise sur le marché du travail des jeunes dans les économies avancées. Bien au contraire, l'appel a gagné en force et en portée.

L'emploi des jeunes est maintenant une priorité politique dans la plupart des pays dans toutes les régions. Au niveau international, il s'intégrera dans le processus d'élaboration d'une stratégie globale pour l'emploi des jeunes, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶. Avec un nombre croissant d'initiatives au niveau des pays impliquant de nombreux acteurs et institutions des secteurs public et privé, l'accent se tourne maintenant à la création de partenariats visant des politiques cohérentes et une coordination efficace sur l'emploi des jeunes (voir la section 5.4).

Le renforcement des investissements dans l'emploi décent pour les jeunes est la meilleure façon de veiller à ce qu'ils puissent réaliser leurs aspirations et puissent participer activement à la vie sociale. Il est également un investissement dans le bien-être de la société et pour un développement inclusif et durable.

Les décideurs politiques, les agences de développement et les universitaires reconnaissent de plus en plus qu'il faut s'appuyer sur le potentiel que représentent les jeunes pour stimuler la croissance, le développement durable et la cohésion sociale (voir l'encadré 1). L'objectif doit être d'aider la jeunesse contemporaine dans sa démarche, d'investir pour elle dans le meilleur système d'enseignement possible, de lui fournir une

⁵ Voir le texte intégral de la résolution de 2012 «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» sur le site du BIT, http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang--fr/index.htm.

⁶ Afin «d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail», il est proposé un mécanisme de mise en œuvre de l'Objectifs de développement durable (ODD) n° 8: «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Voir: <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

protection sociale et des services de base indépendamment du type de contrat de travail détenu, et d'uniformiser les règles du jeu, afin que tous les jeunes qui le souhaitent puissent se réaliser dans un emploi productif, indépendamment de la nature de leur désavantage.

Pourtant, les stratégies les plus efficaces sont celles qui reconnaissent que ces interventions ciblées doivent aller de pair avec une stratégie intégrée pour la croissance et la création d'emplois. Le chapitre 5 examine le large éventail de politiques et de programmes qui peuvent servir à une stratégie résolue et concertée pour l'investissement dans des emplois décents pour les jeunes.

Encadré 1. Pourquoi mettre l'accent sur l'emploi des jeunes?

Le BIT s'intéresse depuis longtemps à l'emploi des jeunes dans le cadre de son programme pour promouvoir le plein-emploi productif et le travail décent pour tous et il n'est pas la seule institution à le faire. L'accent a été mis sur l'avantage qui peut en être retiré sur les plans économique et social, ainsi que pour le développement, en maximisant l'apport potentiel des jeunes à la construction de leur avenir (et toute la société), ancré sur un solide fondement, à savoir l'emploi productif. Suite à la crise économique et financière mondiale, «l'Appel à l'action» a été renforcé et l'accent est mis sur la nécessité d'aider à une génération à risque et le coût de l'inaction..

La communauté mondiale a profité de l'investissement important dans les recherches approfondies sur divers thèmes qui concernent les jeunes (l'emploi, le développement, le perfectionnement des compétences, l'autonomisation, la santé, l'inclusion, le leadership). Il existe des preuves solides et toujours plus nombreuses qui démontrent l'importance de l'investissement dans la jeunesse, et notamment dans l'emploi productif des jeunes (et pour les jeunes), avec un impact positif sur la croissance économique, la santé¹, la paix civile², la démographie, l'environnement durable et, à n'en pas douter, sur les niveaux personnels de bonheur et de satisfaction (voir, par exemple, Frey et Stutzer, 2002; Camfield, 2006). Une jeunesse heureuse est celle qui a des options intéressantes pour l'avenir. Plus nous favorisons l'accès des jeunes à l'emploi productif, plus nous donnons corps aux esprits positifs des jeunes et à progresser vers le cadre d'un développement au sens large plus inclusive.

¹ Par exemple, Siegrist et al. (2011) et Robone et al. (2008) analysent les effets du chômage et des conditions d'emploi sur la santé et le bien-être.

² Par exemple, Eurofound (2012) et BIT (2015b). Le lien entre le chômage des jeunes et les troubles civils a été récemment évoqué dans une étude approfondie de MercyCorp (2015). Le rapport conclut que ce n'est pas le chômage en soi qui pousse les jeunes vers la violence politique, mais plutôt le sentiment de désespoir, de frustration et de colère qui accompagne le sentiment d'injustice, généralement en raison de la mauvaise gouvernance.

1.2 Structure du rapport

Cette édition des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* présente une description actualisée des marchés du travail des jeunes dans le monde, et met l'accent tant sur l'instabilité persistante du marché du travail que sur les questions structurelles touchant les jeunes sur le marché du travail⁷. Le Chapitre 2 dresse un état des lieux, donne un aperçu des marchés du travail des jeunes aux niveaux mondial et régional, et souligne quelques tendances, comme la baisse des taux d'activité et d'emploi des jeunes et les résultats contrastés du chômage. Le Chapitre 3 traite de l'emploi des jeunes sous l'angle du développement économique, et met en exergue les changements quantitatifs et qualitatifs qui peuvent intervenir lorsque les pouvoirs publics renforcent les

⁷ Les éditions antérieures des *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (2004, 2006, 2008, 2010, 2011, 2012 et 2013) sont disponibles sur le site web du BIT: www.ilo.org/trends.

institutions du marché du travail pour promouvoir l'emploi régulier. Ce chapitre examine également la tendance baissière, quoique toujours conséquente, du taux de jeunes travailleurs pauvres, la sous-utilisation persistante des jeunes travailleurs occupant un emploi irrégulier ou inadapté à leurs qualifications; il explore également la notion d'emploi atypique, en fonction du niveau de développement des pays. Le Chapitre 4 traite de la transition des jeunes de l'école à la vie active, phénomène de plus en plus complexe. Enfin, le Chapitre 5 attire l'attention aux options politiques pour l'investissement dans l'emploi des jeunes. L'accent est mis sur l'équilibre entre les interventions macroéconomiques et microéconomiques, adressant la demande et l'offre de travail ensemble, en gardant les aspects qualitatifs de l'emploi parmi les priorités et en formant des partenariats pour la cohérence des politiques et une coordination efficace sur l'emploi des jeunes.

1.3 Principales constatations

Le présent rapport est dense et contient de nombreuses données et informations. Le résumé ci-après aidera le lecteur à appréhender les principales constatations et les informations actualisées concernant les tendances du marché du travail des jeunes ainsi que les éléments clés pour axer les politiques sur les investissements de promotion de l'emploi des jeunes.

Tendances mondiales du marché du travail des jeunes

- **La population active de jeunes et le taux d'activité des jeunes** poursuivent leur baisse au niveau mondial simultanément avec l'augmentation des inscriptions à l'école. Entre 1991 et 2014, la proportion de jeunes actifs (travailleurs ou chômeurs) rapportée à l'ensemble des jeunes a reculé de 11,6 pour cent (de 59,0 à 47,3 pour cent), par comparaison à une baisse de 1 pour cent du taux d'activité des adultes.
- **Le ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population** – la part de la population en âge de travailler effectivement employée – a diminué de 2,7 pour cent entre 2007 et 2014 (de 43,9 à 41,2 pour cent) au niveau mondial. La tendance baissière de ce taux parmi les jeunes est étroitement corrélée à la hausse tendancielle du niveau de scolarisation.
- Après une période de croissance rapide entre 2007 et 2010, le **taux de chômage des jeunes** au niveau mondial s'est stabilisé à 13,0 pour cent durant la période 2012–14, et n'a progressé que légèrement en 2015, à 13,1 pour cent. Toutefois, il n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant la crise (11,7 pour cent en 2007).
- Le nombre de **jeunes chômeurs** a diminué, passant de 76,6 millions au pic de la crise (2009) à environ 73,3 millions en 2014.
- Globalement, **le rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes** n'a guère varié dans le temps, s'établissant à 2,9 en 2014. Depuis 1995, il a toujours été presque trois fois supérieur à celui des adultes (rapports compris entre 2,7 et 2,9).

Tendances régionales: chômage des jeunes, taux d'activité et inactivité

- En 2014, les taux de chômage des jeunes étaient les plus élevés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (28,2 et 30,5 pour cent, respectivement), et les plus faibles en Asie du Sud et en Asie de l'Est (9,9 et 10,6 pour cent, respectivement).
- Le chômage des jeunes dans les Economies développées et l'UE, région la plus touchée par la crise, a commencé à reculer à partir de 2012, diminuant de 18,0 à 16,6 pour cent entre 2012 et 2014; cette tendance devrait se poursuivre, avec un taux projeté à 15,1 pour cent en 2020.
- Toutefois, la reprise tarde à se matérialiser dans de nombreux pays européens; dans les deux tiers d'entre eux, le taux de chômage des jeunes dépassait 20 pour cent en 2014.
- Entre 2012 et 2014, le taux de chômage des jeunes a diminué en Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et dans la CEI (de 17,4 à 17,2 pour cent), en Amérique latine et dans les Caraïbes (de 13,5 à 13,4 pour cent) et en Afrique subsaharienne (de 12,1 à 11,6 pour cent). Durant la même période, il a progressé en Asie de l'Est (de 10,1 à 10,6 pour cent), au Moyen-Orient (de 27,6 à 28,2 pour cent), en Afrique du Nord (de 29,7 à 30,5 pour cent), en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (de 12,7 à 13,6 pour cent). Il n'a pas varié en Asie du Sud.
- L'écart entre les taux de chômage des jeunes hommes et femmes est peu marqué au niveau mondial et dans la plupart des régions, sauf au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où le taux de chômage de ces dernières dépasse largement celui de leurs homologues masculins, pouvant atteindre 22 et 20 pour cent, respectivement.
- En 2014, le taux de chômage des jeunes dans les pays à revenu élevé excédait de 6,5 points de pourcentage celui des pays à faible revenu (16,1 et 9,6 pour cent, respectivement). Toutefois, le taux double pratiquement dans ces derniers si l'on applique une définition assouplie du chômage⁸.
- Le taux de chômage des jeunes augmente en fonction du niveau de scolarité dans trois régions (Asie et Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique subsaharienne), où les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur risquent deux à trois fois plus d'être chômeurs que les jeunes qui ont complété des études primaires, ou moins. Dans les régions à revenu élevé, en revanche, les jeunes moins scolarisés éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un emploi.
- Suite à la grande récession, les taux des jeunes ni employées, ni scolarisées, ni en formation (NEET) ont culminé en 2010 dans la plupart des économies les plus développées (2012 pour l'UE). Le pourcentage de jeunes NEET a commencé à baisser dans les 28 pays de l'UE depuis le pic de 2012 (13,1 pour cent), pour retomber à 12,4 pour cent en 2014.
- Dans les 28 pays de l'UE, plus d'un jeune chômeur sur trois (35,5 pour cent) recherchait un travail depuis plus d'un an en 2014, en progression par rapport à 2012 (32,6 pour cent).
- Le chômage de longue durée est également une préoccupation dans les pays à faible revenu, mais seulement pour les rares jeunes qui peuvent se permettre d'être au chômage. Le taux de chômage de longue durée des jeunes en Afrique subsaharienne s'établit à 48,1 pour cent; seuls le Moyen-Orient et l'Afrique du

⁸ Les chômeurs étant ici définis comme les personnes sans emploi et disponibles pour travailler; plutôt que sans emploi, disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi (voir la section 3.3).

Nord connaissent un taux supérieur, à savoir 60,6 pour cent. Vu sous l'angle des niveaux de revenu, le taux de chômage à long terme dans les pays à faible revenu est légèrement supérieur à celui des pays à revenu moyen-élevé (43,4 et 40,9 pour cent, respectivement).

Tendances régionales de l'emploi des jeunes

- En 2014, les pourcentages de jeunes pourvus d'un emploi, rapportés à la population totale variaient de 22,5 pour cent au Moyen-Orient à 49,2 pour cent en Asie de l'Est. Il a diminué dans toutes les régions entre 2007 et 2014, sauf en Afrique subsaharienne.
- Un cinquième (20,7 pour cent) des jeunes ayant un emploi dans les pays de l'OCDE travaillaient moins de 30 heures par semaine (temps partiel) en 2000, comparativement à 30,1 pour cent en 2013. La proportion de jeunes occupant un emploi à temps partiel subi a augmenté entre 2007 et 2010 (de 12,2 à 17,1 pour cent), avant de retomber à 14,8 pour cent en 2013.
- On constate également une tendance à la hausse du travail temporaire parmi les jeunes dans la majorité des pays européens, avec une légère progression moyenne dans les 28 pays de l'UE entre 2005 et 2014 (de 40 à 43,3 pour cent).
- S'agissant du travail à temps partiel, la principale difficulté dans les pays à faible revenu est la durée atypique du travail des jeunes les plus vulnérables (ceux qui travaillent à leur compte et ceux qui collaborent au travail familial) et des travailleurs occasionnels: 23,6 pour cent des jeunes travailleurs des pays à faible revenu occupaient un emploi à temps partiel (taux comparable à celui des pays de l'OCDE, soit 20,7 pour cent), mais ce pourcentage atteignait 35,9 pour cent pour les jeunes travaillant à leur compte.
- En 2013, plus d'un tiers (37,8 pour cent) des jeunes travailleurs dans le monde en développement étaient pauvres (17,7 pour cent en situation de pauvreté extrême; 20,1 pour cent en situation de pauvreté modérée).
- En 2013, 169 millions de jeunes travaillaient, mais avaient un revenu inférieur à 2 \$ E.-U. par jour. Ce chiffre atteint 286 millions si l'on y inclut les «quasi-pauvres», le seuil étant en ce cas fixé à moins de 4 \$ E.-U. par jour.
- Dans la plupart des pays à faible revenu, deux jeunes travailleurs sur trois (66,3 pour cent) occupaient un emploi vulnérable comme les jeunes travaillant à leur propre compte ou les jeunes (non rémunérés) participant aux activités familiales. En plus, 4,3 pour cent avaient un emploi salarié occasionnel, et 2,1 pour cent un emploi temporaire, soit un total de 72,5 pour cent occupant un «emploi irrégulier». Ces chiffres se comparent à une moyenne de 34,5 pour cent d'emploi atypique dans sept pays à revenu moyen-supérieur, et de 41,2 pour cent dans huit pays à revenu moyen-faible.

Implications et stratégies clés de la politique pour l'accroissement des investissements dans l'emploi des jeunes

- Les stratégies visant à promouvoir l'emploi des jeunes doivent articuler une combinaison et une interaction des politiques macro-économiques avec les politiques du travail et de l'emploi et d'autres mesures ciblant spécifiquement les jeunes, notamment les plus défavorisés.
- Les politiques fiscales incitatives, ainsi que les mesures qui favorisent le développement des infrastructures et l'adoption d'un cadre réglementaire pour

les entreprises actives dans les secteurs à fort potentiel d'emploi, peuvent contribuer à améliorer la situation de l'emploi des jeunes.

- Il est possible d'optimiser l'impact des investissements publics sur l'emploi des jeunes en veillant à ce que les jeunes travailleurs possèdent les compétences recherchées sur le marché du travail, et bénéficient d'une assistance pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. En ce sens, les liens entre l'investissement dans les infrastructures et les politiques du marché du travail ont un effet positif sur le nombre et la qualité des emplois disponibles pour les jeunes.
- Les portefeuilles intégrés de politiques actives du marché du travail qui ciblent les jeunes défavorisés peuvent les aider à compléter leur transition de l'école à la vie active.
- L'augmentation des investissements publics et des prestations sociales, ainsi que les politiques actives du marché du travail (PAMT), ont un impact positif sur l'emploi des jeunes, notamment sur la participation au marché du travail. L'expérience démontre que le financement public des politiques du marché du travail améliore le ratio emploi /population des jeunes.
- Les politiques et les interventions ciblées visant à faciliter la transition des jeunes travailleurs vers l'économie formelle donnent de meilleurs résultats si elle sont conçues dès le stade initial comme une partie intégrante des politiques macroéconomiques et incluent des mesures d'amélioration du cadre juridique et administratif applicable aux entrepreneurs, ainsi que des mesures visant à promouvoir la qualité de l'emploi des jeunes en leur garantissant le respect de leurs droits au travail, de meilleures conditions d'emploi et une couverture sociale.
- Des réponses coordonnées et des partenariats sont nécessaires pour intensifier les politiques et stratégies qui influent positivement sur la quantité et la qualité des emplois pour les jeunes.

2. Perspectives mondiales et régionales de l'emploi des jeunes

2.1 Le taux d'activité des jeunes continue de baisser à l'échelon mondial

La part des jeunes qui sont employés ou chômeurs a sensiblement baissé au niveau mondial. Entre 1991 et 2014, le taux d'activité des jeunes a reculé de 11,6 points de pourcentage (de 59,0 à 47,3 pour cent), comparativement à une baisse d'un point pour les adultes (figure 2.1 et tableau 2.1). En chiffres absolus, le nombre de jeunes actifs a diminué de 29,9 millions durant la même période, alors que la population des jeunes augmentait de 185 millions⁹.

⁹ Sauf indication contraire, les chiffres de ce chapitre concernent les jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans.

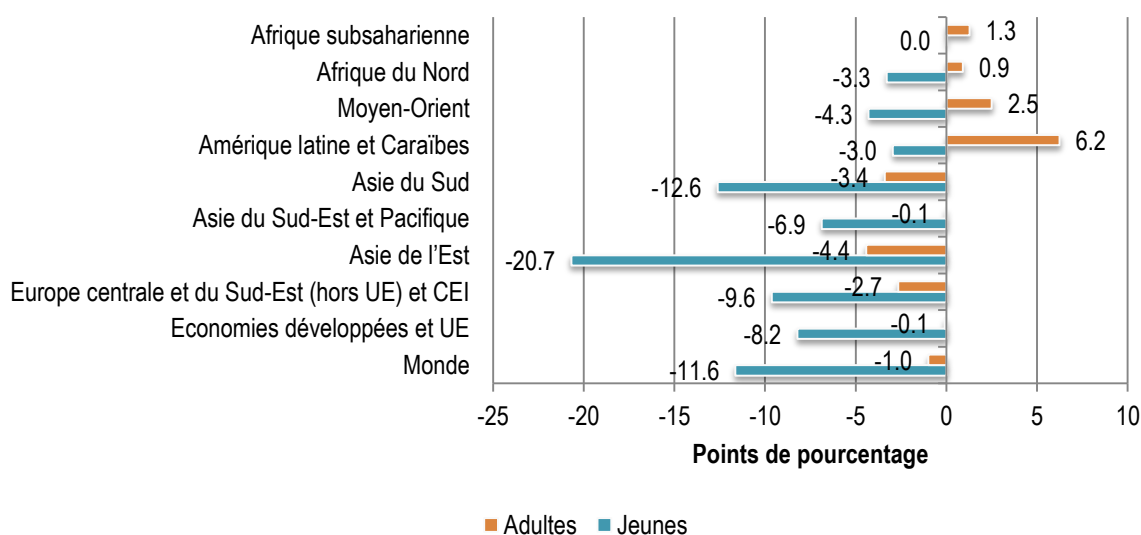
Tableau 2.1 Taux d'activité des jeunes, par région et sexe, 1991 et 2014

Région	1991			2014		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Monde	59,0	67,0	50,6	47,3	55,2	38,9
Economies développées et Union Européenne	55,6	58,7	52,4	47,4	49,1	45,5
Europe Centrale et Europe du Sud-est (non-UE)	50,2	56,3	44,0	40,6	47,9	33,0
Asie de l'Est	75,7	74,9	76,6	55,0	57,0	52,9
Asie du Sud-est et le Pacifique	59,3	65,8	52,7	52,4	59,4	45,2
Asie du Sud	52,2	70,4	32,5	39,5	55,2	22,6
Amérique Latine et les Caraïbes	55,5	71,3	39,6	52,5	62,1	42,6
Moyen Orient	35,6	57,3	12,6	31,3	47,2	13,8
Afrique du Nord	37,0	51,8	21,5	33,7	47,2	19,7
Afrique subsaharienne	54,3	58,6	50,1	54,3	56,6	52,1

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015. Voir également l'Annexe A, tableau A.3.

Le taux d'activité des jeunes baisse sensiblement sur le long terme dans la plupart des régions

Figure 2.1 Evolution des taux d'activité des jeunes (15–24) et des adultes (25+), par région, 1991–2014



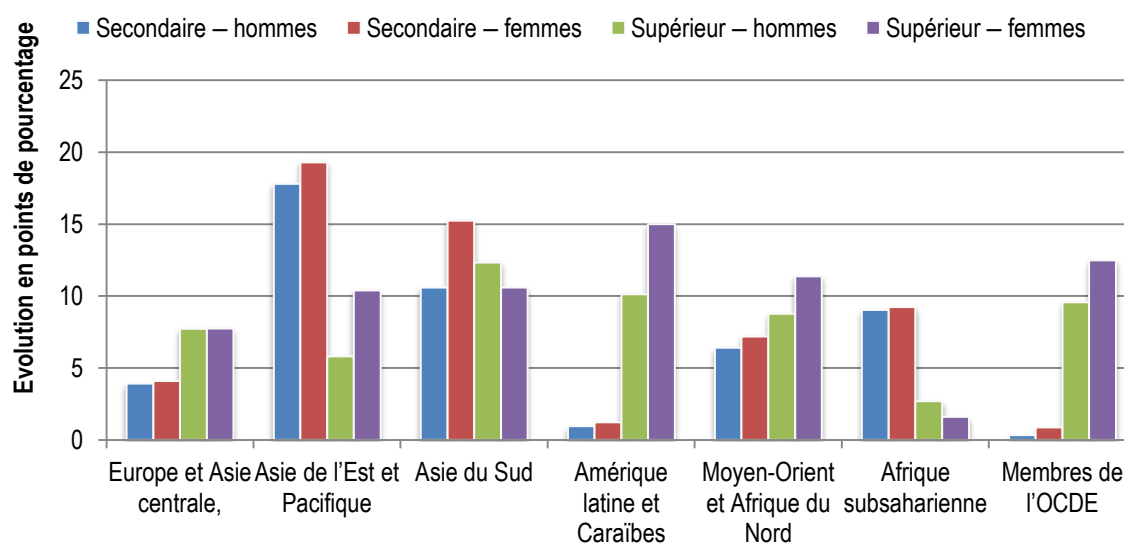
Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Le déclin du taux d'activité des jeunes par rapport à celui des adultes est non seulement universel (sauf en Afrique subsaharienne, où la situation est restée inchangée), mais il est également sensiblement plus marqué. Bien que d'autres facteurs interviennent à cet égard (voir les commentaires ci-après sur les tendances de l'emploi des jeunes), l'augmentation du nombre de jeunes qui poursuivent leurs études aux niveaux secondaire et supérieur en est l'une des principales raisons. La figure 2.2 montre la progression continue des taux de scolarisation des jeunes, hommes et femmes confondus, notamment dans l'enseignement supérieur. Le niveau de scolarité n'influant pas significativement sur le taux d'activité des adultes, les fluctuations sont moins marquées en ce qui les concerne. Malgré la progression des taux de scolarisation, il importe de garder à l'esprit que le manque d'accès à l'instruction demeure un problème

grave dans de nombreuses régions. Selon l'UNESCO (2015), 58 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde, et près de 100 millions d'enfants ne complètent pas leurs études primaires. L'analyse détaillée de la jeunesse dans les pays en développement au Chapitre 3 du présent rapport confirme ces observations sur l'inégalité d'accès à l'instruction.

Le pourcentage d'enfants et de jeunes scolarisés continue de progresser dans toutes les régions du monde.

Figure 2.2 Evolution des taux bruts de scolarisation, niveaux secondaire et supérieur, par région et sexe, 2005–12



Note: Le taux brut de scolarisation est le taux de scolarisation global, indépendamment de l'âge, par rapport à la population du groupe d'âge correspondant officiellement au niveau d'instruction indiqué.

Source: World Data Bank, *World Development Indicators*.

L'inverse du taux d'activité est l'inactivité; par conséquent, le taux d'activité des jeunes diminue à mesure que leur taux d'inactivité progresse. Le principal facteur d'augmentation du taux d'inactivité des jeunes est l'élévation du niveau d'instruction, mais il en existe d'autres, notamment: la participation aux tâches ménagères, y compris la garde d'enfants; les accidents, l'invalidité ou la maladie qui les empêchent de travailler; l'attente des travaux saisonniers; voire le découragement face aux perspectives d'emploi restreintes. Le taux NEET (proportion de jeunes ni employés, ni scolarisés, ni en formation) désigne le pourcentage de jeunes qui sont inactifs pour des raisons autres que le niveau d'instruction, et qui n'ont pas de travail et recherchent un emploi, à savoir les chômeurs¹⁰. L'indicateur NEET est de plus en plus utilisé pour analyser un large éventail de facteurs de vulnérabilité parmi les jeunes, notamment le chômage, le décrochage scolaire et le découragement face au marché du travail. Cet indicateur gagne en popularité étant l'étalonnage et l'interprétation de ce concept

¹⁰ Néanmoins, il faut faire preuve de prudence en interprétant cet indicateur, car il englobe deux catégories – les chômeurs et les non-étudiants inactifs – qui procèdent de déterminants distincts et appellent des réponses politiques différentes (Elder, 2015).

désormais intégrés parmi les indicateurs du programme de développement durable pour l'après-2015 (voir la section 5.4).

Les taux NEET, de même que les taux de chômage dans la plupart des économies développées sont à la baisse. Les taux NEET ont culminé en 2010 durant la grande récession dans les économies développées (2012 pour l'UE). La proportion de jeunes NEET dans les 28 pays de l'UE a commencé à reculer depuis le pic de 13,1 pour cent atteint en 2012, pour s'établir à 12,4 pour cent en 2014 (Annexe A, tableau A.6). Une étude menée sur la jeunesse américaine (Dennett et Sasser Modestino, 2013) ne révèle aucune tendance haussière à long terme du taux NEET parmi ce groupe; cette étude montre en outre que les taux NEET des jeunes aux Etats-Unis n'étaient pas plus élevés à l'apogée de la grande récession qu'ils ne l'étaient voici deux décennies, lors de la récession de 1990–1991. Par conséquent, il est de plus en plus admis que les taux NEET sont largement pro-cycliques. La nature – structurelle ou cyclique – du taux d'activité des jeunes et du taux NEET est analysée plus en détail dans l'encadré 2. Alors que quelques composants des NEETs peuvent diminuer grâce à la croissance économique, des stratégies d'activation sont encore nécessaires pour inciter l'emploi des chômeurs de longue durée et la participation de la jeunesse inactive qui sont « difficile à atteindre », y compris les handicapés¹¹.

Encadré 2. Impact de la crise de l'emploi sur le taux d'activité des jeunes

La baisse du taux d'activité des jeunes s'explique-t-elle seulement par les tendances structurelles à long terme? Et qu'en est-il des fluctuations cycliques, à savoir la tendance des personnes à se retirer du marché du travail durant les périodes de crise de l'emploi? La crise économique qui a éclaté en 2007 et la profonde récession qui l'a suivie ont anéanti les perspectives de croissance dans les économies développées (BIT, 2015b). Compte tenu du temps écoulé depuis le début de la crise, on dispose maintenant du recul suffisant pour vérifier l'hypothèse selon laquelle ce sont les mauvaises perspectives d'emploi – effet cyclique – qui ont incité les jeunes à désertir le marché du travail dans les économies développées¹.

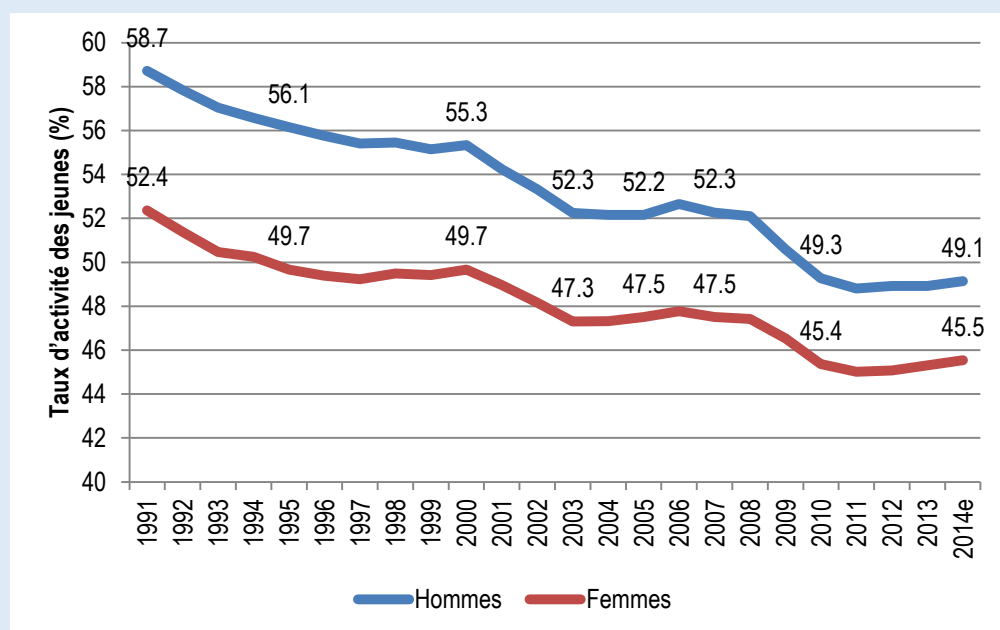
Les économies développées et l'UE ont connu une baisse conséquente (8 pour cent) du taux d'activité des jeunes entre 1991 et 2014 (figure ci-dessous). Cela signifie que la crise économique s'est installée alors que cette baisse était déjà bien engagée. En d'autres termes, les facteurs structurels étaient déjà opérants. La récession a frappé les pays développés au début des années 2000; son impact s'est fait sentir dans l'UE en 2000 et 2001, et aux Etats-Unis en 2002 et 2003; l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni n'ont pratiquement pas été touchés. Fait intéressant, ces dates épousent parfaitement la courbe baissière inhabituelle des taux d'activité des jeunes dans la région. Entre 2000 et 2003, les taux d'activité des jeunes hommes et femmes ont chuté respectivement de trois et deux points de pourcentage. Cependant, ils se sont légèrement redressés dès 2003, indiquant ainsi que les effets cycliques sont de courte durée. Un autre recul important a été enregistré dans la région après 2007, là encore avec des baisses de trois et deux points de pourcentage pour les jeunes hommes et femmes, respectivement, entre 2007 et 2010. Dès 2010, toutefois, les taux avaient repris leur ascension.

Pour en revenir à l'interrogation initiale, à savoir l'influence des crises économiques sur le taux d'activité des jeunes, la réponse est que la baisse du taux d'activité des jeunes s'accélère en période de crise économique, mais que son impact est de courte durée.

¹¹ Eichhorst and Rinne (2014) présentent une vue d'ensemble des stratégies d'activation pour promouvoir l'emploi des jeunes.

Encadre 2 (cont.)

Figure de encadré 1. Taux d'activité des jeunes dans les économies développées et l'UE, par sexe, 1991–2014



e = estimation

Source: BIT, *Modèles des tendances économétriques*, avril 2015. Voir également Annexe A, tableau A.3.

¹ Cette analyse porte seulement sur les économies développées et l'UE, puisque ces marchés du travail ont été les plus durement touchés (BIT, 2013a; BIT, 2015b). Une autre raison justifie de s'intéresser plus précisément aux tendances du taux d'activité des jeunes dans les économies développées: il s'agit de montrer que les tendances baissières de ces taux sur le long terme, par rapport à la progression et à la durée de la scolarisation, ont un caractère universel et ne sont pas liées uniquement au développement économique.

2.2 Le ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population décroît également

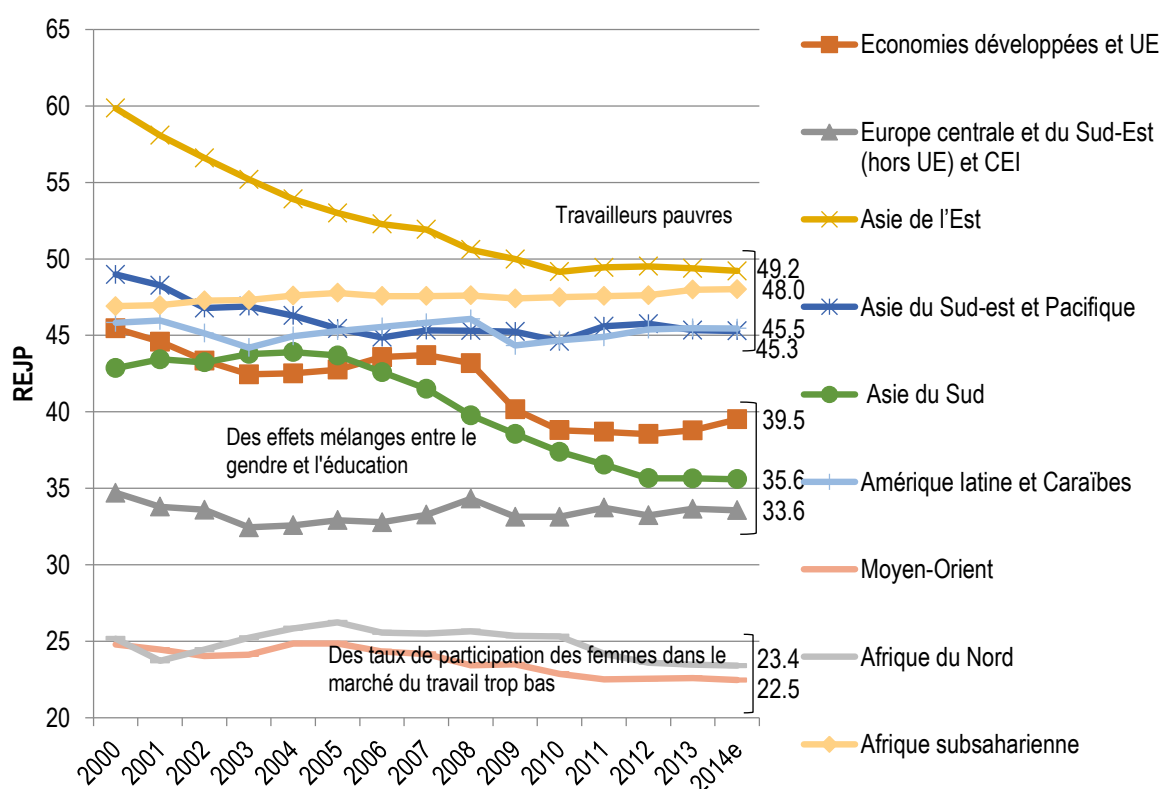
Compte tenu de la dynamique spécifique de la situation des jeunes sur le marché du travail, qui les distingue de la population adulte – par exemple l'élévation du niveau d'instruction et la baisse du nombre de jeunes actifs qui en résulte – une reprise «sans emplois» est beaucoup plus probable pour les jeunes que pour les adultes. Et cela n'est pas seulement dû au fait que moins d'emplois sont occupés par des jeunes que des adultes, mais aussi parce que les jeunes sont de moins en moins susceptibles de trouver un emploi avant l'âge limite fixé dans la définition (avant 25 ans).

Le nombre global de jeunes travailleurs a constamment diminué pour des raisons qui vont au-delà des simples réactions aux cycles économiques. Le ratio mondial d'emploi des jeunes par rapport à la population (REJP) – la part de la population en âge de travailler pourvue d'un emploi – a diminué de 2,7 pour cent entre 2007 et 2014 (de 43,9 à 41,2 pour cent; figure 2.3 et Annexe A, tableau A.5). La tendance baissière du REJP se confirme pour toutes les régions, sauf l'Afrique subsaharienne (où il a progressé de 46,9 pour cent en 2000 à 48 pour cent en 2014). Ces tendances sont étroitement liées à l'élévation des niveaux de scolarité, commentée dans la section précédente.

Une constatation ressort à l'évidence de la figure 2.3, à savoir la grande variation inter-régionale de la proportion de jeunes qui détiennent un emploi. En 2014, les REJPs étaient compris entre 22,5 pour cent au Moyen-Orient et 49,2 pour cent en Asie de l'Est. Trois facteurs déterminants du niveau d'emploi des jeunes expliquent ces écarts régionaux. Tout d'abord, dans les régions où le REJP est élevé (45-50 pour cent), ce sont essentiellement le faible revenu des ménages et l'accès limité à l'enseignement qui poussent la majorité d'entre eux à travailler précocement (voir la section 3.1)¹². Quatre régions sont concernées ici: Asie de l'Est, Amérique latine et Caraïbes, Asie du Sud-Est et Pacifique, Afrique sub-saharienne.

Il existe de grandes variations inter-régionales dans les ratios d'emploi-population des jeunes.

Figure 2.3 Ratios emploi des jeunes/ population, par région, 2000–14



e= estimation

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se situent à l'opposé, avec moins d'un jeune sur quatre qui travaille (22,5 et 23,4 pour cent, respectivement). Dans ces deux régions, le faible taux reflète clairement les facteurs socio-culturels qui empêchent la plupart des jeunes femmes d'accéder à l'emploi, avec des taux se situant à 7,4 et 11 pour cent, respectivement, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, largement au-dessous de la moyenne mondiale, soit 33,7 pour cent (Annexe A, tableau A.5). En revanche, dans ces

¹² Outre la pauvreté et le niveau d'instruction, il existe évidemment d'autres facteurs déterminants des ratios emploi-population dans les pays à faible revenu, la santé par exemple. Pour une liste plus détaillée des facteurs déterminants des ratios emploi-population en Afrique sub-saharienne, voir Sparreboom et Albee (2011), tableau 3.2.

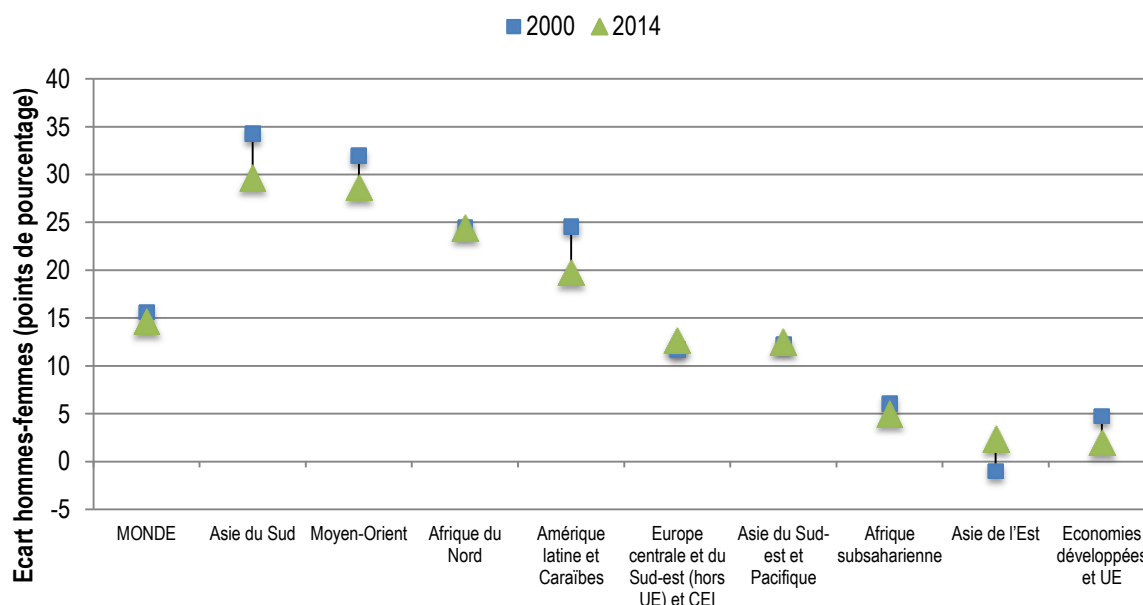
régions, il n'existe pas d'écart aussi prononcé entre les REJP masculins et la moyenne mondiale (48,3 pour cent), bien qu'ils soient également inférieurs.

Enfin, le REJP se situe au milieu de l'échelle (entre 30 et 40 pour cent) en Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et en CEI (33,6 pour cent), en Asie du Sud (35,6 pour cent), dans les économies développées et l'UE (39,5 pour cent). Dans ces régions, ces ratios reflètent une association de facteurs plus complexe: REJP féminins relativement faibles (dans les deux régions mentionnées ci-dessus); REJP masculins très élevés liés à la pauvreté en Asie du Sud; et taux élevé de scolarisation des jeunes dans les régions à revenu élevé (hors Asie du Sud).

On ne se surprendra pas outre mesure que les écarts les plus prononcés entre les REJP des jeunes femmes et hommes s'observent dans les régions où le ratio féminin est le plus faible (Moyen-Orient, Afrique du Nord et Asie du Sud). En Asie du Sud, l'écart s'élevait à 29,6 pour cent en 2014 – chiffre considérable –, suivi de très près par le Moyen-Orient, avec 28,7 pour cent (figure 2.4). Bien que la tendance générale reflète un léger repli des écarts entre les hommes et les femmes sur la période 2000-14 (les progrès les plus notables étant constatés en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie du Sud), il ressort des statistiques que le chemin vers l'égalité d'accès au travail reste semé d'embûches ¹³.

Le progrès vers l'égalité hommes-femmes dans l'emploi semble encore problématique dans la plupart des régions.

Figure 2.4 **Écarts hommes-femmes, ratio emploi des jeunes/population par région, 2000 et 2014**



Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

¹³ Voir Elder et Kring (à paraître) pour une analyse plus approfondie des écarts hommes-femmes dans les données ETVA. Une version révisée de *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* est également prévue pour la fin 2015.

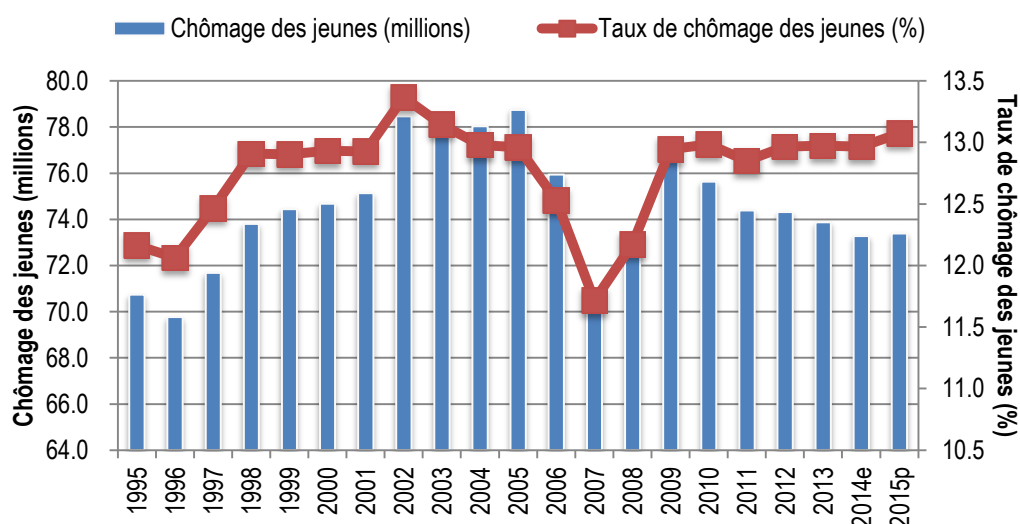
2.3 Le chômage des jeunes commence à se résorber au niveau mondial

Après une période de croissance rapide entre 2007 et 2010, le taux mondial de chômage des jeunes s'est stabilisé à 13 pour cent durant la période 2012-14, et ne devrait augmenter que légèrement, à 13,1 pour cent en 2015 (figure 2.4 et Annexe A, tableau A.1). Bien que ces taux soient maintenant égaux à ceux du début des années 2000, le nombre de jeunes chômeurs a baissé notablement par rapport à la même période: 78,7 millions de jeunes étaient au chômage en 2005 et 76,6 millions au pic de la crise en 2009, puis leur nombre a décru, avec une projection de 73,4 millions en 2015. Le fait que le taux de chômage des jeunes n'ait pas diminué dans les mêmes proportions que leur nombre absolu traduit la tendance à long terme de la baisse du nombre de jeunes actifs, le dénominateur du rapport. Durant la décennie 2005-15, le nombre de jeunes actifs a baissé de presque 46 millions, et celui des jeunes chômeurs de 5,3 millions.

La figure 2.5 reflète bien la nature cyclique du chômage des jeunes et nous rappelle l'adage bien connu, soit que les jeunes font partie des groupes les plus durement touchés par les crises économiques; premiers concernés lorsque l'économie se contracte, ils sont derniers à profiter de la reprise quand elle se manifeste. Les crises précédentes donnent à penser qu'il faut en moyenne de quatre à cinq ans à partir de la reprise de la croissance économique avant que l'emploi retrouve son niveau d'avant la crise (BIT, 2009), mais cet intervalle peut encore s'allonger pour les jeunes. De fait, à l'heure où ces lignes sont écrites, près de dix ans après le début de la crise économique mondiale, le taux de chômage mondial des jeunes reste bien au-dessus de son taux d'avant la crise (11,7 pour cent en 2007).

Le nombre absolu de jeunes chômeurs a baissé ces dernières années, mais leur taux de chômage mondial résiste.

Figure 2.5 Chômage mondial des jeunes et le taux de chômage des jeunes, 1995–2015



e = estimation ; p = projection

Source: BIT, *Modèles des tendances économétriques*, avril 2015.

Les projections pour la période 2015–19 donnent un chômage stable à 13,1 pour cent jusqu'en 2018, année durant laquelle une légère augmentation est prévue, à 13,2 pour cent (figure 2.6 et Annexe A, tableau A.2). Toutefois, les disparités régionales risquent de s'accroître, parce que la baisse relative à moyen terme des taux de chômage des jeunes dans les économies développées sera compensée par leur augmentation dans les autres régions. La sous-section suivante présente les tendances régionales de manière plus détaillée, et la section 3.3 explique pourquoi et comment le chômage des jeunes augmente en fonction des niveaux de revenu.

Le taux de chômage des jeunes reste supérieur à celui des adultes. Globalement, le rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes a peu évolué au fil du temps, et se situait à 2,9 pour cent en 2014 (Annexe A, tableau A.4)¹⁴. Depuis 1995, le taux de chômage des jeunes a toujours été presque le triple de celui des adultes (ratios compris entre 2,7 et 2,9). Mais cet indicateur masque quelques différences entre la situation de ces deux groupes sur le marché du travail, à différentes périodes; la prudence est donc de mise lorsqu'on les compare, compte tenu du comportement contrasté des marchés du travail (voir l'encadré 3).

Encadré 3. Interpréter le ratio du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes

La baisse de l'emploi des jeunes se reflète également dans le recul du nombre absolu et du taux de jeunes actifs (voir la section 2.1). La population active étant le dénominateur du taux de chômage, sa diminution devient un facteur du taux de chômage des jeunes supérieur à celui des adultes. En fait, les tendances de la population active sont si particulières dans le cas des jeunes que comparer leur taux de chômage à celui des adultes revient à comparer des pommes et des oranges. Si l'on substitue un autre indicateur au taux de chômage des jeunes rapporté à celui des adultes (total des groupes respectifs), il faut modifier en conséquence l'interprétation des marchés du travail concernés.

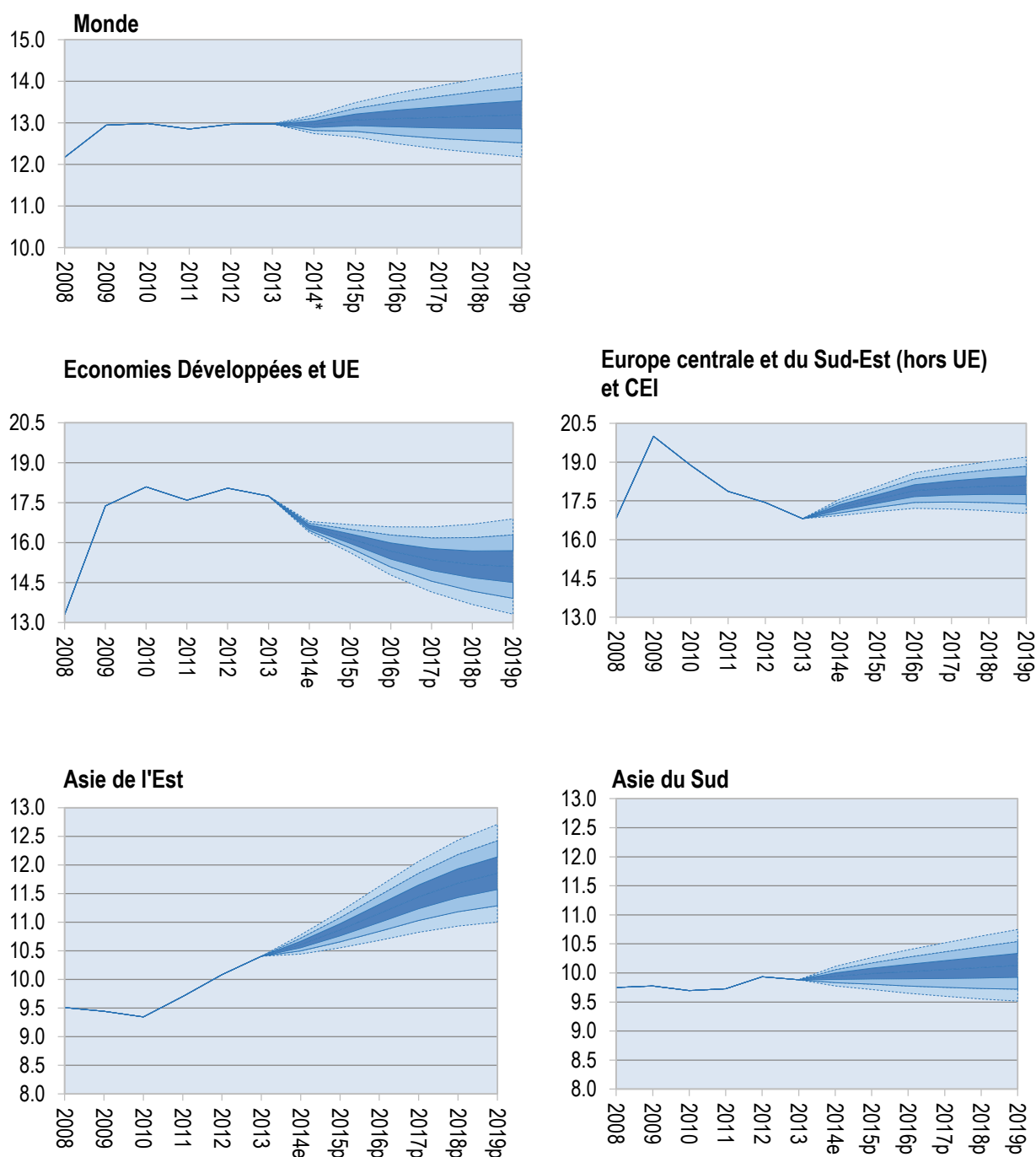
Par exemple, si l'on prend la moyenne des 28 pays de l'UE, le rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes était de 2,5 en 2014, tandis que le ratio des jeunes et des adultes rapporté au nombre total de chômeurs se situait à 0,9. La réponse à la question «les jeunes sont-ils mieux ou moins bien lotis que les adultes sur le marché du travail ?» dépend donc du critère appliqué. Si l'on compare les taux de chômage, les jeunes sont le groupe défavorisé; en revanche, si l'on compare les proportions de chômeurs, les adultes sont les plus touchés.

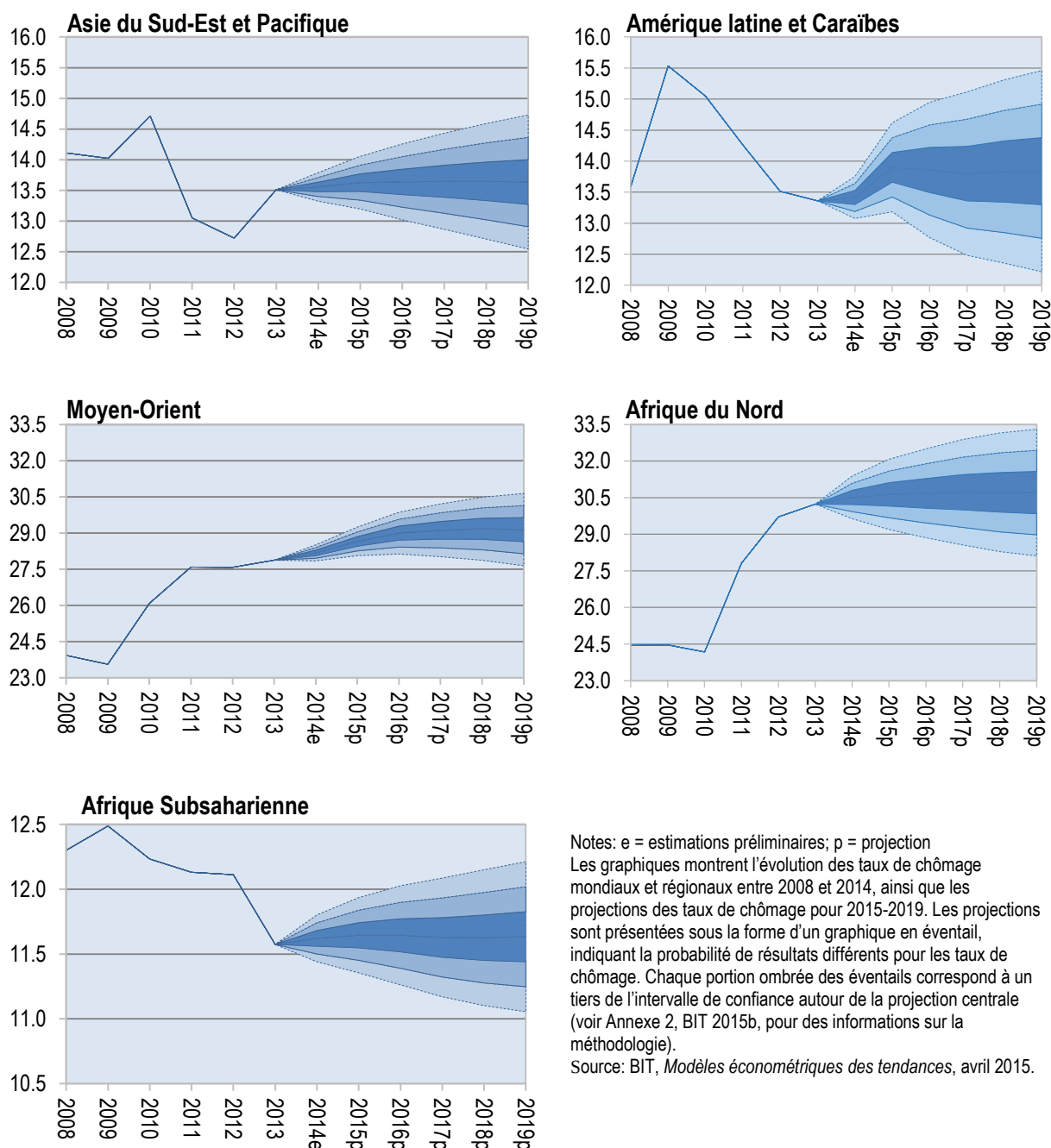
Etant donné qu'un nombre croissant de jeunes poursuivent leurs études plus longtemps, et que nombre d'entre eux n'entament pas sérieusement leur recherche d'emploi avant d'atteindre les dernières années de la tranche d'âge, voire au-delà, la dynamique de la population active des jeunes diffère totalement de celle des adultes. La comparaison des taux de chômage des deux groupes n'a donc guère de sens. En d'autres termes, il est peut-être temps d'abandonner l'indicateur du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes.

¹⁴ Les raisons pour lesquelles les taux de chômage des jeunes dépassent systématiquement ceux des adultes sont analysées dans l'Encadré 2.1 du rapport 2006 *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (BIT, 2006).

Dans les régions en développement, les taux de chômage des jeunes devraient augmenter légèrement au cours des prochaines années.

Figure 2.6 Estimations et projections du taux de chômage des jeunes, 2008–2019 (%)





2.4 Les tendances régionales du chômage des jeunes sont contrastées ¹⁵

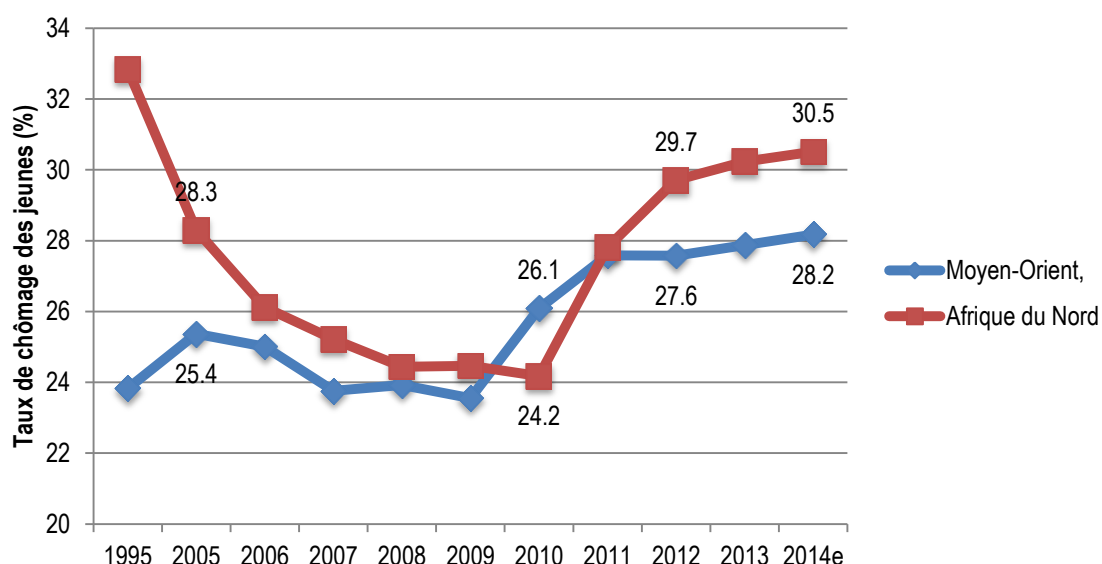
Le chômage des jeunes offre une image contrastée, positive ou négative, selon l'horizon considéré (court ou long terme) dans les diverses régions. En 2014, le chômage des jeunes était le plus élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à savoir 28,2 et 30,5 pour cent, respectivement; et le plus faible en Asie du Sud et en Asie de l'Est, soit 9,9 et 10,6 pour cent, respectivement (figure 2.7 et Annexe A, tableau A.2). Le chômage des jeunes se scinde en deux catégories distinctes: le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord,

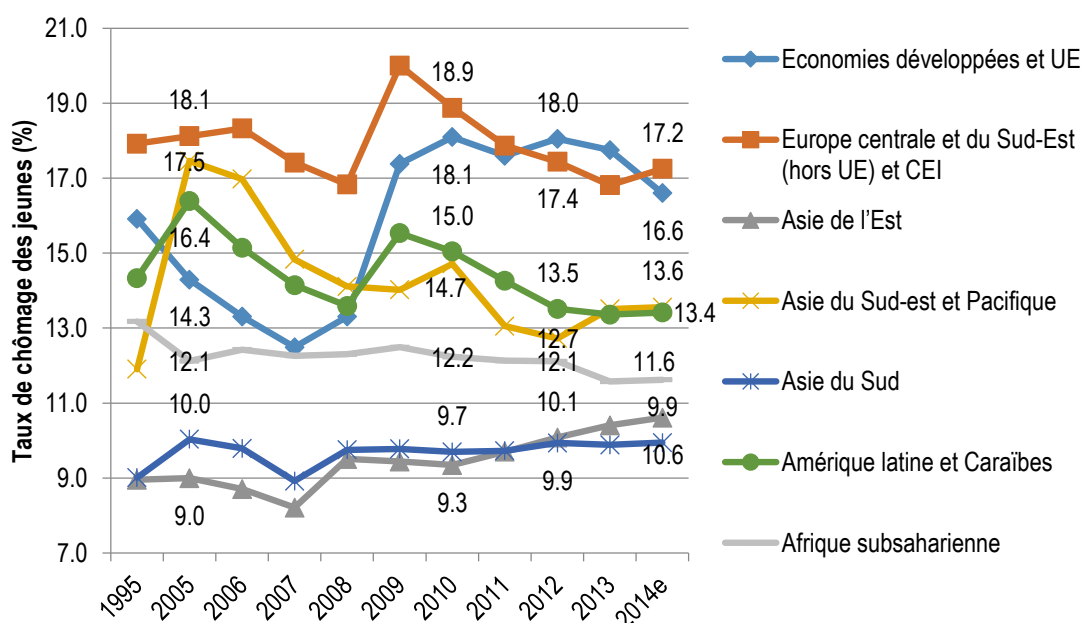
¹⁵ Pour un examen approfondi des tendances et problèmes régionaux, voir les sources recommandées à l'Annexe C.

où le pourcentage dépasse un jeune actif sur quatre depuis au moins 1991; et le reste du monde, où les taux varient actuellement entre 10 et 20 pour cent. Les particularités des marchés du travail du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont fait l'objet de nombreuses analyses (voir les exemples choisis, Annexe C), mais les recommandations politiques vont rarement au-delà des programmes d'apprentissage et de perfectionnement des compétences. Certes, l'instruction et les programmes d'aide à l'entrée sur le marché du travail sont importants – il faut d'ailleurs observer que la jeunesse arabe bénéficie déjà d'un bon niveau d'instruction, quasi-universel, y compris pour les jeunes femmes aux niveaux supérieurs, mais le taux de chômage élevé et persistant des jeunes dans ces régions reflète des facteurs structurels profondément enracinés auxquels on ne peut remédier uniquement par la libéralisation des programmes d'ajustement. Les taux de chômage alarmants des jeunes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord font partie des tendances décourageantes.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord se démarquent toujours, avec des taux de chômage des jeunes d'environ 30 pour cent, et la situation continue de s'y dégrader alors que les taux sont orientés à la baisse dans la plupart des régions.

Figure 2.7 Taux de chômage des jeunes par région, 1995 et 2005–14





e = estimation.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

On peut discerner des signes positifs en ce qui concerne le chômage des jeunes dans: (i) le taux relativement faible de chômage des jeunes en Asie et en Afrique subsaharienne (même s'il est démontré à la section 3.3 que le faible taux de chômage n'a pas grande signification quant au bien-être global de la jeunesse dans les pays situés au bas de l'échelle des revenus dans ces régions); et (ii) la baisse du taux de chômage des jeunes au fil du temps (comparaison entre les périodes 1995-2014 (long terme) et 2005-14 (moyen terme) en Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et la CEI, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique sub-saharienne. En revanche, le taux de chômage des jeunes augmente dans deux régions, à savoir les économies développées et l'UE et le Moyen-Orient, tant sur le moyen que le long terme. Toutefois, alors qu'une amélioration se dessine dans les premières, la situation continue de s'aggraver ces dernières années au Moyen-Orient.

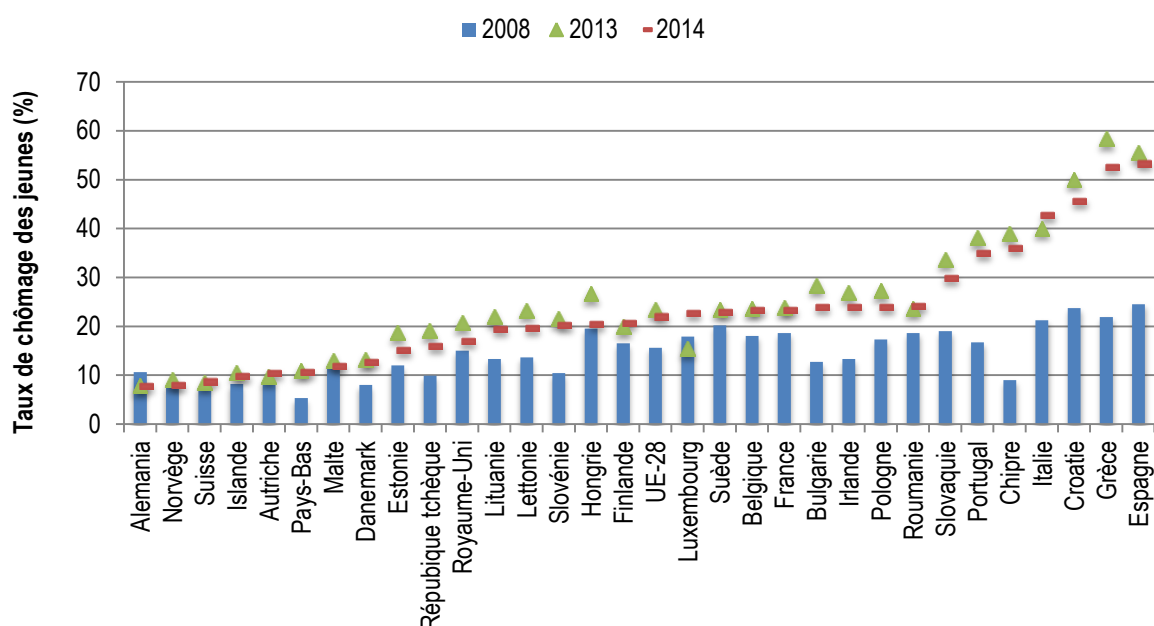
Les taux de chômage des jeunes ont diminué à court terme entre 2012 et 2014 dans les proportions suivantes: économies développées et UE (de 18,0 à 16,6 pour cent); Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI (de 17,4 à 17,2 pour cent); Amérique latine et Caraïbes (de 13,5 à 13,4 pour cent) et Afrique subsaharienne (de 12,1 à 11,6 pour cent). Ils ont progressé durant la même période: en Asie de l'Est (de 10,1 à 10,6 pour cent); au Moyen-Orient (de 27,6 à 28,2 pour cent); en Afrique du Nord (de 29,7 à 30,5 pour cent); en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (de 12,7 à 13,5 pour cent). Ils n'ont pas varié en Asie du Sud.

Il est prévu de très légères augmentations durant la période 2014-19 en Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et dans la CEI, en Asie de l'Est, en Asie du Sud et au Moyen-Orient (figure 2.6). On anticipe une stabilité relative des taux de chômage des jeunes au cours de cette période dans les autres régions: Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord, Asie du Sud-Est et Pacifique, et Afrique subsaharienne.

Si les économies développées et l'UE ont été les plus durement touchées par la crise économique (voir les précédents Rapports sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes), le chômage des jeunes a commencé à s'y résorber à partir de 2012. Comme nous l'avons vu, il a reculé de 18,0 à 16,6 pour cent entre 2012 et 2014, et la figure 2.6 indique que cette tendance baissière devrait se poursuivre, avec un taux projeté à 15,1 pour cent en 2019. Cependant, cette amélioration globale masque la gravité de la crise qui perdure dans de nombreux pays européens. Même en tenant compte de la légère baisse globale entre 2012 et 2014, le taux de chômage des jeunes dépassait encore 30 pour cent dans six pays du sud de la Méditerranée (figure 2.8): Croatie (45,5 pour cent), Chypre (35,9 pour cent), Grèce (52,4 pour cent), Italie (42,7 pour cent), Portugal (34,8 pour cent) et Espagne (53,2 pour cent). Il excédait 20 pour cent dans les deux tiers des pays européens en 2014; dans dix pays (Bulgarie, Croatie, Chypre, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Espagne), le taux actuel est le double de celui de 2008. Certains de ces pays continuent de subir l'impact des mesures d'austérité prises pour remédier à la crise, qui touchent disproportionnellement les jeunes (voir la section 3.5.1).

L'amélioration globale des taux de chômage des jeunes dans les économies développées masque la crise qui perdure dans de nombreux pays européens, au détriment des jeunes.

Figure 2.8 Taux de chômage des jeunes, pays européens, 2008, 2013 et 2014



Source: Eurostat, base de données de l'Enquête sur la population active dans l'UE

Pour beaucoup de jeunes, les allers-retours sur le marché du travail, entrecoupés de courtes périodes de chômage, ne posent pas de problème majeur, en ce sens qu'elles ne leur causent pas de stress mental ou financier trop important ¹⁶. En revanche, le chômage d'une durée supérieure à 12 mois peut entraîner de réelles tensions, parfois très vives: l'indicateur du chômage à long terme est donc un élément d'analyse pertinent

¹⁶ On peut songer ici à un adolescent qui cherche un emploi saisonnier durant les congés scolaires.

du marché du travail des jeunes. Le BIT (2015b) a identifié plusieurs effets associés aux périodes de chômage prolongées, notamment l'érosion des compétences, ainsi que l'aggravation de l'exclusion sociale et de la pauvreté. De nombreuses autres études portent sur la «stigmatisation»: un jeune qui entame sa vie professionnelle par une période de chômage est plus susceptible d'en subir d'autres, d'avoir de moins bonnes perspectives de rémunération et moins de chances d'obtenir un emploi décent à long terme (voir les commentaires dans BIT, 2010). Plus la période de chômage se prolonge, plus la stigmatisation risque de durer.

Encadré 4. Le chômage de longue durée dans les pays de l'UE ne concerne pas exclusivement les jeunes

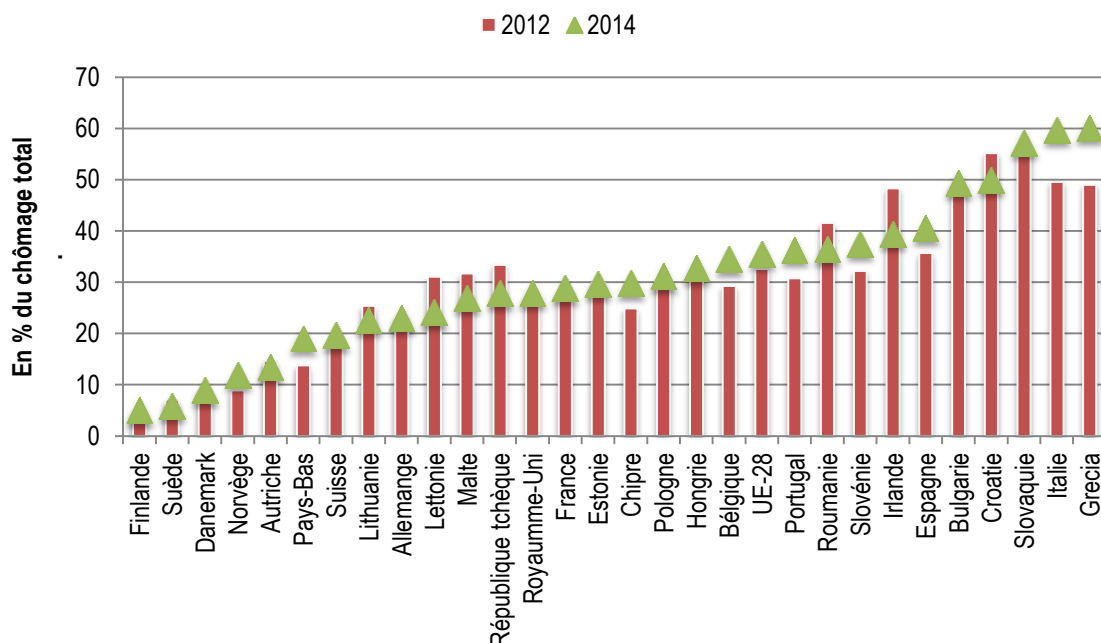
Les médias et le monde politique ont accordé beaucoup d'attention au chômage de longue durée parmi les jeunes, notamment pendant les périodes de crise économique; les lecteurs de ces lignes seront donc peut-être surpris d'apprendre que ce phénomène ne concerne pas uniquement les jeunes, loin s'en faut. Au contraire, les adultes risquent plus que les jeunes d'affronter une longue recherche d'emploi, à tout le moins dans les pays européens examinés. Ainsi, dans 13 des pays européens mentionnés à la figure 2.9, la proportion d'adultes (tranche d'âge 25-74 ans) ayant connu le chômage de longue durée (part du chômage total) dépassait 50 pour cent en 2014, alors que les jeunes ne se trouvaient dans cette situation que dans trois pays. Le taux de chômage de longue durée des adultes était plus élevé que celui des jeunes dans tous les pays, et parfois sensiblement plus marqué, notamment dans certains pays scandinaves (Danemark, Finlande et Suède), où le pourcentage d'adultes dans cette situation est entre trois et cinq fois plus élevé que celui des jeunes. En 2014, le chômage de longue durée des adultes dans les 28 pays de l'UE s'établissait à 52,7 pour cent, contre 41,3 pour cent en 2008.

Ces chiffres constituent un rappel salutaire, à savoir que le chômage ne «stigmatise» pas uniquement les jeunes. En fait, il se pourrait que les jeunes aient une plus forte capacité de résilience que de nombreux adultes, qui sont toujours chômeurs un an après avoir perdu leur emploi, surtout s'ils sont soutenus de famille. Pour ces derniers, la recherche d'emploi peut s'avérer plus difficile parce qu'ils cherchent souvent un travail où ils peuvent mettre à profit les compétences et l'expérience spécifiques acquises dans l'année précédant leur période de chômage. En revanche, les jeunes n'ont pas encore consacré de longues années de leur carrière professionnelle à se spécialiser, ce qui peut élargir le champ des possibilités qui s'offrent à eux.

Dans les 28 pays de l'UE, plus d'un jeune chômeur sur trois (35,5 pour cent) recherchait un emploi depuis plus d'un an en 2014, soit une augmentation de 32,6 pour cent par rapport à 2012 (figure 2.9). Plus souvent qu'autrement, le taux de chômage de longue durée des jeunes a augmenté entre 2012 et 2014, comme pour les adultes (voir l'encadré 4). Les plus importantes hausses ont été observées en Italie et en Grèce où 59,7 et 60,1 pour cent, respectivement, des jeunes chômeurs étaient en chômage de longue durée en 2014 – taux considérable. Toutefois, malgré l'augmentation continue dans certains pays, Bivens et Shierholz (2014) réfutent la thèse selon laquelle la progression du chômage de longue durée est un nouveau phénomène structurel; au contraire, ils constatent dans leur rapport que, au moins pour ce qui concerne les États-Unis: l'évolution du chômage à long terme suit la tendance historique; le chômage structurel ne s'est pas creusé après la grande récession, avec la reprise atone; et que le taux de chômage de longue durée réagit lentement à l'augmentation récente de la demande globale. Ces résultats augurent bien pour l'évolution prochaine du chômage de longue durée des jeunes dans les pays européens.

Le taux de chômage de longue durée parmi les jeunes continue d'augmenter dans de nombreux pays européens.

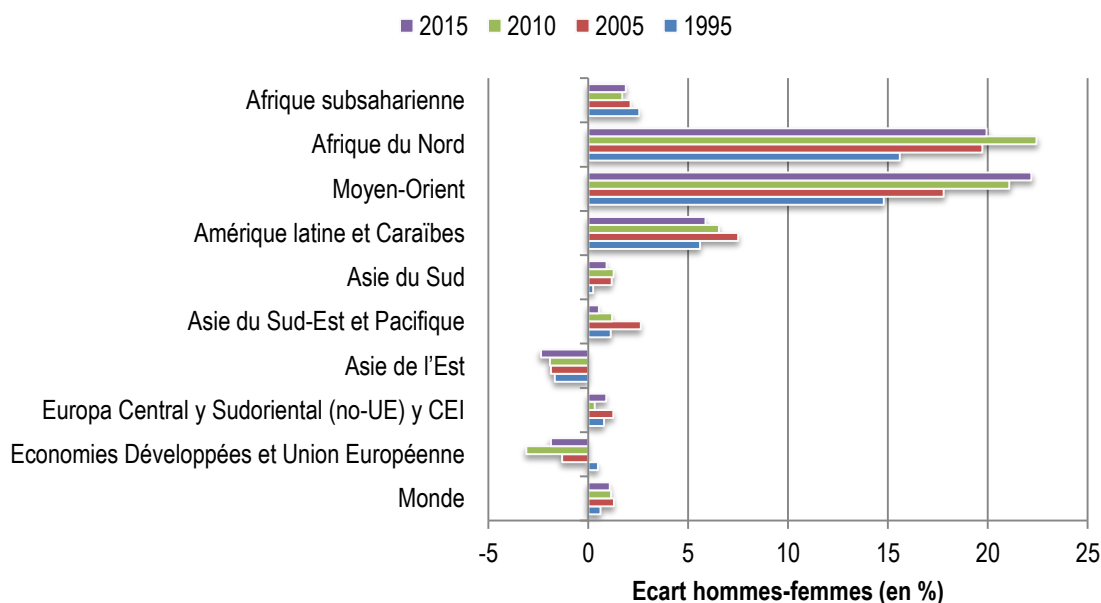
Figure 2.9 Taux de chômage de longue durée, jeunes, pays européens, 2012 et 2014



Notes: Jeunes, 15–24 ans. Taux de chômage de longue durée: part des personnes au chômage complet pendant 12 mois ou plus.
Source: Eurostat, base de données de l'Enquête sur la population active dans l'UE.

Les écarts hommes-femmes dans les taux de chômage des jeunes sont extrêmement marqués au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et s'aggravent avec le temps.

Figure 2.10 Ecart hommes-femmes, taux de chômage régional et mondial, années choisies



Note : Les données pour l'année 2015 sont des estimations.
Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

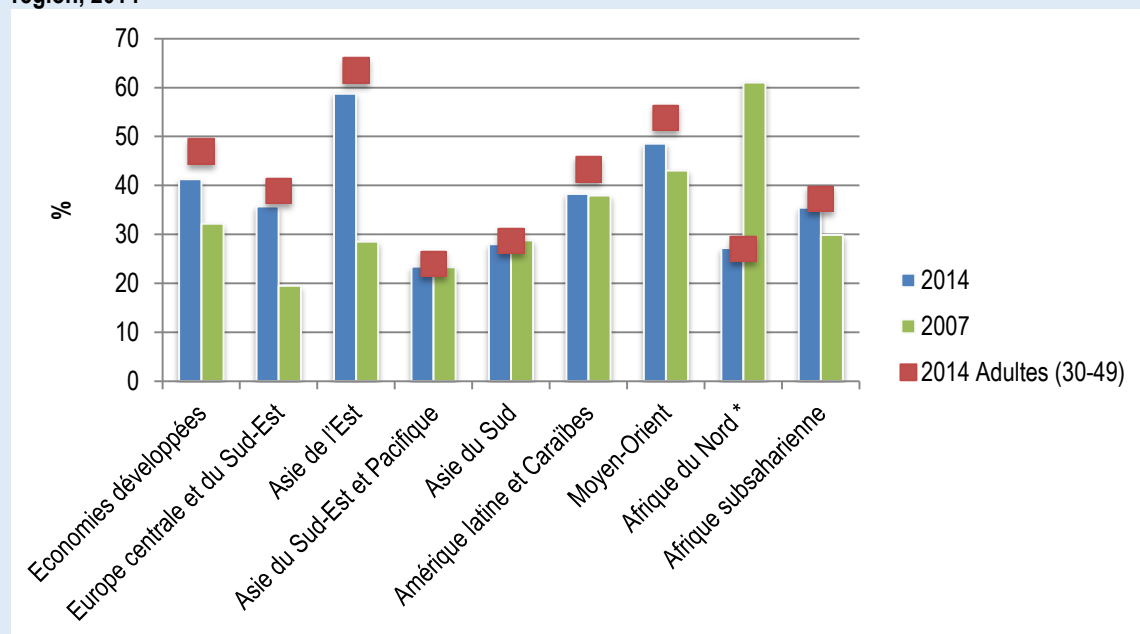
Encadré 5. Les jeunes perçoivent-ils bien la réalité du marché de l'emploi ?

Le pessimisme ou l'optimisme des jeunes face aux perspectives d'emploi sont influencés par les données économiques et les médias, mais aussi par des facteurs culturels et par la nature du marché du travail local lui-même. Les jeunes qui vivent dans une économie largement basée sur l'emploi indépendant peuvent avoir une attitude différente quant aux perspectives d'avenir (par exemple envisager de «créer» leur propre travail), par rapport aux jeunes prédestinés par leur environnement socio-culturel à rechercher un emploi salarié, en concurrence avec d'autres jeunes.

Selon les données d'un sondage mondial Gallup, les jeunes de deux régions (Moyen-Orient et Afrique du Nord; économies développées et UE) étaient les plus pessimistes quant à la situation du marché du travail local en 2014; 68 et 58 pour cent d'entre eux, respectivement, estimaient que la période n'était pas «propice» pour trouver un travail dans leur région. Les taux étaient particulièrement élevés dans certains pays européens: Chypre (82 pour cent), France (82 pour cent), Grèce (78 pour cent), Italie (99 pour cent), Slovaquie (84 pour cent), Slovénie (78 pour cent) et Espagne (79 pour cent). Ce sont d'ailleurs les régions où les taux de chômage des jeunes étaient les plus élevés en 2014. Par ailleurs, le fait que 54 pour cent des jeunes d'Afrique sub-saharienne estiment les perspectives d'emploi mauvaises, malgré leur taux relativement faible de chômage dans la région (11,6 pour cent en 2014 et 2015) reflète la nature atypique du travail dans ces pays. Même s'ils travaillent quelques heures par semaine, de nombreux jeunes en Afrique sub-saharienne (et dans les pays à faible revenu en général) se «considèrent» chômeurs (voir la section 3.3, définition assouplie du chômage).

Le sondage mondial Gallup donne un autre indicateur des perceptions à cet égard, à savoir le pourcentage de personnes estimant que la situation économique de leur pays s'améliore ou se détériore. La comparaison des résultats de 2007 et 2014 montre une augmentation notable du pourcentage de jeunes qui considèrent que la situation économique se détériore. Le pessimisme actuel dans la plupart des régions (sauf l'Asie du Sud et l'Afrique du Nord) va à l'encontre des récentes statistiques sur la baisse du chômage, signe que les perceptions sont en retard sur la réalité. Dans toutes les régions, les jeunes sont plus optimistes que les adultes (figure ci-dessous).

Figure de l'encadré 5. Part des jeunes (15–29 ans) qui estiment que la situation économique se détériore, par région, 2014



* 2008 est la première année pour laquelle on dispose de données pour l'Afrique du Nord

Note: la question posée était formulée ainsi «Actuellement, estimez-vous que, globalement, la situation économique s'améliore ou se détériore dans le pays ?». Le graphique indique le pourcentage de répondants qui ont déclaré «elle se détériore».

Source: Sondage Gallup, 2014.

Les écarts hommes-femmes dans les taux de chômage des jeunes sont peu prononcés au niveau mondial et dans la plupart des régions, sauf au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où le taux de jeunes chômeuses dépasse celui de leurs homologues

masculins (de 22 et 20 pour cent, respectivement). Cet écart s'est progressivement creusé au Moyen-Orient, tandis qu'il a fluctué entre 1995 et 2014 en Afrique du Nord (figure 2.10). De même, les jeunes femmes sont comparativement désavantagées dans leur recherche d'emploi en Amérique latine, aux Caraïbes et en Afrique subsaharienne, bien que dans une moindre mesure qu'au Moyen-Orient et Afrique du Nord; par ailleurs, l'écart hommes-femmes a manifestement commencé à se combler dans ces régions à partir de 2005. Les économies développées, l'UE et l'Asie de l'Est sont les seules régions où le taux de chômage des jeunes hommes dépasse celui des jeunes femmes.

3. Marchés du travail des jeunes et développement

La structure des marchés du travail évolue avec le développement économique. Une des idées centrales du précédent rapport (BIT, 2013a, Chapitre 4) était que les marchés du travail des économies en développement et développées sont différents ¹⁷. Le présent rapport élabore sur ce thème, afin de montrer comment le processus de développement économique se reflète dans les indicateurs du marché du travail des jeunes. Ce chapitre aborde plusieurs questions: l'emploi précoce des adolescents; la baisse du taux de jeunes travailleurs pauvres, qui reste néanmoins conséquent; la diversification rurale, et son impact sur la qualité de l'emploi des jeunes; et la persistance du travail atypique dans les pays pauvres. On y examine également comment plusieurs concepts – chômage, inadéquation des compétences et qualité de l'emploi – diffèrent en fonction du niveau de développement économique.

Les analyses présentées dans ce chapitre et le suivant s'inspirent largement des récentes enquêtes ETVA du BIT, qui s'efforcent de mieux cerner les différentes expériences vécues par les jeunes qui quittent l'école pour entrer sur le marché du travail. Elles colligent des informations pertinentes sur les défis que rencontrent les jeunes dans leur parcours de transition, non seulement vers l'emploi en général, mais surtout vers un emploi stable et décent. Réalisées dans plus de 30 pays à revenu faible et intermédiaire dans cinq régions différentes, dans le cadre du partenariat Work4Youth (W4Y) entre le BIT et la Fondation MasterCard (voir l'encadré 6), ces enquêtes sont un atout irremplaçable pour mieux comprendre ce processus de transition, crucial dans la vie des jeunes.

¹⁷ Le travail dans l'économie informelle, le travail occasionnel, le travail indépendant et le travail domestique non rémunéré – restent la norme dans les économies en développement (Cazes et Verick, 2013). A l'opposé, dans la plupart des économies développées, l'emploi est généralement fondé sur un contrat écrit, un salaire régulier et des droits dans une entreprise privée. Toutefois, le récent rapport du BIT, *Emploi dans le monde et perspectives sociales* (BIT, 2015b) et la section 3.5 ci-dessous font également état d'une baisse du nombre des travailleurs permanents à temps plein dans les économies développées. See also ILO (2015f).

Encadré 6. Work4Youth: partenariat du BIT et de la Fondation MasterCard

Le projet Work4Youth (W4Y) est un partenariat entre le Programme emploi jeunesse du BIT et la Fondation MasterCard. Doté d'un budget de 14,6 millions \$ E.-U., ce projet quinquennal, en œuvre jusqu'à la mi-2016, a pour objectif «de promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et femmes par la connaissance et l'action». Plus immédiatement, il vise à collecter des informations, plus nombreuses et de meilleure qualité, sur les marchés du travail de la jeunesse des pays en développement, et notamment sur les parcours de transition vers le marché du travail. Le projet part d'un postulat, soit que les gouvernements et les partenaires sociaux des 34 pays cibles seront mieux armés pour concevoir des politiques et des programmes efficaces une fois en possession d'informations détaillées sur:

- les attentes des jeunes quant aux modalités de transition vers l'emploi, et à la qualité du travail;
- les attentes des employeurs par rapport aux jeunes candidats;
- les difficultés qui entravent l'adéquation de l'offre et de la demande; et
- les politiques et programmes susceptibles d'avoir un réel impact à cet égard.

Pays cibles du Projet Work4Youth, par région:

Asie et Pacifique: Bangladesh, Cambodge, Népal, Samoa, Viet Nam;

Europe de l'Est et Asie centrale: Arménie, Kirghizistan, Ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro*, République de Moldova, Fédération de Russie, Serbie*, Ukraine;

Amérique latine et Caraïbes: Brésil, Colombie, République dominicaine*, El Salvador, Jamaïque, Pérou;

Moyen-Orient et Afrique du Nord: Egypte, Jordanie, Liban*, Territoires palestiniens occupés, Tunisie;

Afrique subsaharienne: Bénin, Libéria, Madagascar, Malawi, République du Congo*, Sierra Leone*, Afrique du Sud*, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie.

* Nouvelles mono-enquêtes effectuées en 2015.

3.1 Les jeunes des pays pauvres travaillent trop, et trop tôt

Malgré l'élévation des niveaux de scolarité (voir la section 2.1), des millions de jeunes dans les pays pauvres continuent à quitter prématurément l'école pour travailler, phénomène qui va de pair avec le décrochage scolaire précoce et de faibles niveaux de scolarité. Résumant les tendances en matière d'enseignement tirées des enquêtes ETVA, Sparreboom et Staneva (2014) soulignent la proportion infinitésimale de jeunes qui complètent un cycle scolaire, même très bas (niveau primaire), dans les pays à faible revenu. Les données ETVA montrent que 31 pour cent des jeunes dans ces pays n'ont suivi aucune scolarité¹⁸, par opposition à six pour cent dans les pays à revenu faible-moyen, et moins de 2 pour cent dans les pays à revenu moyen-supérieur¹⁹. Le rapport conclut que dans les pays pauvres, seul un diplôme de l'enseignement supérieur peut «garantir» un emploi salarié (non-vulnérable) aux jeunes, par opposition aux emplois «vulnérable», i.e. travail indépendant ou travail familial non rémunéré (voir la section 3.5.2). Trois diplômés sur quatre de l'enseignement supérieur (75 pourcent) ont trouvé un emploi salarié, comparativement à seulement quatre sur dix de l'enseignement

¹⁸ Sauf indication contraire, les données de cette section concernent les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Le plafond de 24 ans habituellement retenu (dans les estimations mondiales et régionales) est porté à 29 ans afin de tenir compte du fait qu'un nombre croissant de jeunes poursuivent leurs études après la vingtaine, voire au-delà de 24 ans. Cette extension par rapport aux critères classiques est logique si l'on veut analyser les questions liées à la transition vers le marché du travail.

¹⁹ Les niveaux de revenu employés ici sont conformes à la classification des revenus de la Banque mondiale, juillet 2014.

secondaire (40 pour cent). L'accès à l'instruction devient dès lors un facteur additionnel d'inégalité et de segmentation du marché du travail.

La série de graphiques de la figure 3.1 reflète les résultats contrastés des régions en ce qui concerne l'accès à l'instruction et le taux d'activité. Dans les pays d'Europe et d'Asie centrale où ont été menées des enquêtes ETVA (voir Annexe B), les jeunes âgés de 15 à 17 ans étaient presque tous scolarisés (seuls 2,2 pour cent ne l'étaient pas et travaillaient; et 4,8 pour cent faisaient partie du groupe NEET)²⁰. En Amérique latine, dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les pays ETVA ont également obtenu un succès relatif dans la scolarisation des jeunes; dans ces pays toutefois, près d'un adolescent sur cinq n'était pas scolarisé, travaillait ou faisait partie du groupe NEET, avec des chiffres beaucoup plus élevés en milieu rural²¹.

En revanche, les données ETVA recueillies dans les pays d'Asie-Pacifique et d'Afrique subsaharienne (les deux régions abritant les dix pays à faible revenu des 28 pays étudiés) montrent que de nombreux jeunes travaillent déjà à un très jeune âge. Dans la région Asie-Pacifique et en Afrique subsaharienne, 15,0 et 16,7 pour cent, respectivement, des jeunes adolescents n'étaient pas scolarisés et travaillaient; 11,4 et 10 pour cent d'entre eux, respectivement, faisaient partie du groupe NEET. Le lien avec la pauvreté est évident: elle abrège considérablement la période d'innocence de l'enfance, et l'entrée précoce dans la vie active reste une réalité trop répandue (voir l'encadré 7). L'impact à long terme peut être dévastateur pour les jeunes concernés (BIT, 2015d).

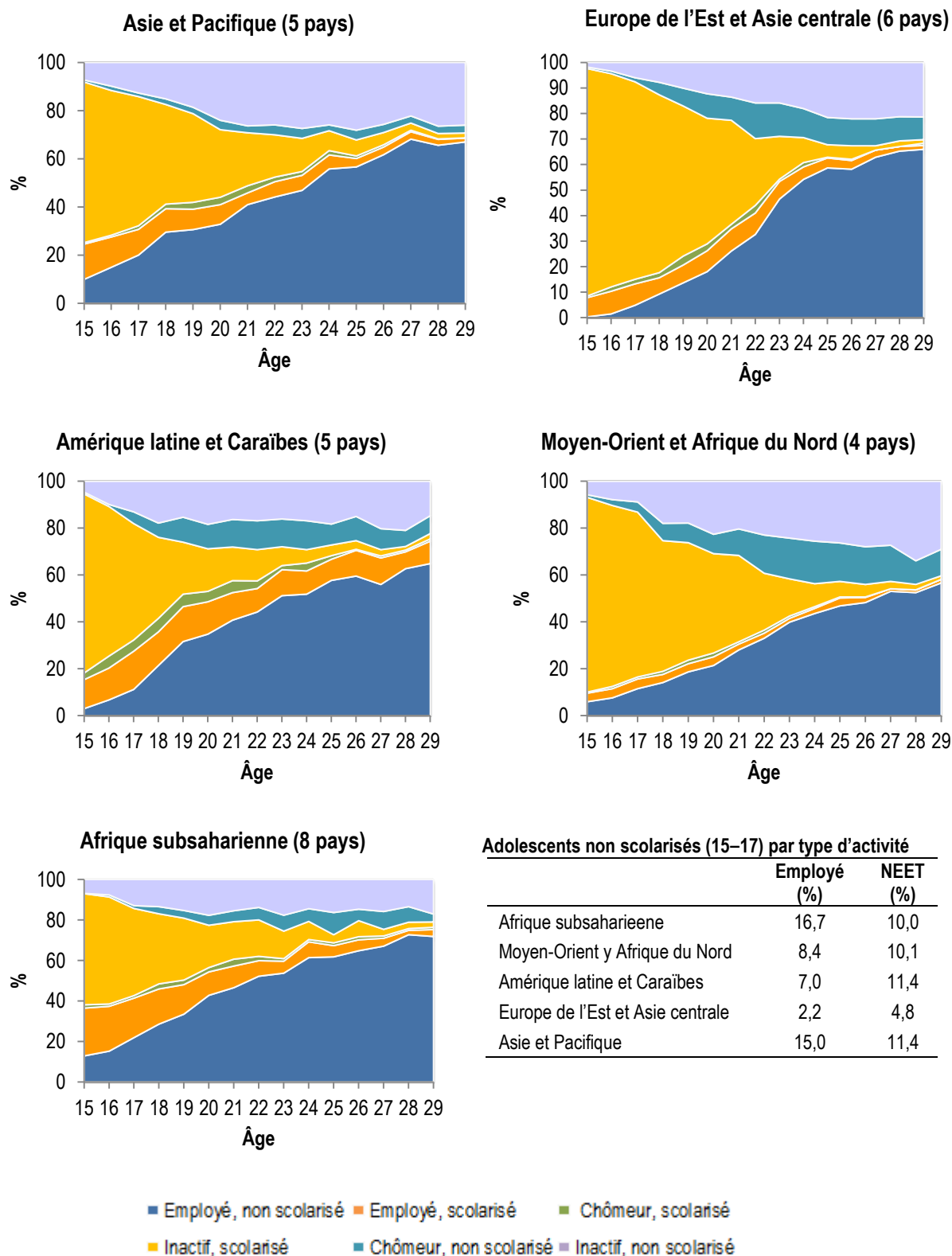
La figure 3.1 donne également des informations sur les jeunes qui poursuivent leurs études tout en travaillant. Globalement, 24,2 pour cent des étudiants dans les pays ETVA travaillaient tout en poursuivant leur scolarité, la plus forte probabilité étant constatée en Amérique latine, aux Caraïbes et en Afrique subsaharienne. Ces chiffres sont très proches de la moyenne des pays européens en ce qui concerne l'association école-travail, soit 22 pour cent (Enquête sur la population active de l'UE, 2009; voir également Eurofound, 2014). Voir à la section 4.3 les commentaires sur les liens entre l'association école-travail et la transition ultérieure vers le marché du travail.

²⁰ Dans ce chapitre et le suivant, les données régionales sur les revenus, tirées des enquêtes ETVA, sont fondées sur de simples moyennes des quelques pays pour lesquels on dispose de renseignements. Il faut donc faire preuve de discernement en interprétant les chiffres régionaux basés sur les revenus, mentionnés dans ce rapport.

²¹ Dans tous les pays, les jeunes ruraux sont plus susceptibles d'avoir une activité économique précoce que les jeunes des villes. Dans la région Amérique latine-Caraïbes, par exemple, 13,1 pour cent des jeunes ruraux de 15 ans avaient déjà quitté l'école et travaillaient, comparativement à 5,9 pour cent dans les zones urbaines (voir Elder, de Haas et al., 2015, figure 3.1).

Les jeunes commencent à travailler trop tôt dans les pays pauvres d'Asie, du Pacifique et d'Afrique subsaharienne.

Figure 3.1 Type d'activité des jeunes selon l'âge, pays ETVA par région, 2012/13



Source: Calculs de l'auteur sur la base des données ETVA dans 28 pays. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc.

Encadré 7. Activités des adolescents (15–17 ans)

Les données sur les jeunes âgés de 15 à 17 ans présentent un intérêt tant en ce qui concerne le travail des enfants que l'emploi des jeunes, puisque les jeunes travailleurs de cette tranche d'âge sont considérés comme des «enfants travailleurs» s'ils exercent des travaux dangereux, aux termes de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Idéalement, ces adolescents devraient poursuivre leur scolarité; toutefois, ils dépassent l'âge minimum du travail dans la plupart des pays et sont donc légalement autorisés à travailler.

Selon le *Rapport mondial sur le travail des enfants* (BIT, 2015d), la majorité des jeunes travailleurs âgés de 15 à 17 ans exercent une forme de travail dangereux. Les données ETVA agrégées ne permettent pas de calculer l'ampleur de ce phénomène pour tous les pays, en raison du manque de données détaillées sur la répartition sectorielle, mais les chiffres disponibles pour certains pays sont présentés au tableau ci-dessous en pourcentage de l'ensemble des jeunes (15-17 ans). Les résultats sont préoccupants dans cinq pays: Bangladesh, Brésil, Togo, Ouganda et Viet Nam. Les travaux dangereux se traduisent dans la plupart des pays par un taux plus élevé de maladies et de lésions liées au travail; il existe donc de bonnes raisons économiques de renforcer l'action mondiale visant à promouvoir la prévention des lésions au travail et à renforcer la protection des jeunes travailleurs vulnérables.

Tableau de l'encadré 7. Part des jeunes (15-17 ans) occupant un emploi dangereux, rapportée à l'ensemble des jeunes

Bangladesh	Brésil	Jamaïque	Kirghizistan	Moldova, Rép.	Féd. de Russie	Togo	Uganda	Viet Nam
16.7	12.5	1.8	4.6	2.6	6.3	14.6	11.9	24.3

Source: Elder, de Haas et al. (2015), Encadré 2.

3.2 Evolution de la ventilation sectorielle de l'emploi des jeunes

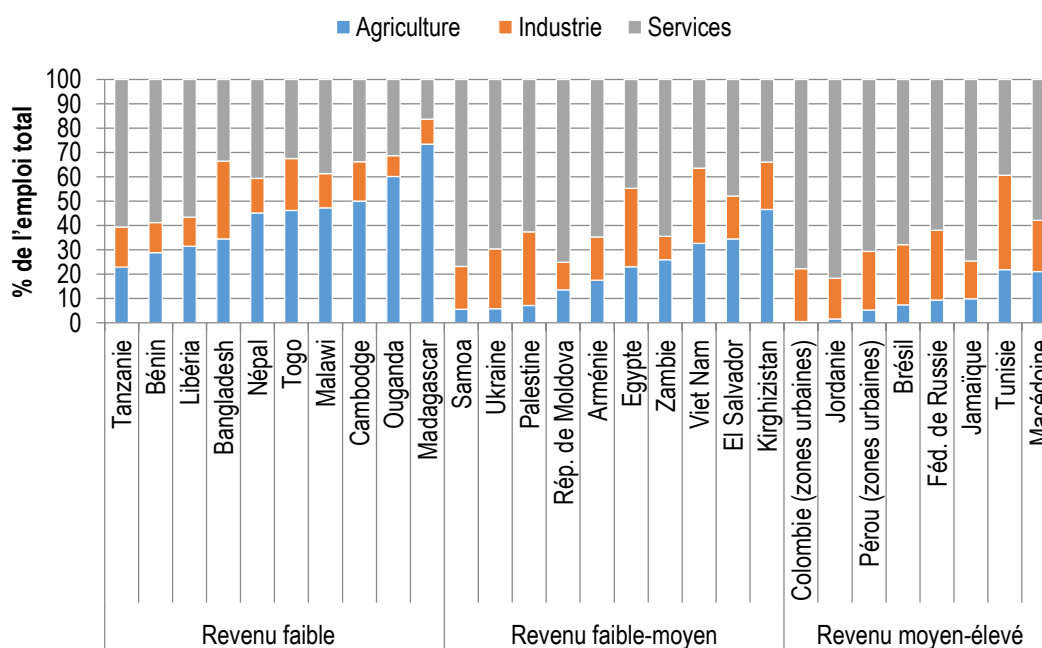
Il existe une corrélation positive entre la croissance du PIB durant les 50 dernières années, d'une part, et le déclin du secteur agricole et l'augmentation de la taille relative des secteurs de l'industrie et des services de l'autre. Les auteurs qui se sont penchés sur le sujet voient dans cette interrelation un signe de l'industrialisation des économies lancées dans un processus de «rattrapage» (Cazes et Verick, 2013, Chapitre 2). Cependant, hormis le «miracle» asiatique, les évolutions structurelles ont rarement été linéaires comme prévu, ou plutôt l'évolution structurelle ne s'est pas traduite par les gains attendus en emplois productifs et par une croissance équitablement partagée. Cela s'explique en partie par le fait que les secteurs en croissance créent de nombreux emplois et par la désaffectation du secteur agricole (Tregenna, 2015; BIT, 2005; Islam et Kucera, 2013).

Si l'on analyse globalement l'évolution des différents secteurs dans les pays ETVA en la figure 3.2, il semblerait que le déclin du secteur agricole se poursuit. Dans les pays pauvres, la moitié des jeunes (ou plus) travaillaient encore dans le secteur agricole dans seulement trois pays (Cambodge, Madagascar et Ouganda). Dans trois autres pays pauvres (Bénin, Libéria et République-Unie de Tanzanie), les services sont devenus le secteur dominant, tandis que l'industrie manufacturière continue de jouer un rôle important au Bangladesh, en grande partie grâce au secteur de la confection. Elder, de Haas et al. (2015) démontrent que, dans les pays ETVA, les jeunes n'ont bénéficié que marginalement du déclin relatif de l'agriculture en termes de «meilleures» perspectives d'emploi. Plus généralement, lorsque les jeunes passent directement d'un emploi irrégulier dans le secteur agricole à un emploi de même nature dans le secteur tertiaire ou secondaire, l'évolution structurelle ne donne pas les résultats escomptés. Pour

maximiser les avantages découlant des mutations structurelles, il faut mettre l'accent sur une stratégie multidimensionnelle favorisant la diversification agricole et l'expansion des segments productifs du secteur tertiaire (Islam et Islam, 2015).

Le secteur tertiaire est le plus important employeur des jeunes dans la plupart des pays.

Figure 3.2 **Emploi des jeunes, par secteur, pays ETVA selon le revenu, 2012/13**



Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 28 pays. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc.

Encadré 8. Chômage : définition stricte ou assouplie

Selon la définition qu'en donnent les normes internationales, est considéré «chômeur» quiconque remplit trois critères: a) ne pas avoir travaillé durant la période de référence; b) avoir été disponible pour prendre un emploi si on lui en avait offert un pendant la semaine précédant la période de référence; et c) avoir cherché activement du travail durant les 30 derniers jours (par exemple, en s'inscrivant à un bureau de placement ou en répondant à une offre d'emploi). La différence entre la définition «assouplie» du chômage (également appelé «chômage au sens large») et la définition «stricte» est l'assouplissement du critère c), à savoir la «recherche d'un travail»; selon cette définition «assouplie», le chômage représente le nombre de jeunes qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence mais étaient disponibles pour travailler. En vertu des normes internationales, le critère de recherche d'un travail peut être assoupli «dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés, où le marché du travail est largement inorganisé ou d'une portée limitée, où l'absorption de l'offre de travail est, au moment considéré, insuffisante, où la proportion de main-d'œuvre non salariée est importante»¹.

Dans la plupart des économies développées, un jeune doit prouver qu'il a activement cherché du travail, par exemple qu'il était inscrit à un bureau de placement ou a postulé à des offres d'emploi, pour bénéficier de prestations de chômage. Très peu d'économies en développement offrant des prestations de chômage à leur population, les jeunes de ces pays sont peu motivés à chercher activement un emploi s'ils pensent qu'il n'en existe pas, ou lorsque le marché du travail est très informel. Dans ce cas, une personne sans emploi compte davantage sur ses relations informelles pour trouver un travail occasionnel, plutôt que de se lancer dans une recherche active d'emploi.

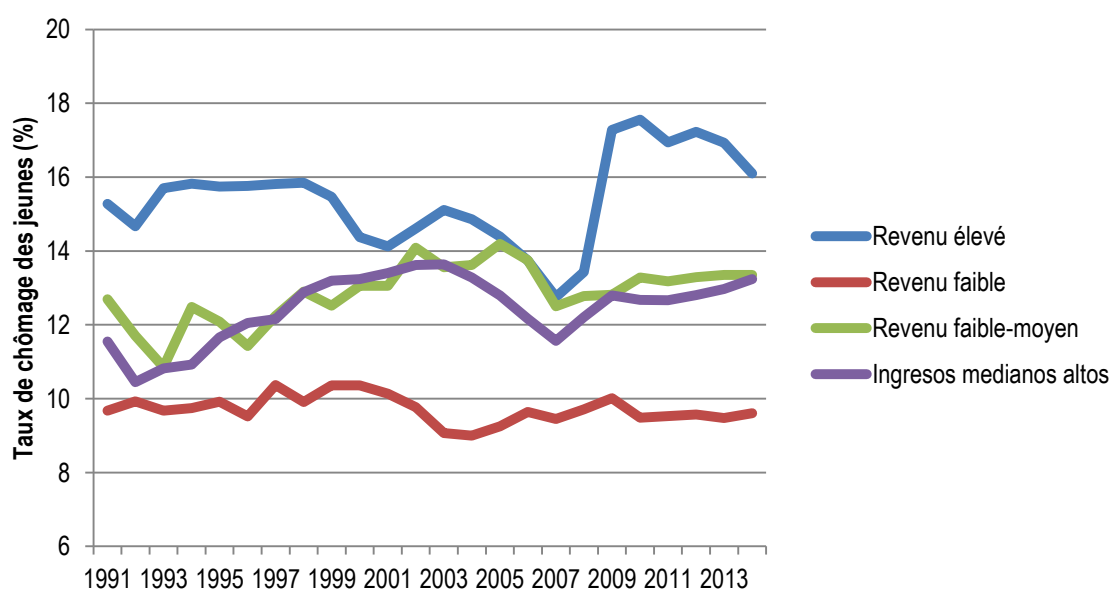
¹ Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la 13e Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982).

3.3 Interpréter le chômage des jeunes

Avec la baisse des niveaux de pauvreté absolue et l'élévation des niveaux d'instruction (ONU, 2014b), les jeunes sont moins enclins à accepter certains emplois peu attrayants à l'extrémité inférieure du marché du travail, lui-même de plus en plus segmenté. Formulé autrement, il se pourrait qu'avec le développement des classes moyennes, et le nombre croissant d'Etats Membres qui rejoignent les rangs des pays à revenu moyen, un plus grand nombre de jeunes peuvent se permettre de ne pas travailler, au moins durant un certain temps. Plutôt que d'accepter n'importe quel emploi, les diplômés de l'enseignement supérieur issus de milieux à revenu moyen peuvent se montrer relativement sélectifs²². Cela explique en partie pourquoi le taux de chômage des jeunes «strictement» défini (voir l'encadré 8) est plus élevé dans les pays à revenu moyen que dans les pays pauvres. Comme le montre la figure 3.3, le taux global de chômage des jeunes dans les pays à revenu élevé dépassait de 6,5 pour cent celui des pays pauvres en 2014 (16,1 et 9,6 pour cent, respectivement). A partir de 1991, l'effet revenu est évident, mais l'écart s'est sensiblement creusé durant la grande récession. Cela démontre une fois de plus que le taux de chômage est sensible à la conjoncture économique dans les pays à revenu élevé, mais aussi que le taux de chômage strict n'a pas la même signification dans les pays à faible revenu.

Le taux de chômage des jeunes augmente avec le niveau de revenu.

Figure 3.3 Taux de chômage des jeunes, estimations globales, selon le niveau de revenu, 1991–2014



Source: BIT, *Modèles des tendances économétriques*, 2015

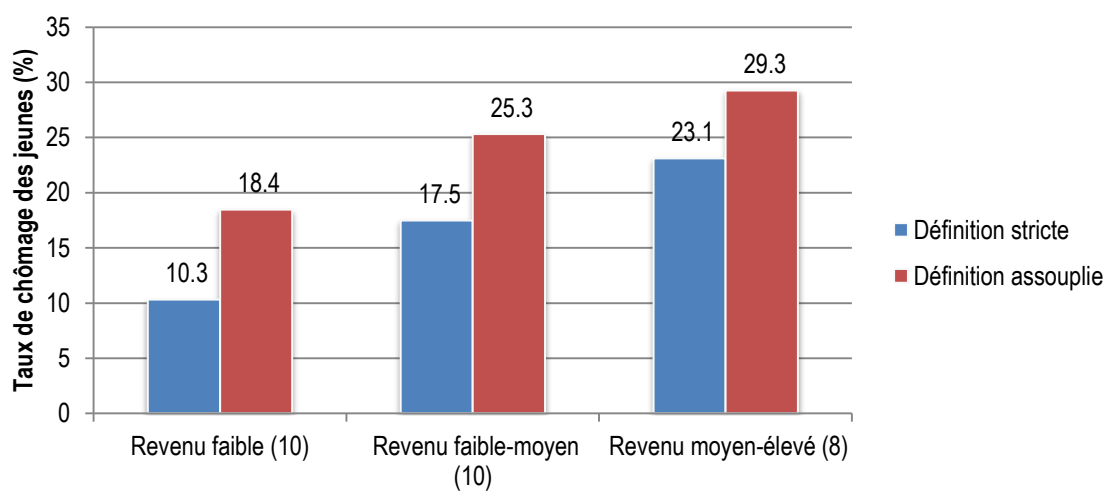
²² Dans certains cas, ce sont les parents des jeunes diplômés qui se montrent sélectifs pour leurs enfants, leur interdisant d'accepter des tâches considérées comme humiliantes, dangereuses ou culturellement inacceptables. Le concept d'emploi «typiquement féminin» est particulièrement répandu dans certains pays et explique notamment le taux de chômage féminin supérieur à celui des hommes dans la plupart des régions.

Le chômage existe également dans les pays à faible revenu, surtout quand il est mesuré selon la définition assouplie (voir l'encadré 8), mais il concerne principalement les jeunes des milieux favorisés, qui se retrouvent en concurrence pour les rares emplois disponibles dans un secteur formel de petite taille²³. Dans une économie dualiste, le problème de l'emploi ne se traduit pas par des taux de chômage élevés, mais par une forte proportion du sous-emploi caché derrière le travail indépendant, et par l'emploi salarié occasionnel dans l'économie informelle. Le taux de chômage de longue durée peut également être élevé dans une économie dualiste, où les chômeurs relativement privilégiés peuvent attendre de trouver un bon emploi. En revanche, les pauvres restent généralement exclus de l'économie formelle et travaillent à leur compte, ou comme salariés occasionnels, notamment en milieu rural. La section 3.5 analyse en profondeur la prévalence de l'emploi atypique et informel parmi les jeunes dans les économies en développement, où le chômage n'est pas une option envisageable.

La suppression du critère «recherche active d'emploi» de la définition du chômage peut modifier sensiblement les résultats, comme le montre la figure 3.4. Bien que le phénomène du chômage des jeunes soit plus faible dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu moyen-supérieur quelle que soit la définition employée, l'écart entre les deux groupes se comble si l'on applique la définition assouplie, le taux de chômage des jeunes étant presque le double dans le groupe à faible revenu (taux assoupli, 18,4 pour cent; taux strict, 10,3 pour cent).

Le chômage des jeunes est également un problème majeur dans les économies à faible revenu, compte tenu notamment de l'absence de protection sociale.

Figure 3.4 Taux de chômage des jeunes, définitions stricte et assouplie, pays ETVA selon le revenu, 2012/13



Notes: Tranche d'âge 15–29 ans. Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses. Les données sur les pays figurent au tableau A.8 de l'Annexe A.

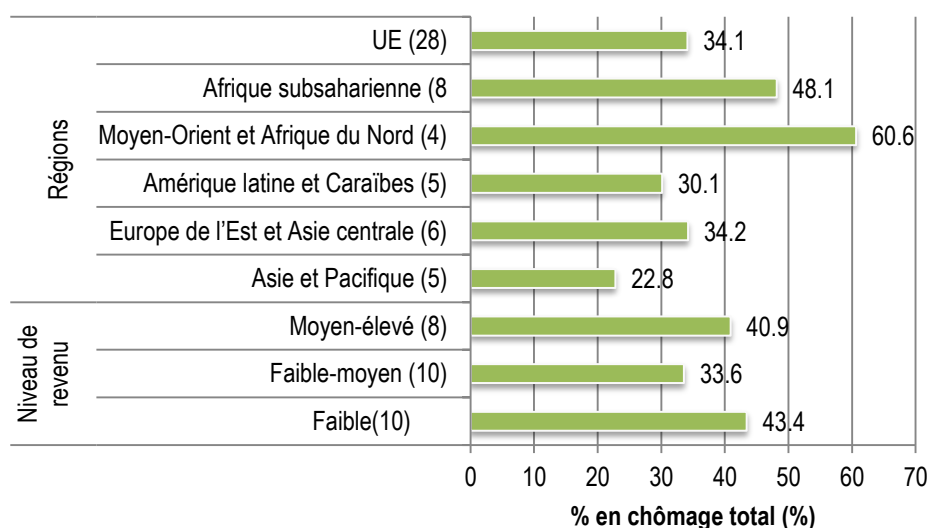
Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc.

²³ Cette constatation est confirmée par les données provenant de nombreux pays ETVA, mais pas tous. Parmi les six pays pauvres pour lesquels on dispose d'observations suffisantes sur le revenu des ménages (Bangladesh, Cambodge, Libéria, Malawi, Népal et Ouganda), le taux de chômage des jeunes vivant dans un foyer perçu comme riche ou assez riche était de 14 pour cent, comparativement à 10,4 pour cent dans les foyers considérés comme pauvres ou assez pauvres.

Le chômage de longue durée est-il un problème dans les régions en développement? C'est effectivement le cas. En fait, dans les régions pauvres, comme l'Afrique subsaharienne, où les taux de chômage des jeunes sont les plus bas, il s'agit généralement d'un chômage de longue durée pour les rares chômeurs concernés, comme le montre la figure 3.5. Le taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus) des jeunes s'établissait à 48,1 pour cent en Afrique subsaharienne, et n'était plus élevé qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (60,6 pour cent). Si l'on considère la question sous l'angle des niveaux de revenu, le taux de chômage de longue durée est légèrement plus élevé dans les pays à faible revenu que les pays à revenu moyen-supérieur (43,4 et 40,9 pour cent, respectivement).

Les jeunes chômeurs sont susceptibles de connaître le chômage de longue durée dans les pays à faible revenu comme dans les pays à revenu élevé.

Figure 3.5 Taux de chômage de longue durée des jeunes, pays ETVA selon le revenu et le région, et UE, 2012/13



Notes: Le taux de chômage de longue durée est la proportion de personnes sans emploi depuis 12 mois ou plus, par rapport au nombre total de chômeurs. Tranches d'âge: 15–29 pour les pays ETVA, et 15–24 pour la moyenne des pays de l'UE. Les nombres de pays sont indiqués entre parenthèses.

Sources: Calculs des auteurs sur la base des données ETVA, Eurostat, et la base de données de l'Enquête sur la population active de l'UE (28 pays). Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc. Les données des 28 pays membres de l'UE concernent 2013.

3.4 Inadéquation des compétences: analyse des contraintes de l'offre

Dans quelle mesure le taux de chômage des jeunes, actuellement élevé dans certains pays, résulte-t-il de l'offre insuffisante de main-d'œuvre qualifiée? De nombreux rapports, relayés par les médias²⁴, endossent le point de vue des employeurs, qui se disent incapables de pourvoir les postes vacants parce qu'ils ne trouvent pas de candidats possédant les compétences «voulues», mettant l'accent sur ces dernières pour rappeler aux décideurs qu'il ne s'agit pas simplement de maintenir les jeunes dans le

²⁴ Par exemple, «U.S. manufacturing sees shortage of skilled factory workers», Washington Post (19 février 2012); «Alarm over skills shortage in Europe», Financial Times, 26 mai 2013; «Skills gap damaging young and employers across Europe», BBC News, 13 janvier 2014.

système scolaire pour qu'ils puissent se présenter avec un diplôme sur le marché du travail, prêts à être recrutés par un employeur. Plusieurs rapports, tel celui de McKinsey (2014), basé sur une enquête auprès de plus de 2 000 employeurs dans huit pays européens, soulignent au contraire que même un diplôme supérieur n'est pas une garantie d'emploi si le domaine de spécialisation des jeunes ne correspond pas aux besoins du marché, et si le système d'enseignement ne leur inculque pas certaines compétences fondamentales, y compris l'éthique du travail (voir l'encadré 9).

Encadré 9. Exige-t-on trop des étudiants en leur demandant de faire les bons choix professionnels?

Il est facile de blâmer les jeunes pour la pénurie actuelle de compétences, en leur reprochant de ne pas poursuivre les «bonnes» études, mais il faut bien admettre que la plupart des étudiants ne sont pas en mesure de faire des choix logiques concernant leur domaine de spécialisation sur la base des informations dont ils disposent.

Un étudiant qui choisit une discipline en fonction du marché du travail (par opposition à une réelle vocation) peut tenir compte de trois éléments: i) le taux d'emploi des récents diplômés; ii) les barèmes de rémunération par profession; et iii) les statistiques nationales officielles sur les professions en demande. Cela lui met déjà un fardeau important sur les épaules des adolescents et donc il est peu réaliste d'imaginer que la plupart d'adolescents vont faire de la recherche. En plus, il y a aussi le fait que l'information collectée selon des résultats précédents devient rapidement obsolète. Ainsi, il était encore logique pour de nombreux étudiants américains d'entreprendre des études de droit en 2008, 91 pour cent des diplômés en droit en 2007 ayant reçu des offres d'emploi avec d'excellents salaires; ils ne pouvaient pas savoir alors que le marché de l'emploi juridique s'effondrerait et qu'en 2013, seulement 64 pour cent des jeunes diplômés en droit trouveraient un travail exigeant cette formation.

En admettant que ce jeune étudiant américain soit suffisamment curieux pour consulter le dernier rapport du Bureau of Labor Statistics sur les professions les plus dynamiques, aurait-il été convaincu pour autant de se détourner de l'enseignement supérieur et d'opter pour une de ces carrières? Probablement pas, puisque la plupart des professions les plus demandées en 2013 n'exigeaient pas un diplôme supérieur, et que leur barème de rémunération était inférieur au salaire médian national (par exemple, aide à domicile ou entraîneur de conditionnement physique)¹. A moins que les salaires n'augmentent dans ces occupations «d'aidant» moins qualifiées, afin de répondre à la demande non satisfaite, il est peu probable qu'elles attirent de nombreux jeunes.

¹ Dernière édition de *Occupation Outlook Handbook* of the Bureau of Labor Statistics:

<http://www.bls.gov/ooh/fastest-growing.htm>.

Quelles que soient les causes de la pénurie de compétences – la structure de la croissance économique, le système d'enseignement, les jeunes eux-mêmes, sans oublier les employeurs qui se montrent de plus en plus réticents à «former» les jeunes qui entrent sur le marché du travail²⁵ – un nombre croissant de jeunes des pays développés acceptent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés, ce qui se traduit pour eux par une perte de compétences précieuses, et, pour l'économie, par la renonciation à une meilleure productivité. Les jeunes moins instruits en subissent également l'impact, lorsque leurs homologues sur-éduqués prennent leurs emplois. Sparreboom (2014) expose les conséquences de la surqualification en termes de rémunération et de satisfaction au travail, ainsi que les dernières données sur les indicateurs de surqualification et de sous-scolarisation en Europe²⁶.

²⁵ Matsumoto, Henge et Islam (2012) font observer: «En revanche, durant les périodes de récession, les employeurs ont peut-être tendance à chercher le 'candidat parfait' parce que la situation économique est plus tendue».

²⁶ La sur-éducation et la sous-scolarisation sont mesurées ici selon une approche normative, fondée sur la Classification internationale type des professions (CITP), décrite dans: BIT (2013a, Chapitre 3); voir également Sparreboom et Staneva, 2014. Elle consiste dans un premier temps à répartir les grands

Selon les données de l'Enquête sociale européenne, dans 17 des 19 pays disposant de données en 2010 ou 2012, on relève une tendance croissante de la proportion de jeunes surqualifiés par rapport à 2002 (Annexe A, tableau A.10); toutefois, le taux de jeunes surqualifiés n'a atteint un sixième que dans quatre pays (Danemark, Espagne, Irlande et Royaume-Uni). La sous-scolarisation a généralement baissé dans 14 des 19 pays, mais restait un phénomène plus fréquent que la surqualification dans tous les pays, sauf l'Irlande. Dans 11 des 19 pays, au moins un jeune sur cinq était sous-éduqué par rapport aux exigences de son emploi. Ces données devraient donc contribuer à réfuter l'hypothèse selon laquelle l'inadéquation des compétences dans les économies avancées est surtout un problème de surqualification, et qu'une économie atone ne crée pas suffisamment d'emplois pour absorber les promotions de jeunes très qualifiés. Dans la quasi-totalité des cas, la sous-scolarisation des jeunes travailleurs reste le phénomène le plus répandu.

Dans les pays pauvres, la sous-scolarisation des jeunes travailleurs reste un problème majeur, et entrave notablement le processus de développement. Comme le montre la figure 3.6, la proportion de jeunes travailleurs scolarisés dans le groupe des pays à faible revenu est trois fois plus élevée que dans celui des pays à revenu moyen-supérieur, soit 63,9 et 22,5 pour cent, respectivement. Les résultats sont particulièrement préoccupants en Afrique sub-saharienne où les trois cinquièmes des jeunes travailleurs (61,4 pour cent) ne possèdent pas le niveau d'instruction voulu pour travailler productivement. La sous-scolarisation non seulement nuit à la productivité du travail, mais tire aussi vers le bas la rémunération des jeunes travailleurs.

Il faut briser le cercle vicieux – accès restreint à une instruction de qualité, perspectives salariales limitées –, en investissant davantage dans des systèmes d'enseignement de qualité, de la maternelle jusqu'au niveau supérieur: cet impératif doit rester un objectif central du programme de développement pour l'après-2015²⁷.

Un autre angle d'approche concernant l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail par niveaux de compétence est l'indicateur du taux de chômage des jeunes selon leur niveau d'instruction (BIT, 2013a, Chapitre 3). Cet indicateur fournit des informations pertinentes sur la façon dont l'évolution macro-économique à long terme (changements technologiques privilégiant les compétences, accroissement des échanges ou modification de la structure sectorielle de l'économie) influe sur l'expérience vécue par les travailleurs, qualifiés ou non, sur le marché du travail. Dans la mesure où les personnes peu éduquées sont plus exposées au chômage, les réponses politiques peuvent soit chercher à améliorer leur niveau d'instruction, soit créer des emplois moins

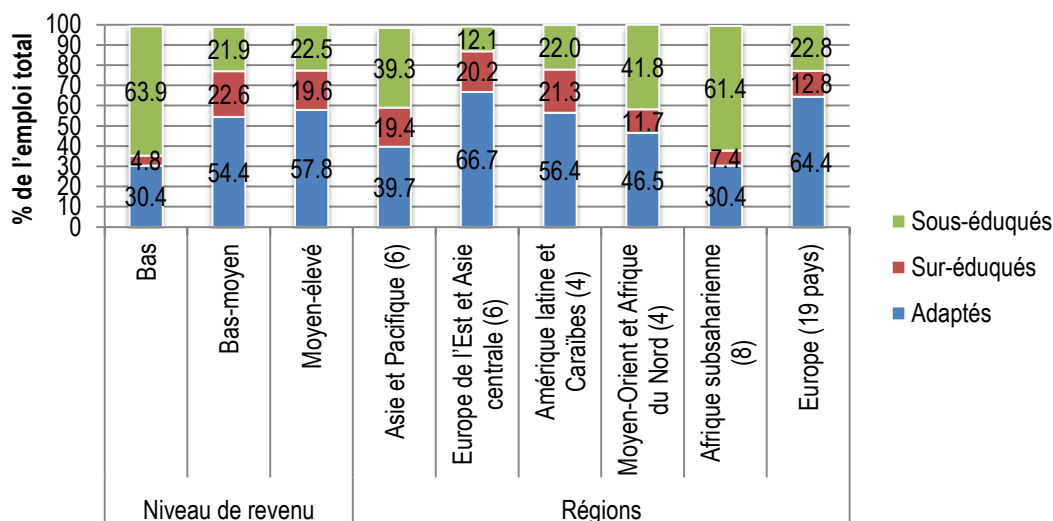
groupes professionnels (premiers chiffres de la classification CITE) en trois catégories, puis à leur assigner un niveau d'enseignement, conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE-97). Les travailleurs appartenant à un groupe donné et qui possèdent le niveau d'instruction correspondant sont considérés comme bien adaptés. Ceux qui possèdent un niveau d'enseignement plus (ou moins) élevé que le niveau exigé pour le poste sont considérés comme surqualifiés (ou sous-scolarisés). Par exemple, un diplômé du troisième cycle travaillant comme commis (travail manuel peu qualifié) est surqualifié, tandis qu'un diplômé du secondaire qui travaille comme ingénieur (profession intellectuelle très qualifiée) est sous-scolarisé.

²⁷ De fait, l'objectif 4 du cadre de l'Objectifs de développement durable (ODD) invite les Etats à offrir des compétences adéquates aux jeunes: «Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage continu pour tous tout au long de la vie».

qualifiés dans le pays. Autrement un taux de chômage élevé des diplômés de l'enseignement supérieur peut traduire une pénurie d'emplois techniques et professionnels de haut niveau.

Le nombre de jeunes travailleurs sous-scolarisés par rapport à leur travail est plus élevé que celui des jeunes sur-éduqués, dans toutes les régions et pour tous les groupes de revenu.

Figure 3.6 Inadéquation des compétences des jeunes, pays ETVA selon le revenu, régions et UE, 2012/13

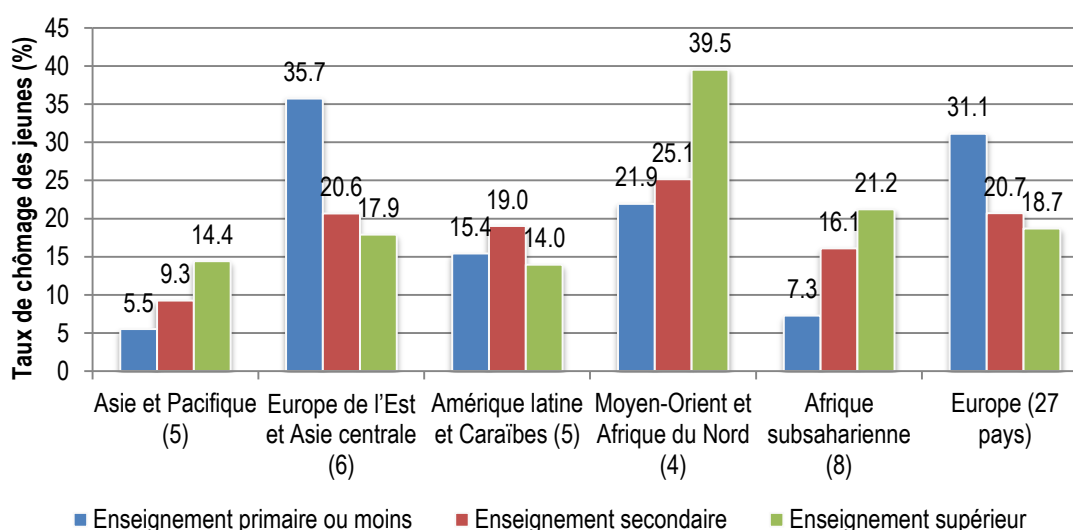


Notes: Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses. Jeunes: groupe d'âge 15–29 ans.

Sources: Calculs des auteurs sur la base des données ETVA, et Sparreboom (2014) pour les pays européens. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc. Les données de l'UE concernent 2012.

Dans la plupart des régions en développement, les jeunes diplômés plus instruits rencontrent davantage de difficultés pour trouver un travail qui correspond à leurs attentes.

Figure 3.7 Taux de chômage des jeunes (définition stricte) selon le niveau d'instruction, pays ETVA par région, 2012/13



Notes: Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses. Voir au tableau A.9 de l'Annexe A les données ETVA au niveau national. Le groupe d'âge est 15–29 ans, sauf pour l'UE (15–24 ans).

Sources: Calculs des auteurs sur la base des données ETVA, et Eurostat, base de données sur la population active en UE. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence ETVA, etc. Les données sur l'UE concernent 2013.

Dans trois des régions mentionnées à la figure 3.7, le taux de chômage des jeunes épouse la courbe de leur niveau d'instruction. Dans les régions Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord et en Afrique sub-saharienne, les jeunes qui ont complété des études supérieures risquent de deux à trois fois plus de connaître le chômage que ceux qui ont seulement un diplôme de l'enseignement primaire, voire moins. Les raisons sont de deux ordres: d'abord, comme indiqué ci-dessus, le niveau de revenu du foyer joue un rôle important, les diplômés de l'enseignement supérieur appartenant généralement à une famille mieux à même de les soutenir durant une recherche d'emploi prolongée. En conséquence, nous pouvons dire que au moins une partie du chômage est de nature volontaire (ils sont à l'attente des emplois qu'ils aimeraient avoir). Deuxièmement, ces économies ont probablement atteint un stade de développement où la demande de travailleurs très qualifiés reste limitée. S'agissant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, il faut ajouter les obstacles socio-culturels rencontrés par les jeunes demandeuses d'emploi.

Les résultats s'inversent dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, où ce sont les jeunes moins instruits qui éprouvent davantage de difficultés à trouver du travail. Ces résultats concordent avec ceux de l'OCDE (BIT, 2013a; Scarpetta et Sonnet, 2012). Dans la figure 3.7, la moyenne de l'UE semble très proche de celle des pays ETVA d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (essentiellement des pays à revenu moyen). Le taux de chômage des jeunes possédant un diplôme de l'enseignement primaire dans l'UE était de 31,1 pour cent en 2013, par comparaison à 18,7 pour cent pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ²⁸. L'explication couramment avancée pour l'effondrement de la demande de travail non qualifié est l'impact de l'évolution technique sur les compétences exigées pour la production²⁹.

3.5 La mauvaise qualité de l'emploi touche tant les jeunes des régions développées que ceux des régions en développement

L'augmentation du chômage des jeunes dans les pays développés au début de la crise économique s'est accompagnée d'une baisse croissante du nombre d'emplois décents. Même la reprise économique et la baisse des taux de chômage des jeunes n'ont pas enrayé cette spirale baissière, ce qui augure mal des perspectives d'emploi des jeunes à plus long terme. Parallèlement, le concept d'emploi décent peut avoir une résonance très différente pour les jeunes, en fonction de leur pays d'origine et de leur vécu socio-culturel. Ainsi, bien qu'un jeune Européen puisse encore raisonnablement espérer trouver un emploi avec un contrat écrit d'une durée supérieure à un an, des congés annuels payés, voire une couverture d'assurance santé et des prestations de

²⁸ Maselli (2012) rappelle que la situation est plus nuancée dans de nombreux pays européens en ce qui concerne la demande de compétences. Dans certains d'entre eux, la demande est adéquate aux deux extrêmes – les moins qualifiés et les plus qualifiés – tandis qu'elle se contracte pour les travailleurs «moyennement qualifiés». Voir aussi BIT (2015b).

²⁹ De nombreuses études ont été publiées sur la thèse de l'évolution technique privilégiant les compétences, notamment par rapport à l'inégalité croissante des salaires. Voir, par exemple, Card et DiNardo (2002), et plus récemment dans le blog: « Does skill-based technical change explain growing wage inequality? » sur: http://marginalrevolution.com/marginalrevolution/2006/12/does_skillbased.html. Ainsi que les commentaires de Nickell et Bell (1995) sur les déterminants des taux de chômage selon le niveau de compétence.

chômage en cas de perte d'emploi, un jeune d'un pays pauvre n'aura probablement pas d'attentes aussi élevées. Pour cette raison la présente sous-section tient donc compte des différents niveaux de développement au moment de définir l'approche pour traiter le sujet concernant la qualité de l'emploi des jeunes.

3.5.1 La précarité progresse parmi les jeunes dans les économies développées

Cette section traite d'abord de l'assertion selon laquelle, dans les économies développées, les jeunes ne trouveraient plus que des emplois temporaires ou à temps partiel. Après examen des données concernant les années de la crise économique et de la grande récession, le rapport de 2013 concluait que la croissance de l'emploi atypique³⁰ parmi les jeunes des pays de l'OCDE donnait à penser que ce type de travail était souvent la seule option pour les jeunes. La situation a-t-elle évolué en deux ans?

Premièrement, il importe de souligner une tendance lourde, à savoir la progression de l'emploi à temps partiel des jeunes dans les pays de l'OCDE: alors que 20,7 pour cent des jeunes pourvus d'un emploi travaillaient moins de 30 heures par semaine en 2000, ce chiffre a progressé à 30,1 pour cent en 2013 (figure 3.8). Pour autant, on ne dispose d'aucun élément démontrant clairement que les taux de travail à temps partiel parmi les jeunes ont augmenté durant la crise. En fait, dans les pays de l'OCDE considérés globalement, la variation annuelle moyenne du taux d'emploi à temps partiel pendant la crise (2007–12) n'a pas varié par rapport à la décennie 2003-13 (progression annuelle de 1 pour cent). Aux Etats-Unis, où le travail à temps partiel des jeunes est toujours plus élevé que pour la plupart de leurs homologues des pays de l'OCDE, la part de l'emploi à temps partiel a progressé plus rapidement que de coutume entre 2008 et 2009, et on a constaté une plus grande volatilité (ascendante et descendante) sur le long terme.

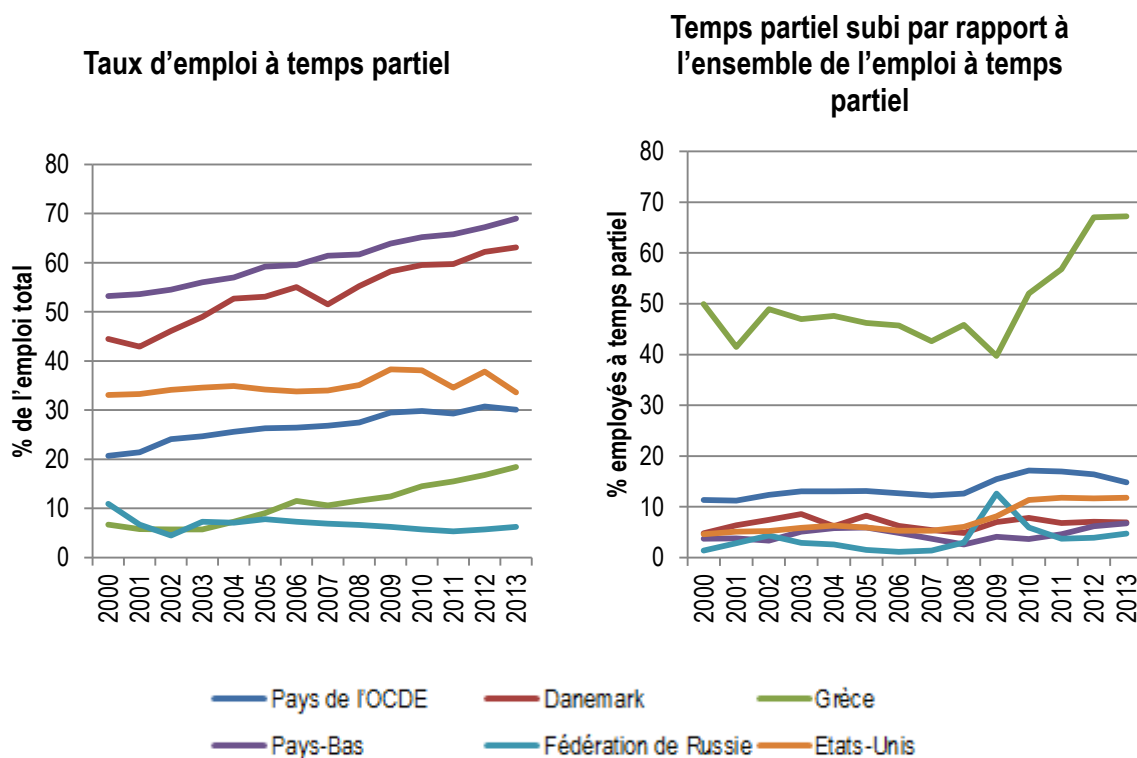
Deuxièmement, la situation de l'emploi à temps partiel des jeunes varie énormément dans les pays de l'OCDE, reflétant ainsi les différentes attitudes à l'égard des adolescents qui étudient tout en travaillant, et des mécanismes institutionnels qui permettent cette combinaison. Au Danemark et aux Pays-Bas, le taux d'emploi à temps partiel des jeunes est plus du double de la moyenne de l'OCDE (63,1 et 69 pour cent, respectivement, en 2013). Cela pourrait être interprété comme un indicateur de la précarité croissante vécue par les jeunes dans ces deux pays, mais les auteurs qui se sont penchés sur le sujet y voient plutôt un exemple positif: le système d'enseignement permet le travail à temps partiel, que les jeunes le considèrent comme un tremplin dans leur futur parcours professionnel, et cela évite le chômage des jeunes (voir Salverada et al, 2008; Crowley et al., 2013). Ce débat sur les avantages et les inconvénients du travail rémunéré des adolescents se poursuit également aux Etats-Unis, où la tendance générale consiste à privilégier l'association travail-école, perçue comme un moyen pour les étudiants de développer leur capital humain, d'acquérir des compétences

³⁰ Alors qu'il n'existe pas une définition officielle de l'emploi atypique le concept implique grosso modo le travail qui ne fait pas partie d'un rapport d'emploi standard. Les variétés d'emploi atypique peuvent comprendre : (i) le travail temporaire, (ii) le travail intérimaire et autres arrangements contractuels multipartites, (iii) les relations de travail ambiguës et (iv) le travail à temps partiel (BIT, 2015f).

professionnelles et de se préparer à prendre des responsabilités, à gérer leur temps et leur argent ³¹.

L'augmentation de l'emploi à temps partiel parmi les jeunes est une tendance à longue terme; le temps partiel subi est plus sensible à la conjoncture.

Figure 3.8 Taux d'emploi à temps partiel et temps partiel subi des jeunes, pays choisis de l'OCDE, 2000–13



Notes: Groupe d'âge 15–24 ans. Les employés à temps partiel sont les personnes qui travaillent moins de 30 heures hebdomadaires dans leur principal emploi. Le temps partiel subi désigne les personnes qui travaillent moins de 30 heures hebdomadaires parce qu'elles ne peuvent pas trouver un emploi à temps plein.

Source: OCDE, StatExtracts.

A l'autre extrême, la figure 3.8 montre les données pour la Fédération de Russie, où la part de l'emploi à temps partiel des jeunes reste inférieure à 10 pour cent. Dans tous les pays d'Europe de l'Est au sein de l'OCDE (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, Slovaquie), on observe des taux très bas du travail à temps partiel parmi les jeunes, ce qui signale que les jeunes mènent leurs études à temps plein (Krillo et Masso, 2010). De la même façon, la tradition du travail à temps partiel des jeunes est peu répandue en Grèce, mais leur part a constamment augmenté, pour atteindre 18,4 pour cent en 2013.

Un autre indicateur reflète beaucoup plus fidèlement la nature involontaire de travail à temps partiel, à savoir le «travail à temps partiel subi». Il s'agit des travailleurs à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) qui préféreraient travailler à temps plein, en pourcentage du total de l'emploi à temps partiel (figure 3.8, côté droit). La crise

³¹ Pour une discussion générale des écrits sur le sujet, et des données d'une étude longitudinale à long terme sur les adolescents qui travaillent aux Etats-Unis, voir Mortimer (2010).

économique a clairement un impact cyclique sur le travail à temps partiel subi, dont la part est passée de 12,2 à 17,1 pour cent entre 2007 et 2010, avant de retomber à 14,8 pour cent en 2013. Les données pour l'ensemble de l'OCDE reflètent une relation inverse entre la proportion de jeunes travailleurs à temps partiel et ceux qui le considèrent comme un moindre mal. La Grèce et les Pays-Bas sont aux antipodes à cet égard: près de sept jeunes travailleurs sur dix (69 pour cent) ont travaillé moins de 30 heures par semaine en 2013 aux Pays-Bas, et très peu d'entre eux (6,7 pour cent) ont déclaré souhaiter travailler plus; à l'autre extrême, parmi les 18,4 pour cent de jeunes Grecs travaillant à temps partiel, trois-quarts (67,2 pour cent) auraient préféré travailler à temps plein.

Pour résumer le débat sur l'emploi à temps partiel des jeunes, les données concernant les économies développées montrent une tendance haussière sur le long terme, mais le degré d'acceptation à cet égard dépend des attitudes socio-culturelles dans chaque pays. Par ailleurs, étant donné que la plupart des jeunes de cette tranche d'âge poursuivent leur scolarité et que l'emploi à temps partiel n'est pas leur seule activité, il serait exagéré de considérer systématiquement la hausse du travail à temps partiel des jeunes comme une tendance négative. Néanmoins, la grande récession s'est accompagnée d'une augmentation périodique du nombre de jeunes occupant un emploi à temps partiel subi, et certaines études montrent que ceux qui ont été contraints d'accepter un emploi insatisfaisant durant les périodes de faible demande de main-d'œuvre continuent d'en subir les effets³².

Heureusement, ces taux sont maintenant orientés à la baisse grâce à la reprise économique dans de nombreuses économies avancées. La proportion de jeunes travailleurs occupant un emploi à temps partiel subi en 2013 n'excédait pas 4,5 pour cent (moyenne de l'OCDE)³³. Cela dit, dans certaines économies développées, la population de jeunes subit actuellement de plein fouet l'impact de la crise économique et des réformes politiques mises en place pour y remédier (voir l'encadré 10 sur les pays qui ont adopté des mesures d'austérité). Dans ces pays, pour un jeune sans expérience professionnelle, trouver du travail – sans même parler d'un emploi à temps plein – est une lutte ardue et de longue haleine. Les jeunes qui ont la malchance d'entrer sur le marché du travail de nos jours dans ces pays en garderont longtemps les stigmates.

Prenant acte des conclusions divergentes sur l'utilité de l'emploi temporaire dans la lutte contre le chômage de longue durée, O'Higgins (2010) conclut que la transition réussie d'un emploi temporaire à un emploi permanent dépend largement de la structure socio-économique du pays concerné. Il était initialement prévu que les taux d'emploi temporaire augmenteraient à cause de la crise; or, la figure 3.9 démontre que le

³² Ainsi, Taylor (2013) constate que les jeunes hommes ayant occupé un emploi temporaire ou à temps partiel subi lors de leur entrée sur le marché du travail pendant les périodes de récession ont été pénalisés par la suite, et ont vu leur croissance salariale entravée tout au long de leur vie professionnelle en raison des moindres possibilités de développement humain ou de formation professionnelle sur-le-tas. Par conséquent, ces travailleurs développent moins leur capital humain, n'acquièrent pas les bonnes qualifications ou sont exposés au chômage – voire tous ces inconvénients à la fois –, ce qui les stigmatise durablement et contribue à l'instabilité de leur parcours professionnel. Voir Kahn (2010) et Altonji, Kahn et Speer (2014).

³³ A ne pas confondre avec la part de travailleurs occupant un emploi à temps partiel subi par rapport au total de l'emploi à temps partiel en la figure 3.8.

travail temporaire des jeunes suit une courbe ascendante dans la majorité des pays de l'UE, mais beaucoup moins prononcée que celle de l'emploi à temps partiel. Ainsi, la moyenne des 28 pays de l'UE a légèrement augmenté, passant de 40 à 43,3 pour cent entre 2005 et 2014, avec la plus grande progression annuelle entre 2009 et 2010 (1,9 pour cent) et des variations mineures depuis.

Encadré 10. Emploi des jeunes dans les pays ayant adopté des mesures d'austérité

En réponse à la crise financière mondiale et à la crise européenne de la dette souveraine, cinq pays de la zone euro – Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne – ont pris des mesures spéciales pour réduire leur déficit et le niveau de la dette publique. La Grèce, l'Irlande et l'Espagne ont négocié des programmes d'austérité et de réforme draconiens avec le Fonds monétaire international, la Commission européenne et la Banque centrale européenne; l'Italie a adopté son propre programme de réformes (Euromove, 2012). Bien qu'impopulaires parmi les populations touchées – ce qui est compréhensible – ces réformes structurelles étaient censées améliorer la performance économique de ces pays sur le long terme, en échange de l'aide financière offerte par les trois institutions. Toutefois, ces mesures mettent l'accent sur l'orthodoxie fiscale et la réforme du marché du travail, qui entraînent des coupes sombres dans les dépenses publiques, des réductions de salaire, la privatisation des entreprises publiques, ainsi qu'une baisse des indemnités de licenciement et des prestations de chômage; elles ne pouvaient donc qu'avoir de graves répercussions pour les jeunes entrant sur le marché du travail dans ces pays.

Les jeunes de ces cinq pays ont été profondément touchés par la crise économique, et par les programmes d'austérité qui l'ont suivie; plus récemment, toutefois, certains d'entre eux (notamment l'Irlande) ont assoupli ces mesures. Durant les années d'austérité (la plupart des programmes ayant débuté en 2010 ou 2011), les taux de chômage des jeunes ont poursuivi leur progression dans tous ces pays, sauf l'Irlande. En Grèce, en Italie, au Portugal et en Espagne, le taux de chômage des jeunes a augmenté de 10 à 20 pour cent entre 2010 et 2014, bien au-dessus de la moyenne des 28 pays de l'UE (progression de 0,9 pour cent). Le taux de chômage des jeunes dans les cinq pays est demeuré largement au-dessus de la moyenne observée en 2014 dans les 28 pays de l'UE (21,9 pour cent, voir la figure 2.8). De même, le taux NEET a beaucoup plus augmenté parmi les jeunes que celui de la moyenne de l'UE, mais uniquement dans trois pays: Grèce, Italie et Portugal. Les mêmes observations valent pour les jeunes en ce qui concerne l'emploi temporaire et à temps partiel subi, et le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Au-delà des coûts directs pour le marché du travail, les économistes soulignent également l'impact des mesures d'austérité sur la santé et le bien-être (Stuckler et Basu, 2013) et sur l'égalité hommes-femmes, en raison des coupures opérées dans le secteur public (ONU Femmes, 2015).

Tableau de l'encadré 10. Tendances des taux de chômage des jeunes, des taux NEET, des taux d'emploi temporaire, des taux de temps partiel subi, et du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, pays choisis et moyenne de l'UE, 2010–14

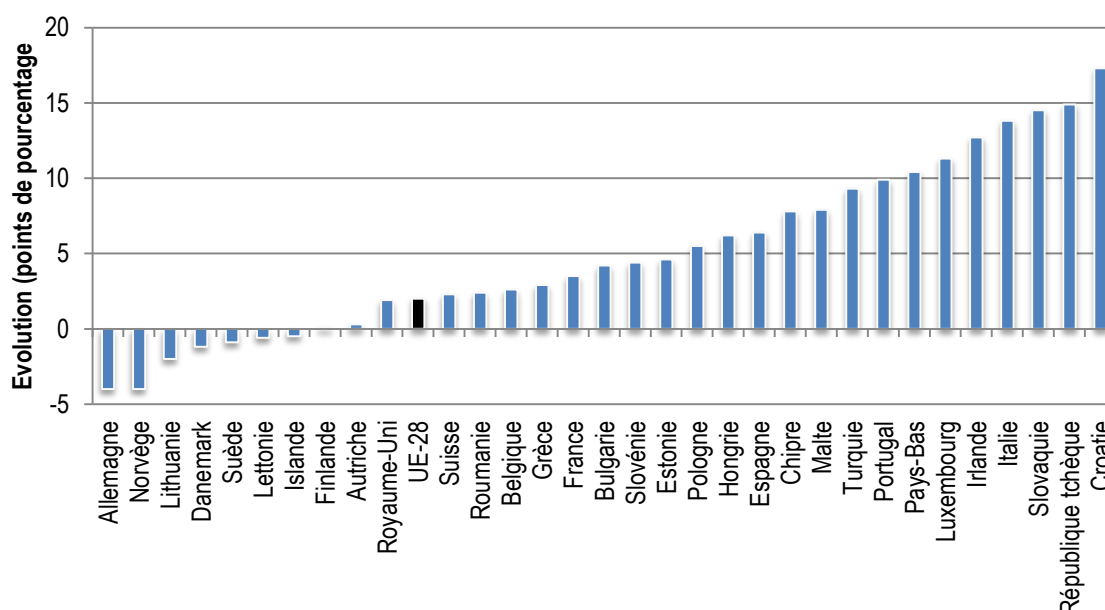
Pays	Croissance du taux de chômage	Croissance du taux NEET	Croissance du taux d'emploi temporaire	Croissance du taux de temps partiel subi	Croissance de la part de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale
Evolution entre 2010 et 2014 (points de pourcentage)					
Espagne	11.7	-0.7	10.7	10.3	9.0
Grèce	19.4	4.3	-0.8	15.2	14.3
Irlande	-3.7	-4.0	3.8	2.4	15.3
Italie	14.8	3.1	9.2	13.3	5.5
Portugal	12.0	0.9	6.6	-8.8	5.6
UE-28	0.9	-0.3	0.9	1.0	3.1

Notes: Le taux d'emploi temporaire est la part des salariés occupant un emploi temporaire par rapport à l'ensemble des salariés. L'emploi à temps partiel subi représente la part des jeunes qui travaillent moins de 30 heures mais souhaiteraient travailler à temps plein, par rapport à l'emploi total. La catégorie des «Jeunes exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale» fait partie des indicateurs sociaux de l'UE; elle est définie comme l'ensemble des personnes ayant un revenu disponible inférieur à 60 pour cent du revenu médian national, ou appartenant à un foyer à très faible intensité de travail, par rapport à la population totale. La période de référence est 2010–14, sauf pour l'emploi à temps partiel subi et le risque de pauvreté et d'exclusion sociale, qui concernent 2010–13. Groupe d'âge: 15–24 ans, sauf pour le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (16–24 ans).

Source: Eurostat, base de données de l'Enquête sur la population active de l'UE, sauf pour le temps partiel subi, fondé sur les données de l'OCDE.

L'emploi temporaire des jeunes a augmenté dans la plupart des pays européens, mais il est le plus souvent volontaire.

Figure 3.9 Progression du taux d'emploi temporaire des jeunes, pays européens, 2007–14



Notes: Le taux d'emploi temporaire est la part des travailleurs occupant un emploi temporaire par rapport à l'ensemble des salariés. Groupe d'âge 15–24 ans.

Source: Eurostat, Base de données sur la population active des pays de l'UE.

En 2014, le taux d'emploi temporaire des jeunes excédait 50 pour cent dans 11 pays européens³⁴, mais il importe de noter que la majorité des jeunes travailleurs occupaient déjà un emploi temporaire dans huit de ces mêmes pays en 2007. Dans plusieurs d'entre eux – notamment l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse – les jeunes effectuent relativement bien la transition entre le travail temporaire et un emploi permanent. En effet, de nombreux travailleurs temporaires ont de «bonnes» raisons pour accepter ce statut, par exemple parce qu'ils poursuivent leur scolarité ou, dans le cas de l'Allemagne et de la Suisse, participent à un programme d'apprentissage. Il est également intéressant de souligner que la part de jeunes travailleurs titulaires d'un contrat temporaire a chuté à environ 20 pour cent (25–29 ans) dans tous les pays sauf la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (Berlingieri et al., 2014). Par ailleurs, le taux baisse notablement pour les jeunes de plus de 25 ans. Par conséquent, l'emploi temporaire des jeunes peut être considéré à certains égards comme une étape de plus en plus normale dans un cheminement de carrière. Il reste à décider, avec tout le soin voulu, s'il s'agit d'une évolution positive ou négative³⁵.

Seul un indicateur du caractère subi du travail temporaire permet de vérifier s'il est considéré comme un choix de dernier recours. Toutefois, à la différence de l'emploi à temps partiel, on ne dispose pas d'indicateur du travail temporaire permettant de

³⁴ Allemagne, Croatie, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède et Suisse.

³⁵ Un phénomène pourrait être plus inquiétant que le travail temporaire des jeunes, à savoir: l'emploi temporaire des jeunes adultes suit-il également une courbe ascendante ? Les tendances sont présentées en BIT (2015f), figure 2, ne semblent pas soutenir cette présomption.

ventiler les données en fonction de l'âge. Globalement (tranche d'âge 15–64 ans), on ne constate pas d'augmentation significative de l'emploi temporaire subi en raison de la crise, malgré certaines indications à l'effet contraire (là encore, cependant, les tendances pourraient légèrement différer dans le cas des jeunes). En Espagne, qui a connu la plus forte proportion de travail temporaire subi en 2014 (22 pour cent), ce taux représente un recul par rapport aux 26,7 pour cent observés en 2007³⁶. Globalement, les 28 pays de l'UE ont aussi connu une légère baisse, de 8,8 à 8,7 pour cent entre 2007 et 2014. Il est également intéressant de souligner que, parmi les pays ayant les taux d'emploi temporaire des jeunes les plus élevés (voir ci-dessus), seuls le Portugal, la Pologne, la Slovaquie et l'Espagne ont déclaré que plus d'un travailleur temporaire sur six souhaitait en fait un emploi permanent. Ce chiffre est inférieur à un sur dix dans les autres pays (dont plus de la moitié des jeunes occupent un emploi temporaire).

3.5.2 Qualité de l'emploi dans les pays en développement

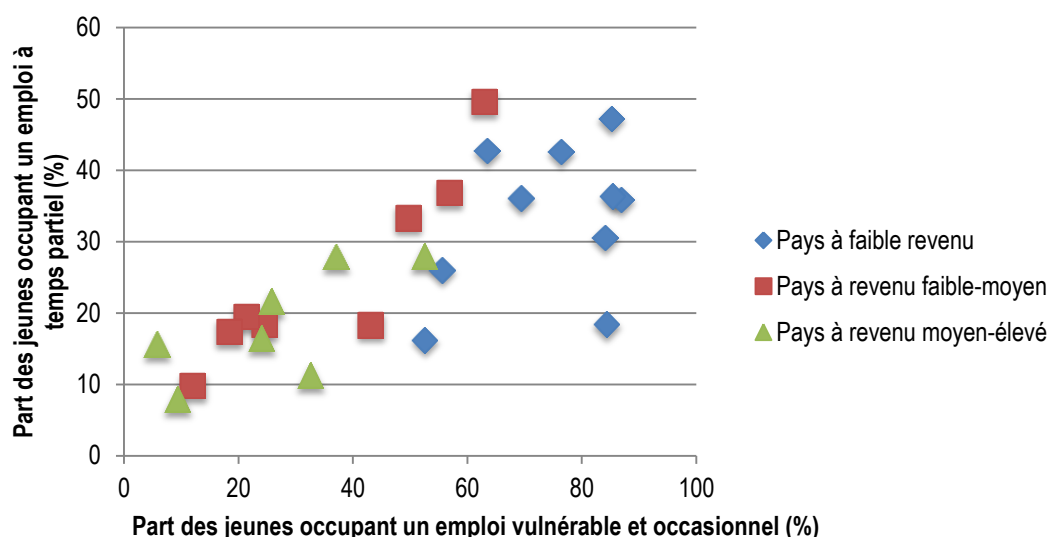
Les indicateurs traditionnellement proposés pour mesurer l'augmentation du nombre de jeunes occupant un emploi atypique dans les économies développées, à savoir les taux d'emploi temporaire et à temps partiel, présentent peu d'intérêt pour de nombreux pays en développement. Ou plutôt, ils devraient être interprétés différemment. Dans les pays pauvres – où l'informalité est omniprésente, où les institutions du marché du travail assurant la promotion des normes de l'emploi et du travail ne sont pas fermement établies, où l'emploi indépendant prédomine et où seuls quelques jeunes complètent l'enseignement secondaire – seule une minorité de travailleurs peut espérer une relation de travail classique. Dans ces conditions, le travail à temps partiel pose surtout problème par rapport à la durée d'emploi atypique des jeunes travailleurs les plus vulnérables (les travailleurs indépendants et familiaux), ainsi que des travailleurs occasionnels. La figure 3.10 confirme la corrélation entre la brièveté des heures de travail et les statuts professionnels les plus précaires.

Une forte corrélation positive entre les variables ressort à l'évidence de la figure 3.10, à savoir la forte présence des jeunes dans les catégories les plus vulnérables de travailleurs dans les pays pauvres. Le tableau 3.1 permet d'approfondir l'analyse, en montrant que le travail à temps partiel constitue plus une préoccupation pour les travailleurs à leur compte et les travailleurs familiaux, que ce n'est le cas des salariés. Dans toutes les régions et pour toutes les tranches de revenu, la proportion de jeunes travaillant à temps partiel est toujours plus faible parmi les salariés que parmi les travailleurs indépendants ou à leur compte, ou les travailleurs familiaux. Ainsi, dans les dix pays pauvres examinés, 23,6 pour cent des jeunes salariés travaillaient à temps partiel (taux comparable aux 20,7 pour cent observés dans les pays de l'OCDE), mais la proportion s'élevait à 35,9 pour cent pour les jeunes travaillant à leur compte. L'écart entre les deux groupes est particulièrement marqué dans les régions suivantes: Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, et Afrique subsaharienne. Dans toutes les régions, les jeunes travailleurs collaborant aux activités familiales étaient les plus susceptibles de travailler moins de 30 heures par semaine.

³⁶ Portail de données ouvertes de l'UE, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/tesem190>.

Dans les pays en développement où l'informalité est généralisée, la vulnérabilité et la brièveté des heures de travail vont de pair.

Figure 3.10 **Emploi vulnérable, occasionnel et à temps partiel des jeunes, pays ETVA selon le niveau de revenu, 2012/13**



Note: L'emploi vulnérable est la somme des personnes qui travaillent à leur compte et des travailleurs collaborant à l'entreprise familiale. Les travailleurs occasionnels sont les salariés embauchés pour une période inférieure à 12 mois, parce qu'il s'agit d'un contrat saisonnier ou occasionnel, ou d'une embauche pour une tâche déterminée. Les données ont également été filtrées afin d'exclure les personnes ayant déclaré que la périodicité du paiement du salaire excédait un mois. Les travailleurs à temps partiel sont définis comme ceux qui travaillent moins de 30 heures hebdomadaires. Tranche d'âge: 15–29 ans.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

Tableau 3.1 **Taux d'emploi à temps partiel des jeunes, par statut d'emploi, pays ETVA selon le revenu et la région, 2012/13**

	Total	Travailleurs salariés	Travailleurs à leur compte	Travailleurs familiaux
<i>Niveau de revenu</i>				
Pays à revenu faible (10)	30.0	23.6	35.9	45.0
Pays à revenu faible-moyen (10)	26.6	14.7	37.1	54.4
Pays à revenu moyen-élevé (7)	18.9	11.9	34.0	41.3
<i>Régions</i>				
Asie et Pacifique (5)	16.3	11.4	18.0	35.8
Europe de l'Est et Asie centrale (6)	32.3	31.2	41.4	44.3
Amérique latine et Caraïbes (4)	27.9	9.3	34.7	51.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord (4)	20.9	8.8	39.5	53.9
Afrique subsaharienne (8)	24.9	16.8	37.8	49.5

Notes: Groupe d'âge considéré 15–24 ans, pour permettre la comparaison avec les pays de l'OCDE dans la figure 3.8. Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses.

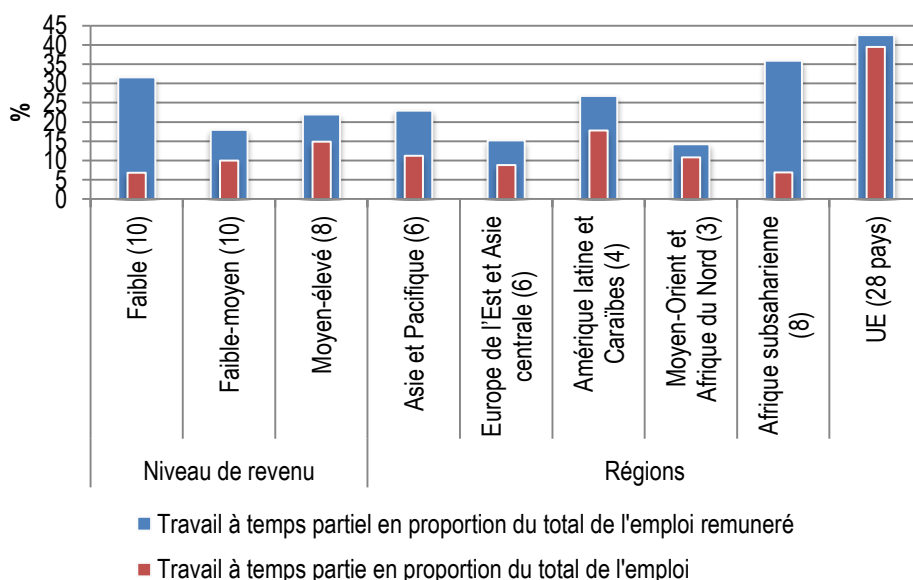
Source: Calculs des auteurs sur la base des données ETVA (sauf Colombie). Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

Si l'emploi à temps partiel exige une interprétation différente dans les pays en développement, qu'en est-il de l'emploi temporaire? En effet, la notion d'emploi temporaire perd également toute pertinence si l'on tient compte du faible nombre de jeunes travailleurs occupant un emploi rémunéré dans les pays pauvres. Cette

affirmation prend tout son sens si l'on considère la part de l'emploi temporaire rapporté à l'emploi total, plutôt que l'indicateur d'emploi temporaire habituellement employé dans les économies avancées (soit la part des employés temporaires occupant un emploi rémunéré). S'agissant de l'UE, le changement de dénominateur influe peu sur le résultat global (39,5 pour cent de l'ensemble des jeunes travailleurs des 28 pays de l'UE occupaient un emploi temporaire en 2013, comparativement à 42,6 pour cent des salariés; figure 3.11); en revanche, il change totalement la donne dans les autres régions. Ainsi, dans les huit pays d'Afrique sub-saharienne examinés, seuls 6,9 pour cent des jeunes travailleurs occupaient un emploi temporaire, mais une part importante (35,9 pour cent) des rares jeunes salariés avait un statut temporaire.

L'emploi temporaire n'est pas une préoccupation majeure dans les pays à faible revenu, compte tenu de la plus grande incidence des autres facteurs de vulnérabilité de l'emploi.

Figure 3.11 **Emploi à temps partiel des jeunes, en pourcentage de l'emploi salarié et de l'emploi total, pays ETVA selon le revenu et la région, et UE, 2012/13**



Notes: Groupe d'âge considéré 15–24 ans, pour permettre la comparaison avec les pays de l'OCDE. Le nombre de pays est indiqué entre parenthèses.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA et Eurostat, base de données de l'Enquête sur la population active dans l'UE. Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

L'emploi à temps partiel et temporaire n'étant pas des indicateurs très fiables pour identifier les facteurs de précarité auxquels font face les jeunes travailleurs des pays en développement, il faut se rabattre sur d'autres critères. Toutefois, nous ne recommandons pas d'ignorer totalement le modèle dit des «pays développés», fondé sur la relation d'emploi classique et les indicateurs qui lui sont associés³⁷. Sachant qu'un

³⁷ La relation d'emploi est une notion juridique, largement utilisée dans le monde, qui désigne la relation entre une personne appelée «employé» et un employeur, pour lequel l'employé effectue un travail, sous certaines conditions, en échange d'une rémunération. La zone grise entre le travail pour un employeur et l'emploi indépendant s'est élargie de sorte qu'il devient de plus en plus difficile d'établir s'il existe ou non une relation d'emploi; la tendance actuelle consiste à élaborer des cadres juridiques englobant les modalités d'emploi atypiques. Voir BIT (2015f) et le site du BIT pour plus d'informations sur le sujet: <http://www.ilo.org/global/topics/employment-security/non-standard-employment/lang-en/index.htm>.

élément fondamental du processus de développement est la mise en place (et le renforcement) des institutions du marché du travail favorisant l'harmonie des relations professionnelles et le respect des droits fondamentaux des travailleurs, il est parfaitement légitime de privilégier des indicateurs fondés sur la notion de relation d'emploi (intégrée dans le contrat de travail).

Accroître le nombre des travailleurs jeunes dans l'emploi formel reste donc un noble objectif. Malheureusement, les données les plus récentes des ETVA montrent que réussir la transition vers la formalité ne sera pas une lutte facile. Parmi les dix pays à faible revenu des ETVA, pas moins de neuf jeunes travailleurs sur dix ont un emploi informel³⁸. Cette relation s'améliore dans les pays à moyen revenu (dix pays à revenu moyen et huit pays à revenu moyen-supérieur) pourtant encore deux sur trois jeunes travailleurs ont un emploi informel³⁹. C'est n'est que dans quelques pays à moyen revenu que l'attention politique est plus évidente. En particulier, en Amérique latine la lutte pour une garantie universelle des contrats formels et pour la transformation de l'économie informelle vers la formelle sont dans le premier rang de l'agenda politique. Dans la mesure où le revenu national augmente et le travail indépendant diminue au bénéfice du travail salarié plus de travailleurs exercent une pression politique dans le but d'assurer leur protection à travers des contrats de travail standard.

Pour les pays qui sont encore dans la phase de développement, ils existent des indicateurs qui servent à mieux cerner les facteurs de stabilité (ou d'instabilité) de l'emploi, en l'absence de solides institutions du marché du travail. En associant ces indicateurs, il est possible d'identifier dans la plupart des pays les lacunes qui entravent la création d'emplois productifs et de qualité, et font obstacle aux aspirations des jeunes à un avenir meilleur.

- *L'emploi vulnérable* englobe les travailleurs indépendants et les travailleurs collaborant aux activités familiales, dont la situation se caractérise souvent par des revenus insuffisants, de mauvaises conditions de travail qui violent leurs droits fondamentaux, ou d'autres déficits du travail décent (Sparreboom et Albee, 2011).

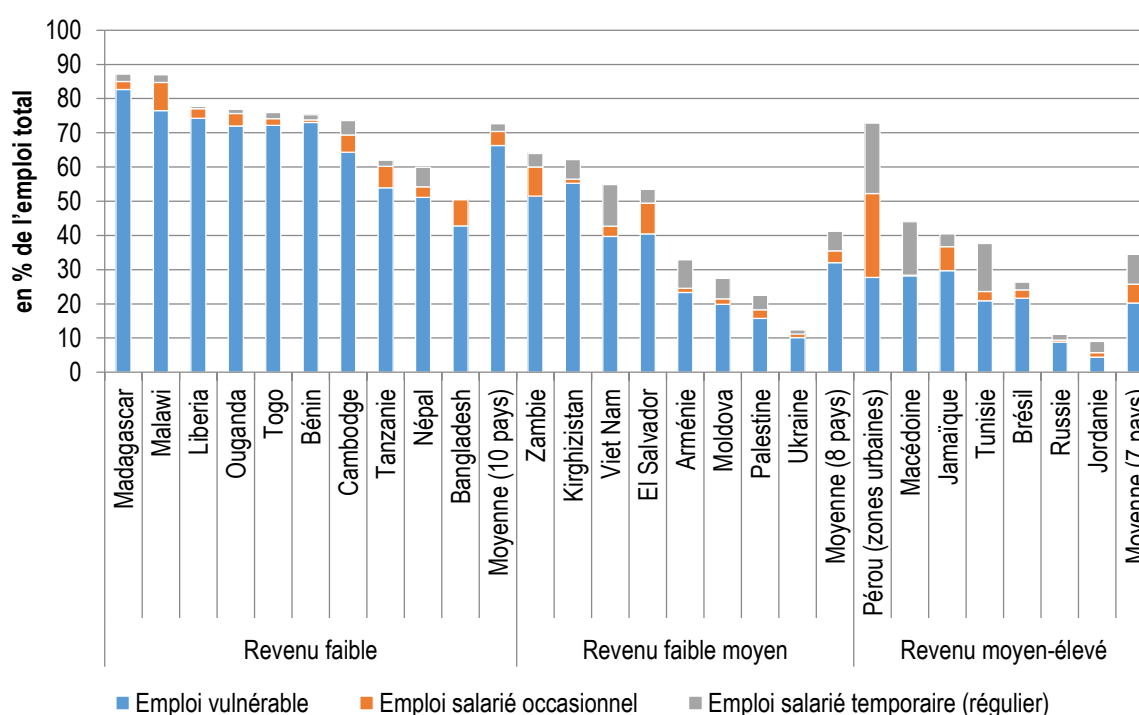
³⁸ Un emploi informel est mesuré selon les directives recommandées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Il comprend les sous-catégories suivantes de travailleurs: (a) les employés rémunérés dans des «emplois informels», c'est-à-dire des emplois ne donnant pas droit à la sécurité sociale, aux congés payés annuels ou aux congés de maladie payés; (b) les employés rémunérés dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; (c) les travailleurs à leur propre compte dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; (d) les employeurs dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée; (e) les travailleurs familiaux non rémunérés. Les sous-catégories (b) à (d) sont utilisées pour calculer « l'emploi dans le secteur informel », la sous-catégorie (a) correspond à « l'emploi informel dans le secteur formel » et la sous-catégorie (e) peut appartenir à chacun de ces groupes en fonction du statut juridique de l'entreprise qui embauche le travailleur familial non rémunéré.

³⁹ Shehu et Nilsson (2014) proposent une analyse de fond sur l'emploi informel dans les pays de l'ETVA. La Conférence Internationale du Travail (CIT) a commencé une discussion générale envisageant le développement d'une norme internationale pour « faciliter les transitions de l'économie informelle vers l'économie formelle » en 2014, même qui a continué en 2015. La Recommandation qui en résulte –la toute première norme internationale du travail qui cherche spécifiquement à combattre l'économie informelle – fut adoptée par les mandants du BIT en juin 2015 (BIT, 2015e).

- les *travailleurs occasionnels* sont les salariés embauchés à titre ponctuel, soit parce qu'ils effectuent un travail saisonnier ou occasionnel, soit parce qu'il s'agit d'une tâche déterminée. Le postulat est ici que la présence d'une forte proportion de travailleurs occasionnels dénote un excédent de main-d'œuvre et un sous-emploi généralisé dans le pays en cause, et que la précarité de l'emploi et la protection sociale insuffisante placent ces travailleurs en situation de vulnérabilité. Elder, de Haas et al. (2015) ont mis en évidence la très forte proportion de travailleurs salariés occasionnels parmi les jeunes travailleurs du secteur agricole (et donc en milieu rurale).
- Les *travailleurs temporaires* sont les salariés engagés en vertu d'un contrat (verbal ou écrit) d'une durée inférieure à 12 mois. Les travailleurs occasionnels sont exclus de ce groupe afin d'éviter un dédoublement des données.
- L'*emploi irrégulier* est la somme de toutes les catégories précédents: vulnérable, occasionnel et temporaire.

Les jeunes des pays à faible revenu ont de maigres perspectives d'emploi stable.

Figure 3.12 **Emploi vulnérable, emploi salarié occasionnel, emploi temporaire (régulier), jeunes travailleurs, 25 pays ETVA selon le revenu, 2012/13**



Notes: Tranche d'âge: 15–29 ans. L'emploi vulnérable est la somme des travailleurs indépendants et des travailleurs collaborant à l'entreprise familiale. Les travailleurs occasionnels sont les salariés embauchés pour une période inférieure à 12 mois, qui déclarent avoir ce type de contrat parce qu'il s'agit d'un travail saisonnier ou occasionnel, ou d'une embauche pour une tâche déterminée. Les données ont également été filtrées afin d'exclure les personnes ayant déclaré que la périodicité du paiement du salaire excédait un mois. Les travailleurs temporaires (réguliers) sont les salariés ayant un contrat inférieur à 12 mois, soustraction faite des travailleurs occasionnels. La Colombie, l'Egypte et les Samoa ont été exclues en raison des variables manquantes sur l'emploi occasionnel. La Fédération de Russie fait partie des pays à revenu élevé. Source: Calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 25 pays (sauf Colombie, Egypte et Samoa). Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

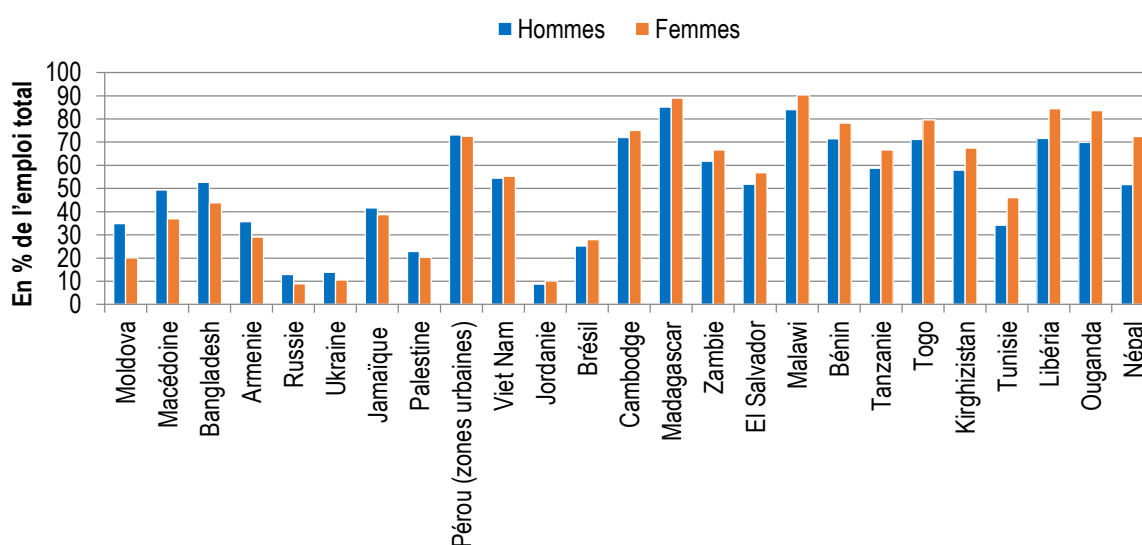
Les résultats de la figure 3.12 sont peu surprenants. Dans la plupart des pays à revenu faible, au moins trois jeunes travailleurs sur quatre occupent un emploi irrégulier. Dans les dix pays à revenu faible, en moyenne deux jeunes travailleurs sur

trois (66,3 pour cent) étaient en situation d'emploi vulnérable, en tant que travailleurs indépendants ou travailleurs familiaux (non rémunérés); 4,3 pour cent étaient salariés occasionnels et 2,1 pour cent occupaient un emploi temporaire, soit un total de 72,5 pour cent d'emploi atypique. Ces chiffres se comparent à une moyenne de 34,5 pour cent dans sept pays à revenu moyen-supérieur, et 41,2 pour cent dans huit pays à revenu moyen-inférieur.

Dans la majorité des pays étudiés, les jeunes femmes sont les plus défavorisées dans la compétition pour les emplois décents. Les quelques pays où la part de jeunes hommes occupant un emploi atypique est supérieure à celle des femmes se situent principalement en Europe de l'Est et en Asie centrale (le Bangladesh, la Jamaïque, les Territoires palestiniens occupés et le Pérou font exception à cet égard). Dans les autres pays de la figure 3.13, l'écart hommes-femmes dans l'emploi atypique illustre le net désavantage auquel font face les jeunes femmes. Les écarts positifs femmes-hommes vont de moins de 1 pour cent au Viet Nam, à 21 pour cent au Népal. Les données par pays figurent au tableau A.11 de l'Annexe A.

Dans la plupart des pays, les jeunes femmes occupent plus souvent un emploi atypique que les hommes.

Figure 3.13 Jeunes occupant un emploi irrégulier (vulnérable, salarié occasionnel, salarié temporaire régulier), par sexe, 25 pays ETVA, 2012/13



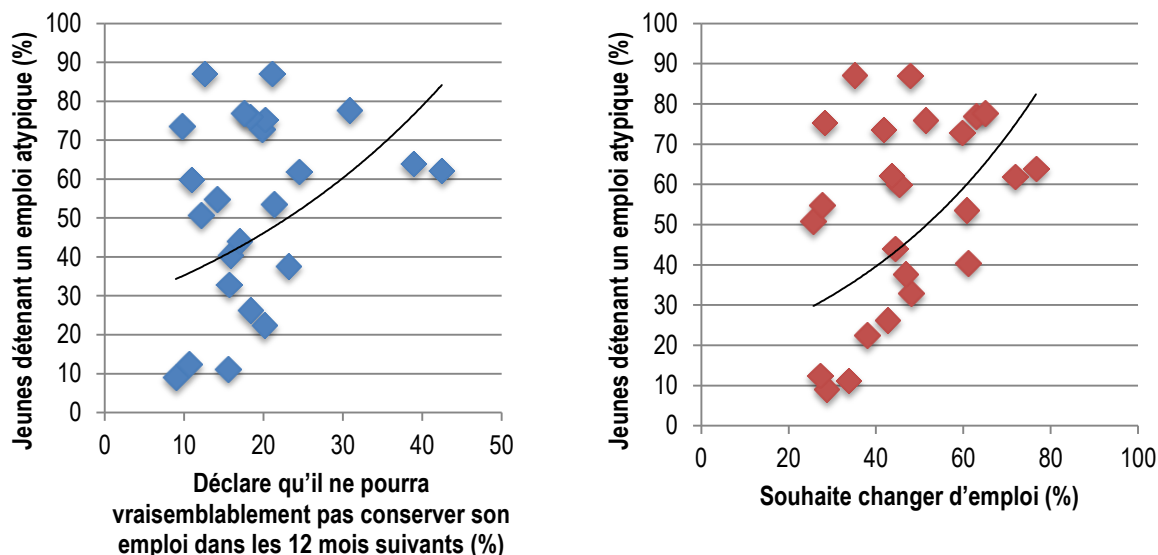
Notes: Voir la figure 3.12. Les données par pays figurent au Annexe A, tableau A.11.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 25 pays (sauf Colombie, Egypte et Samoa). Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

On ne se surprendra pas que l'emploi atypique suscite un sentiment d'insécurité chez de nombreux jeunes des pays en développement, et qu'ils aspirent à une vie meilleure. La figure 3.14 illustre la corrélation positive entre les diverses variables. Au sein des pays ETVA du quintile supérieur des jeunes occupant un emploi atypique (plus de 3 sur 4), 20,1 pour cent des jeunes travailleurs estimaient qu'ils ne pourraient probablement pas conserver leur emploi durant les 12 mois suivants, et 52,5 pour cent ont déclaré vouloir en changer. Pour les pays du quintile inférieur (moins d'un jeune sur 4), ces pourcentages étaient de 14,7 et 34,1 respectivement.

Il existe une corrélation positive entre l'insécurité professionnelle, la volonté de changer d'emploi et sa nature atypique.

Figure 3.14 Jeunes occupant un emploi irrégulier, probabilité de le conserver et volonté d'en changer, 25 pays ETVA, 2012/13



Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 25 pays (sauf Colombie, Egypte et Samoa). Voir à l'Annexe B les informations générales sur la période de référence, etc.

Les jeunes qui souhaitent changer de travail invoquent le plus souvent la recherche d'un meilleur salaire – motif exprimé indépendamment du niveau de revenu – et, en deuxième lieu, la nature temporaire de l'emploi; viennent ensuite «trouver de meilleures conditions de travail» et «mieux utiliser mes compétences». Ces réponses sont révélatrices de la signification du travail décent pour les jeunes, qui ne soulève aucun doute: comme les adultes, les jeunes aspirent aujourd'hui à un emploi productif qui leur offre un salaire décent, la sécurité et de bonnes conditions de travail. Pour beaucoup trop d'entre eux, il y a malheureusement un large fossé entre leurs aspirations et la réalité. Une des réactions les plus évidentes de la part des jeunes qui font face aux aspirations non réussies est la migration (voir l'encadré 11).

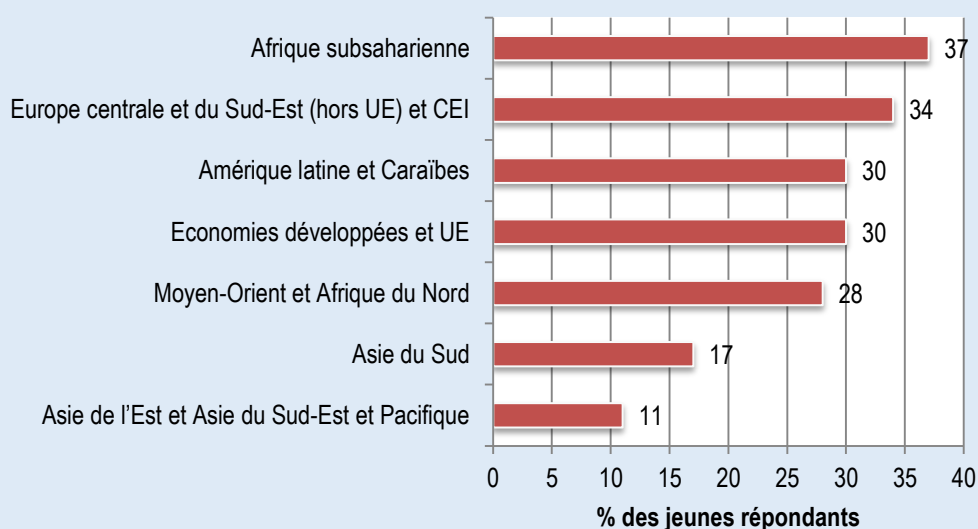
Encadré 11. Les jeunes et les velléités d'émigration

Les velléités d'émigration, et leur réalisation éventuelle, sont étroitement liées au potentiel économique local par rapport aux perspectives perçues à l'étranger. Lorsque les jeunes émigrent dans de bonnes conditions de liberté, de dignité, d'équité et de sécurité, cela peut stimuler le développement économique et social dans le pays d'origine et de destination. Cependant, les jeunes migrants se retrouvent parfois piégés dans des emplois précaires, avec une protection sociale réduite, voire inexistante – ou pire, sont victimes d'exploitation ou de pratiques abusives, y compris la traite des personnes et le travail forcé. Selon l'édition 2013 du Rapport mondial des Nations Unies sur les jeunes et la migration (ONU, 2013), le nombre de migrants internationaux âgés de 15 à 24 ans est estimé à 27 millions d'ici la mi-2010, soit environ un huitième du nombre total de migrants dans le monde (214 millions). Les jeunes représentent une part majeure des personnes qui émigrent chaque année et rien ne donne à penser que cette tendance s'infléchira dans un proche avenir. Selon les données récentes du Gallup World Poll (2014), plus d'un jeune sur trois en Afrique sub-saharienne (37 pour cent), et en Europe centrale et du Sud-Est et dans la CEI (34 pour cent) a déclaré qu'il aimerait s'installer en permanence dans un autre pays (figure ci-dessous).

Encadré 11 (cont.)

Dans les autres régions, à l'exception de l'Asie, la proportion de jeunes tentés par l'émigration est également élevée (environ 30 pour cent). Dans les pays d'Europe les plus touchés par la crise économique, la proportion de jeunes qui voudraient émigrer de façon permanente reste très élevée: Sloénie (57 pour cent), Italie (55 pour cent), Chypre (49 pour cent), Portugal (40 pour cent) et Grèce (38 pour cent). En revanche, le pourcentage reste faible dans d'autres pays européens, tels l'Autriche et la Finlande (16 pour cent) et la Suisse (13 pour cent).

Figure de l'encadré 11. Volonté d'émigrer, par région, 2014 (% des jeunes répondants)



Notes: La question posée était formulée ainsi: «Idéalement, si vous en aviez la possibilité, aimeriez-vous émigrer de manière permanente vers un autre pays, ou préférez-vous continuer à vivre ici ? ». La figure indique le pourcentage de répondants qui ont répondu «émigrer vers un autre pays ». Groupe d'âge 15–29 ans.

Source: World Gallup Poll, 2014.

3.5.3 La pauvreté au travail reste beaucoup trop répandue parmi les jeunes

En 2013, plus d'un tiers (37,8 pour cent) des jeunes travailleurs (15–24 ans) des pays en développement étaient pauvres (dont 17,7 pour cent vivant dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1,25 \$ E.-U. par jour, et 20,1 pour cent dans la pauvreté modérée, avec moins de 2 \$ E.-U. par jour; voir le tableau 3.2). Un autre groupe, soit 26,3 pour cent, étaient considérés comme «quasi-pauvres» (17 pour cent gagnant entre 2 et 3 \$ E.-U., et 9,2 pour cent entre 3 et 4 \$ E.-U. par jour). Cela signifie que 169 millions de jeunes travaillaient en 2013, mais vivaient avec moins de 2 \$ E.-U. par jour. Ce nombre atteint 286 millions si l'on inclut les quasi-pauvres, le seuil de pauvreté au travail étant alors fixé à moins de 4 \$ E.-U. par jour.

La ventilation de la pauvreté au travail s'est notablement améliorée par rapport à la période 1993–2013; les proportions de travailleurs jeunes et adultes vivant dans l'extrême pauvreté ont toutes deux reculé de 32 pour cent. Certains travailleurs sont également sortis de la pauvreté modérée, quoique dans des proportions moindres. Toutefois, la précarité reste le lot de millions de travailleurs.

Si l'on compare la ventilation des données de 2013 concernant les travailleurs adultes et jeunes, ces derniers étaient 1,5 fois plus susceptibles d'être extrêmement pauvres, et 1,2 fois modérément pauvres, les proportions de jeunes et d'adultes quasi-pauvres étant égales. En règle générale, les adultes appartiennent plutôt à la classe moyenne-supérieure émergente.

Tableau 3.2 Travailleurs jeunes et adultes par groupe économique, pays en développement, 1993 et 2013

Part de l'emploi total (%)	Jeunes (15–24)			Adultes (25+)		
	1993	2013	Evolution (pp) 1993–2013	1993	2013	Evolution (pp) 1993–2013
Extrêmement pauvres	49.6	17.7	-31.9	43.5	11.6	-31.8
Moyennement pauvres	21.6	20.1	-1.5	19.8	16.2	-3.6
Quasi-pauvres	14.8	26.3	11.4	16.4	27.3	10.9
Classe moyenne émergente	12.0	31.0	19.0	16.6	37.0	20.4
Classe moyenne-supérieure émergente	2.0	4.9	3.0	3.8	7.8	4.0

Notes: pp = points de pourcentage. Les catégories de revenu employées par le BIT pour les économies en développement sont définies selon le niveau quotidien (ajusté) de consommation individuelle des ménages (en parité de pouvoir d'achat, PPA): i) travailleurs extrêmement pauvres, moins de 1,25 \$ E.-U. par jour; ii) travailleurs moyennement pauvres, moins de 2 \$ E.-U. par jour; iii) quasi-pauvres, entre 3 et 4 \$ E.-U. par jour; iv) travailleurs de la classe moyenne-inférieure, entre 4 et 13 \$ E.-U. par jour; v) travailleurs de la classe moyenne-supérieure, plus de 13 \$ E.-U. par jour. Groupe d'âge des jeunes, 15–24 ans; Groupe d'âge des adultes, ≥ 25 ans.

Source: Bourmpoula et Kapsos, 2015.

Avec près de deux jeunes travailleurs sur trois (64,1 pour cent) considérés comme pauvres (pauvreté extrême, modérée ou quasi-pauvreté), comparativement à 55,1 pour cent des adultes, le combat contre la pauvreté est loin d'être gagné. La pauvreté persistante parmi les jeunes travailleurs n'augure rien de bon en ce qui concerne le «dividende démographique», tant vanté, dont les pays en développement sont censés profiter (voir l'encadré 12). Ou, pour l'exprimer plus positivement, il reste un énorme potentiel de stimulation de la croissance économique dans les pays qui réussiront à orienter le grand nombre de jeunes entrants sur le marché du travail vers des emplois productifs, plutôt que de les laisser confinés dans la pauvreté au travail.

Encadré 12. Le concept de dividende démographique; les groupes susceptibles d'en bénéficier

Malgré l'attention croissante portée à la question du vieillissement de la population, la population mondiale reste disproportionnellement jeune. En fait, les Etats confrontés au problème du vieillissement de la population ne sont qu'une poignée de pays avancés en Europe, en Amérique du Nord et en Asie de l'Est; partout ailleurs, la population est très majoritairement jeune. En conséquence, la majorité de la population mondiale est aujourd'hui âgée de moins de 30 ans, et la proportion de jeunes âgés de 10 à 29 ans est la plus importante qui ait jamais existé (UNFPA, 2014).

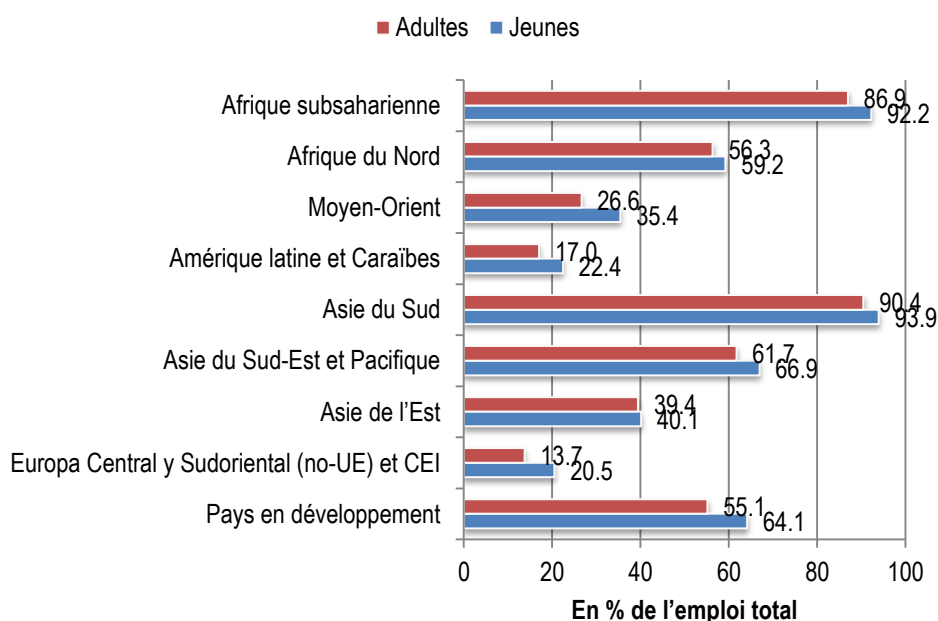
En règle générale, la proportion de jeunes augmente dans un pays lorsque le taux de fécondité reste élevé pour diverses raisons: absence de planification familiale, taux élevé de mortalité (y compris infantile) et pauvreté endémique. Dans un tel contexte économique, les parents ont tendance à avoir beaucoup d'enfants afin de garantir la subsistance de la famille si une partie de leur progéniture ne devait pas survivre. Cependant, dès que les conditions de santé et d'hygiène s'améliorent, et que les moyens de contraception sont disponibles, le taux de mortalité chute et le taux de fécondité suit la même tendance. Ce phénomène survient habituellement lorsque le niveau de vie s'améliore et que le niveau de scolarité des femmes s'élève; elles sont alors mieux formées pour revendiquer leurs choix reproductifs. A moyen terme, la structure d'âge de la population évolue: la proportion de jeunes commence à diminuer, celle des personnes âgées reste relativement modeste et la plus grande part de la population est en âge de travailler.

Cette transition démographique a des conséquences économiques et sociales, dont certains pays peuvent tirer d'énormes avantages en raison de la baisse du taux de dépendance. Les pays qui sont dans cette situation peuvent profiter d'un «dividende démographique». Les progrès économiques impressionnants réalisés durant la seconde moitié des années 1900 par les «Tigres asiatiques» – Hong Kong (Chine), République de Corée, Singapour et Taïwan (Chine) – ont précisément commencé par un bonus démographique.

En 2013, les écarts les plus importants entre les proportions de travailleurs jeunes et adultes extrêmement pauvres ont été constatés en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud, où la part des jeunes dépassait celle des adultes de 5,1 et 4 pour cent, respectivement (figure 3.15). En Asie du Sud et en Afrique du Nord, la proportion de jeunes travailleurs pauvres était légèrement plus élevée que celle des adultes (2,9 et 3,1 pour cent, respectivement). De même, les régions où l'on observe les plus grands écarts absolus entre les proportions de travailleurs pauvres, jeunes et adultes (avec des taux plus élevés pour les jeunes dans cette catégorie) sont l'Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et la CEI (5,4 pour cent) et le Moyen-Orient (5,7 pour cent). En Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne, les adultes étaient environ 1,5 fois plus susceptibles que les jeunes d'appartenir à la classe moyenne émergente. C'est uniquement en Asie de l'Est et en Amérique latine-Caraïbes que les jeunes étaient plus susceptibles d'appartenir à ce groupe (0,3 et 4,6 pour cent d'écart, respectivement). S'agissant de la classe moyenne-supérieure, notamment en Amérique latine-Caraïbes et au Moyen-Orient, l'écart était de 10 et 7,8 pour cent, respectivement.

Au niveau mondial, près des deux tiers des jeunes et plus de la moitié des adultes sont des travailleurs pauvres; en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, le chiffre est de neuf travailleurs sur dix.

Figure 3.15 **Travailleurs pauvres (ou quasi-pauvres), pays en développement par région, jeunes et adultes, 2013**



Notes: Voir le tableau 3.2. Les taux pour l'année 1993 figurent au tableau A.7 de l'Annexe A.
Source: Bourmpoula et Kapsos (2015).

La population des économies les moins avancées en âge de travailler devrait plus que doubler dans les 35 prochaines années (UNFPA, 2014). Si on leur offre la possibilité de s'extraire des rangs des travailleurs pauvres pour accéder à la classe moyenne-supérieure, le potentiel de progression économique est énorme. Toutefois, compte tenu du grand nombre de jeunes travailleurs vivant en situation de pauvreté, les promesses du «dividende démographique» s'évanouissent rapidement dans certaines régions.

4. Les jeunes et la transition vers le marché du travail

4.1 Définitions

Assaad et Krafft (2014) ont démontré que, outre les choix et les actions des jeunes, plusieurs facteurs influent sensiblement sur leur capacité à réussir la transition vers l'âge adulte. Selon ces auteurs, le passage de l'adolescence à l'âge adulte peut se décomposer en trois principales étapes, étroitement liées – enseignement, emploi et fondation d'une famille –, le succès de l'une facilitant la transition harmonieuse vers la suivante. Cependant, les parcours ouverts aux jeunes à chacune de ces étapes diffèrent en fonction de leur milieu familial, de leur statut social, des institutions nationales et du genre ⁴⁰. L'environnement et le contexte socio-économique influent non seulement sur les aspirations des jeunes, mais aussi sur la probabilité qu'elles se concrétisent.

La transition des jeunes sur le marché du travail concerne non seulement le temps écoulé entre le moment où ils quittent le système scolaire (lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, ou en sortent prématurément sans terminer leurs études) et leur premier accès à un emploi, mais dépend aussi de facteurs qualitatifs, par exemple la stabilité de l'emploi, pavant ainsi la voie aux autres étapes du processus de transition, telle la fondation d'une famille. Partant du principe qu'un jeune n'a pas achevé la transition tant qu'il ne s'est pas fixé dans un emploi qui répond aux critères élémentaires de stabilité, défini par la durée du contrat de travail (pour ceux qui en ont un), la grille analytique ETVA introduit un nouvel élément qualitatif dans la définition habituelle de la transition vers le marché du travail.

Il faut toutefois conserver à l'esprit les commentaires faits dans le chapitre précédent sur le caractère atypique du travail dans les pays en développement. On peut affirmer que, dans leur grande majorité, les jeunes vivant aujourd'hui dans ces pays n'obtiendront jamais un emploi stable qui leur apportera une sécurité et une prospérité suffisantes pour aborder l'étape suivante de la transition, à savoir la fondation d'une famille à l'âge adulte. Au contraire, les adolescents des pays à faible revenu parviennent souvent à l'âge adulte et fondent une famille avant d'atteindre le stade de l'emploi productif. Dans les pays à revenu élevé, où les attentes concernant l'emploi productif et la confiance dans l'harmonie du processus de transition sont plus fortes, les jeunes ont de plus en plus tendance à différer la fondation d'une famille à un âge adulte avancé si les perspectives d'emploi productif tardent à se matérialiser (Lutz, Skirbekk et Testa, 2006; Jacobsen et Mather, 2011).

Les progrès du développement devraient en principe permettre à un plus grand nombre de jeunes d'obtenir des emplois rémunérés, ni occasionnels ni temporaires, mais cela ne s'est pas encore produit, ce qui a un impact sur la mesure du processus de transition des jeunes sur le marché du travail. Le rapport 2013 (BIT, 2013a, Chapitre 5)

⁴⁰ Cela confirme la thèse de Punch (2002), selon qui la transition des jeunes vers la vie active est un processus interdépendant. Punch fait observer que les jeunes ruraux en Bolivie négocient leur interdépendance avec leurs parents et leurs frères et sœurs, plutôt que d'acquérir leur indépendance complète en tant qu'adultes. Le maintien de ces liens entre les jeunes et leur famille lorsqu'ils entrent sur le marché du travail les aide à faire face à la vulnérabilité et aux mauvaises conditions d'emploi qu'ils risquent de devoir affronter.

et les recherches ultérieures sur les pays ETVA⁴¹, démontrent que le parcours de transition des jeunes les plus défavorisés est souvent plus linéaire, c.-à-d. qu'ils passent directement du système d'enseignement – à supposer qu'ils soient scolarisés – à un emploi atypique, qu'ils sont susceptibles de conserver leur vie durant. Peut-on affirmer pour autant qu'une transition courte et directe de ce genre constitue un indicateur de succès ? Même dans les pays développés, il faut se garder d'interpréter une brève période de transition entre l'école et le premier emploi avec trop d'optimisme, si ce travail n'offre pas un bon tremplin pour la transition vers l'âge adulte.

L'idée centrale ici est que l'interprétation des données sur la transition est un processus complexe. Dans certains cas, il est logique de considérer globalement la période de transition, de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à l'emploi décent; dans d'autres cas, notamment lorsque les taux de chômage sont très élevés, l'examen du temps écoulé avant l'obtention du premier emploi peut offrir des informations utiles. Le reste de cette section met en exergue l'analyse de certains parcours de transition de jeunes, sur la base des enquêtes ETVA.

4.2 Enseignements tirés des méthodes de mesure de la transition des jeunes sur le marché du travail

Une leçon à tirer des analyses ETVA effectuées à ce jour concerne la définition du concept de transition. Le rapport de 2013 (BIT, 2013a) et les premières analyses ETVA ont adopté une définition nuancée de cette notion. Plus précisément, la transition vers le marché du travail⁴² y était définie comme le passage d'un jeune (15–29 ans) de la fin de sa scolarité (ou de l'accès à sa première activité économique) au premier emploi stable ou satisfaisant. L'emploi stable était défini dans ce contexte par l'existence d'un contrat de travail (écrit ou oral) et la durée du contrat (supérieure à 12 mois), et l'opposé de l'emploi stable comme l'emploi temporaire ou journalier d'une durée limitée. Etant donné que l'inclusion du contrat de travail parmi les critères excluait automatiquement les travailleurs indépendants, dont la relation d'emploi n'est pas définie contractuellement, il a été décidé d'y ajouter un élément subjectif, à savoir l'emploi satisfaisant. Ce critère vise à mesurer dans quelle mesure le répondant considère que son emploi s'intègre bien dans le parcours professionnel qu'il envisage à une étape donnée de sa carrière. La notion opposée est «l'emploi insatisfaisant», qui implique un sentiment d'insatisfaction au travail.

Le critère de la satisfaction au travail sur la base de l'auto-évaluation des répondants s'est avéré problématique⁴³. Le concept est trop vague et sujet aux biais socio-culturels. Au Cambodge, par exemple, 90 pour cent des jeunes travailleurs se sont dits satisfaits de leur travail. La plupart des jeunes du pays ayant le statut de travailleur

⁴¹ Les rapports nationaux ETVA sont disponibles à: www.ilo.org/w4y.

⁴² C'est à dessein que l'expression transition « de l'école à la vie active » est évitée. Si l'on ne tenait compte que des jeunes qui transitent de l'école au marché du travail, on exclurait les jeunes non scolarisés, dont le nombre reste considérable dans certains pays. Le BIT inclut ce sous-ensemble dans les indicateurs de la transition en prenant comme point de départ la première activité économique qu'a connue le jeune. Afin d'éviter toute confusion sur la terminologie, nous préférons parler de transition des jeunes vers le marché du travail, plutôt que de transition de l'école à la vie active, qui n'en constitue qu'un sous-ensemble.

⁴³ Les jeunes sont invités à évaluer leur niveau de satisfaction par rapport à leur travail selon le barème: «très satisfait», «plutôt satisfait», «plutôt insatisfait» ou «très insatisfait».

indépendant, la forte proportion de répondants au sondage ayant exprimé leur satisfaction a eu pour effet de porter à 68,6 pour cent le taux de jeunes «ayant achevé la transition» au sens de la définition employée (50 pour cent des jeunes [non scolarisés] ayant achevé leur transition vers le marché du travail dans un emploi indépendant ou temporaire satisfaisant)⁴⁴. Néanmoins, une analyse plus fine a permis de constater que, malgré la satisfaction exprimée à l'égard de leur travail, de nombreux jeunes souhaitaient tout de même changer d'emploi et beaucoup d'autres estimaient qu'ils avaient peu de chances de pouvoir le conserver durant les 12 mois suivants. On peut en conclure que la définition initiale de la transition vers le marché du travail était trop large. Plutôt que la satisfaction au travail, la nouvelle grille d'analyse examine le statut d'emploi en fonction des réponses aux questions sur le souhait de changer d'emploi et la probabilité de le conserver dans les 12 mois à venir.

Encadré 13. Critères du BIT: étapes de la transition des jeunes vers le marché du travail.

- I. **Transition achevée:** un jeune qui a «achevé la transition» est un jeune qui est employé, n'est pas scolarisé et qui, actuellement:
 - a) occupe un emploi stable en vertu
 - i. d'un contrat écrit d'au moins 12 mois, ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il est censé conserver durant les 12 mois suivants;
 - b) occupe un emploi temporaire satisfaisant en vertu
 - i. d'un contrat écrit d'au moins 12 mois, dont il ne souhaite pas changer, ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il n'est pas sûr de pouvoir conserver durant les 12 mois suivants, mais dont il ne souhaite pas changer; ou
 - c) est établi à son compte dans des conditions satisfaisantes (emploi indépendant, dont il ne souhaite pas changer).
- II. **En transition:** un jeune est encore «en transition» si, actuellement, il:
 - a) est étudiant (et travaille, ou est chômeur)
 - b) est chômeur (non étudiant, définition assouplie)
 - c) occupe un emploi temporaire non satisfaisant, en vertu
 - i. d'un contrat écrit d'au moins 12 mois, dont il souhaite changer, ou
 - ii. d'un accord verbal, qu'il n'est pas sûr de pouvoir conserver durant les 12 mois suivants, et dont il souhaite changer;
 - d) est établi à son propre compte dans des conditions non satisfaisantes (emploi indépendant, dont il souhaite changer); ou
 - e) n'est ni actif, ni scolarisé, ni en formation, et recherchera un travail ultérieurement.
- III. **Transition non encore entamée:** un jeune dont la «transition n'est pas encore entamée» est un jeune qui, actuellement:
 - a) est encore scolarisé et inactif (étudiant inactif); ou
 - b) n'est ni actif, ni scolarisé, ni en formation (inactifs non scolarisés), et n'a pas l'intention de rechercher un travail.

Une autre nuance a été apportée à la définition, à savoir l'exclusion des jeunes qui combinent études et travail de la catégorie des jeunes ayant achevé la transition, qui étaient auparavant inclus dans la catégorie des travailleurs non étudiants et évalués en fonction des caractéristiques de leur emploi. Enfin, la définition révisée applique désormais un critère distinct pour les jeunes embauchés en vertu d'un contrat écrit ou d'un accord verbal, partant du principe que ces deux types de contrat n'offrent pas la même stabilité. Selon la définition révisée, la part des jeunes Cambodgiens ayant

⁴⁴ Voir Kanol, Khemarin et Elder (2013).

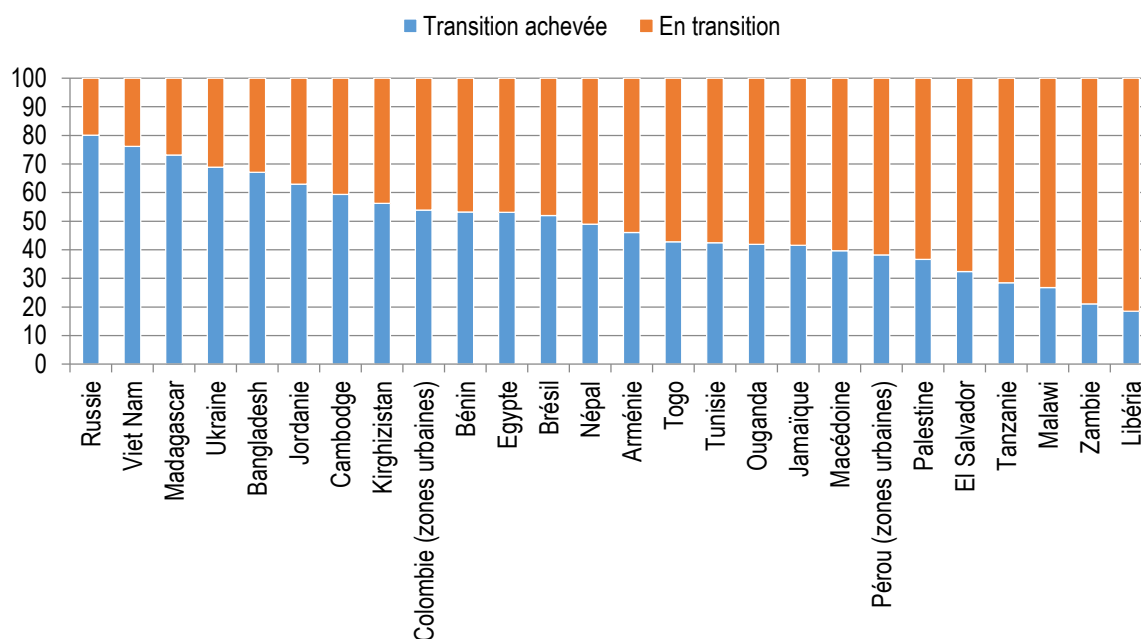
«achevé la transition» revient à un niveau plus raisonnable, soit 38,6 pour cent (10,5 pour cent occupent un emploi stable; 28 pour cent se disent satisfaits de leur emploi temporaire ou à leur compte). La nouvelle définition des étapes de la transition est décrite à l'encadré 13.

4.3 Transition vers un emploi stable ou satisfaisant

La figure 4.1 présente des résultats contrastés sur la transition, réussie ou non, des jeunes adultes sur le marché du travail, dans un emploi stable ou satisfaisant, dans 26 pays ETVA⁴⁵. Dans 14 de ces pays, un plus grand nombre de jeunes adultes (25–29 ans) sont restés en transition, n'ayant pas encore décroché un emploi décent, comparativement à 12 pays où la majorité d'entre eux ont complété la transition. Les possibilités de réussir la transition sont légèrement meilleures dans les pays à revenu moyen que dans les pays à faible revenu. Les jeunes adultes d'Afrique subsaharienne sont les plus susceptibles de rester bloqués à l'étape de la transition. Dans l'ordre décroissant, les moyennes régionales (non indiquées) de jeunes adultes restant dans la phase de transition vers le marché du travail sont les suivantes: 61,8 pour cent en Afrique subsaharienne (8 pays); 56,4 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes (5 pays); 51,2 cent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (4 pays); 41,8 pour cent en Europe de l'Est et en Asie centrale (5 pays); et 37,1 pour cent en Asie-Pacifique (4 pays).

Dans la majorité des pays examinés, plus de la moitié des jeunes adultes n'avaient pas encore achevé la transition vers un emploi stable ou satisfaisant.

Figure 4.1 Jeunes adultes (25–29) selon l'étape de transition, 26 pays ETVA, 2012/13



Note: Le dénominateur est l'ensemble des jeunes, soustraction faite de ceux qui n'ont pas encore entamé la transition.

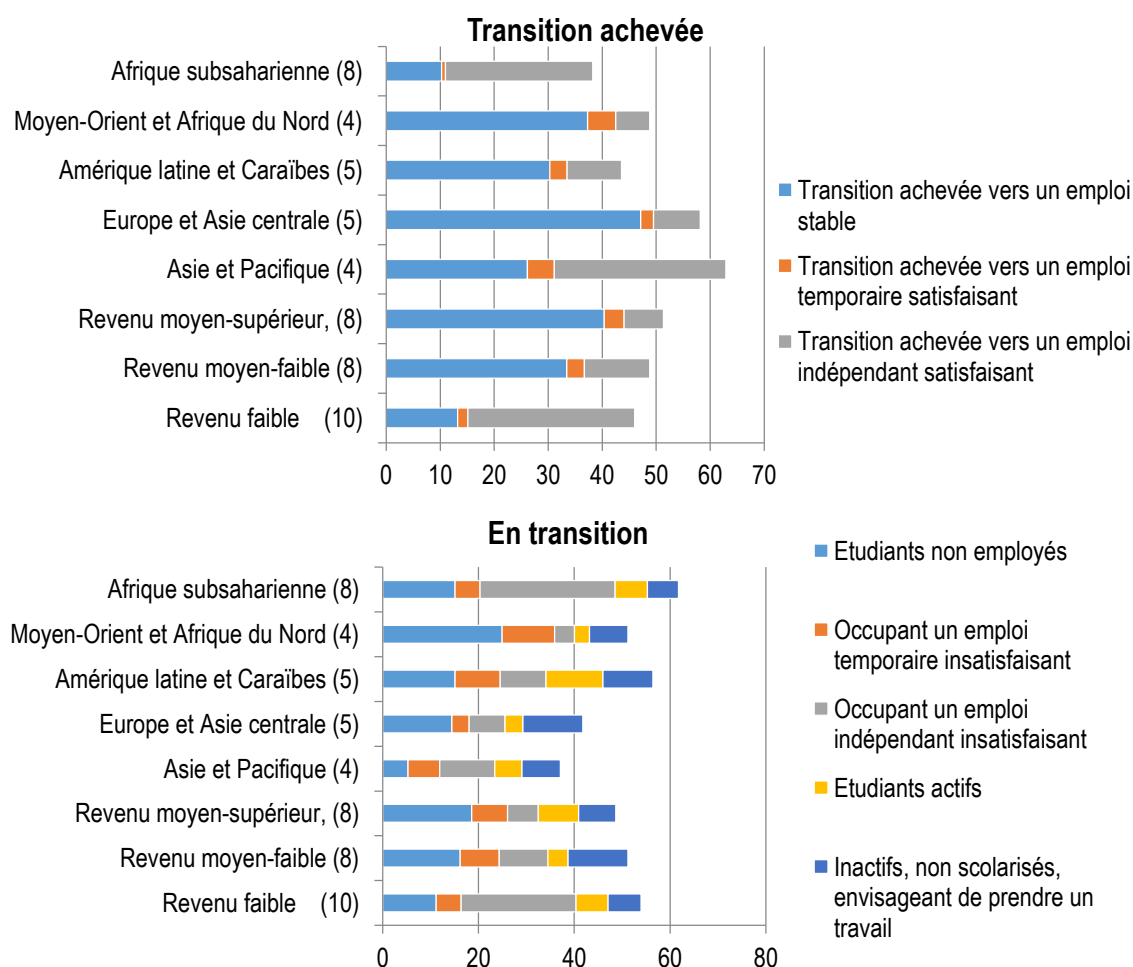
Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 26 pays (excluant la République de Moldova et Samoa). Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

⁴⁵ Dans les 26 pays analysés, entre 2 et 37 pour cent des jeunes (25–29 ans) n'avaient pas encore entamé la transition, essentiellement parce qu'ils étaient inactifs (surtout les femmes). Ces jeunes sont donc exclus du dénominateur afin d'évaluer seulement les processus de transition entamés (ou achevés) des jeunes. Par ailleurs, les données concernent uniquement le groupe d'âge 25–29 ans, puisque la transition est censée être complétée à cet âge.

Si l'on examine individuellement les catégories de jeunes ayant achevé la transition, la qualité des emplois qu'ils occupent apparaît plus nettement. Dans les pays à revenu moyen-supérieur, la plupart des jeunes adultes ont achevé leur transition vers un emploi stable (40,4 pour cent; figure 4.2). Dans les pays à faible revenu, en revanche, un jeune est beaucoup plus susceptible de s'installer à son compte (et ne souhaite pas changer d'emploi) que de trouver un emploi stable. Le niveau de revenu contribue également à expliquer le nombre de jeunes qui restent bloqués dans le processus de transition. Un jeune adulte d'un pays à faible revenu est deux fois plus susceptible de rester en transition parce qu'il est insatisfait de son emploi temporaire ou non salarié, que ce n'est le cas d'un jeune dans un pays à revenu moyen-supérieur (29,2 et 13,9 pour cent du nombre total de jeunes adultes, respectivement). En revanche, dans les pays à revenu moyen-supérieur, de plus fortes proportions de jeunes restent en transition parce qu'ils sont chômeurs ou poursuivent leur scolarité (tout en travaillant ou en recherchant un emploi). L'Amérique latine et les Caraïbes se démarquent par la complexité du processus de transition, puisque la ventilation entre les sous-catégories du groupe «en transition» y est assez uniforme.

Dans les pays à faible revenu, moins d'un jeune sur six complète la transition vers un emploi stable.

Figure 4.2 Sous-catégories de transition, jeunes adultes (25–29), 26 pays ETVA selon le revenu et le région, 2012/13



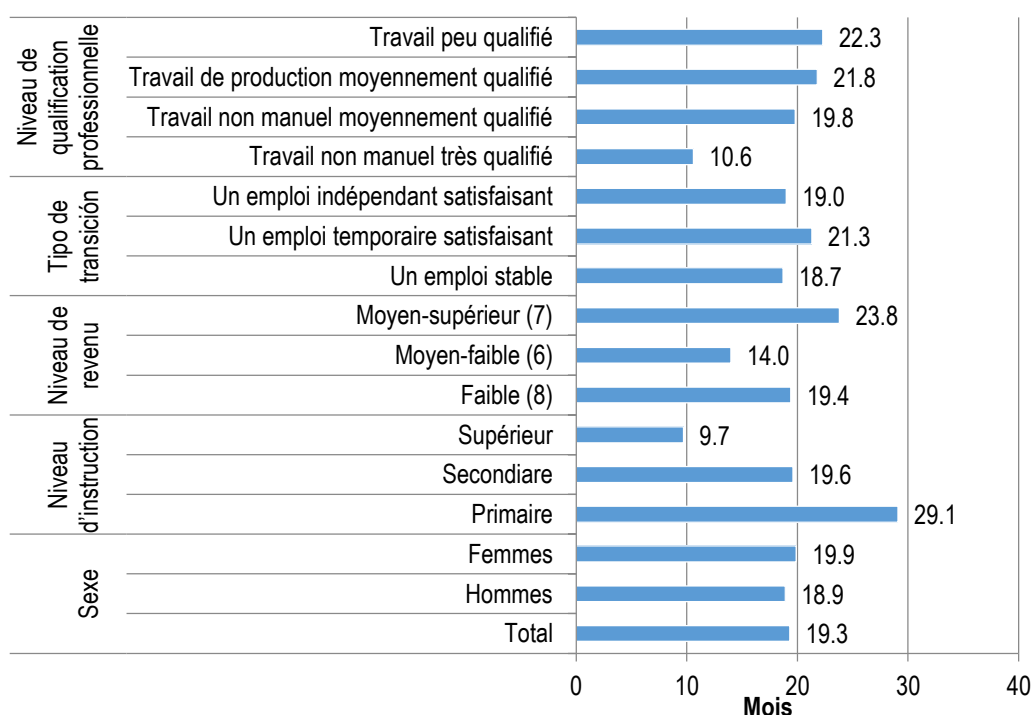
Note: Le dénominateur est l'ensemble des jeunes, soustraction faite de ceux qui n'ont pas encore entamé la transition.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 26 pays (sauf la République de Moldova et Samoa). Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

Le fait qu'un jeune adulte ait achevé la transition sur le marché du travail, même dans un emploi instable, peut sans doute être qualifié de «positif»; en revanche il est douteux que ce qualificatif soit approprié quand il s'agit d'un adolescent (15–19 ans). Dans les pays à faible revenu, 13,1 pour cent des jeunes adolescents (données non indiquées) ont été comptabilisés comme ayant achevé la transition (26,3 pour cent occupant un emploi stable; 73,7 pour cent occupant un emploi temporaire ou indépendant satisfaisant). Là encore, ces résultats concordent avec les commentaires faits à la section 3.1: les jeunes des pays à faible revenu continuent à travailler trop, et trop tôt. La part correspondante dans les pays à revenu moyen-supérieur est de 4,8 pour cent.

Les jeunes hommes, et les jeunes plus instruits complètent plus rapidement leur transition sur le marché du travail.

Figure 4.3 Durée de la transition achevée selon les caractéristiques choisies, 21 pays ETVA, 2012/13 (en mois)



Notes: Les professions, fondées sur la Classification internationale type des professions (CITP-08), sont regroupées comme suit: les professions non manuelles hautement qualifiées comprennent les législateurs, les hauts fonctionnaires, les gestionnaires et les professionnels; les professions non manuelles moyennement qualifiées comprennent les techniciens et les professions associées, les commis et les employés de service, les vendeurs en magasin et sur les marchés; les professions intermédiaires de production comprennent les travailleurs qualifiés de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat, les travailleurs des métiers connexes, et les opérateurs-monteurs d'installations et de machines; les professions peu qualifiées englobent les fonctions d'exécution.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA dans 21 pays (excluant le Bangladesh, Colombie, Egypte, Malawi, République de Moldova, Samoa et Ukraine). Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

S'agissant de la durée de la transition vers le marché du travail, la figure 4.3 présente les résultats en fonction de certaines variables générales (genre, niveau d'instruction, revenu), et des caractéristiques du type d'emploi obtenu au terme de la transition. Globalement, dans les 21 pays pour lesquels on dispose de données fiables, un jeune doit patienter en moyenne 19,3 mois pour trouver un emploi stable, ou un emploi temporaire ou indépendant, dont il est satisfait. Les jeunes hommes y

parviennent plus rapidement que les jeunes femmes (18,9 et 19,9 mois, respectivement). L'incidence du niveau d'instruction est particulièrement révélatrice: les jeunes qui complètent des études supérieures peuvent réaliser la transition trois fois plus rapidement que ceux qui n'achèvent que le cycle primaire (9,7 et 29,1 mois, respectivement). La durée moyenne de transition relativement courte observée parmi les jeunes qui obtiennent un emploi stable peut s'expliquer par le fait que les membres de ce groupe ont généralement un meilleur niveau d'instruction.

Les professions et la nature des compétences sont indissociables des autres caractéristiques des jeunes: les plus instruits d'entre eux obtiennent des professions non manuelles hautement qualifiées et leur période de transition est relativement brève (10,6 mois); à l'autre extrême, ceux qui trouvent un emploi peu qualifié, souvent à leur compte, sont généralement moins instruits, et leur période de transition est plus longue.

L'analyse de la durée de transition se complique si on l'aborde sous l'angle des niveaux de revenu. La durée moyenne de transition relativement longue dans les pays à faible revenu, comparativement aux pays à revenu moyen-supérieur (19,4 et 23,8 mois, respectivement) reflète l'équilibre entre les transitions courtes vers un premier emploi (il s'agit là, également, des jeunes qui ont achevé la transition), et les plus longues périodes de transition pour les quelques jeunes qui n'ont pas obtenu leur premier emploi. La complexité des parcours de transition est analysée plus en détail dans les sous-sections suivantes.

Il est possible d'approfondir les données sur la transition pour déterminer, par exemple, si la combinaison travail-études influe ou non sur les parcours ultérieurs et leur durée. Les résultats préliminaires d'une analyse des données montrent que le fait d'avoir travaillé pendant la scolarité a un impact positif sur le taux de transition et induit un taux de chômage plus faible (Nilsson, 2015). Le thème des enfants qui commencent à travailler à un trop jeune âge a également été analysé au moyen des données ETVA agrégées. Le récent rapport mondial sur le travail des enfants (BIT, 2015d) conclut que le travail précoce des enfants est associé à un faible niveau de scolarité, et que ces enfants occuperont par la suite des emplois incompatibles avec les critères fondamentaux du travail décent. Le rapport fait également observer que les décrocheurs scolaires ont moins de perspectives d'emploi stable et risquent plus de rester totalement exclus du monde du travail.

4.4 Transition vers le premier emploi

Cette section examine le concept de transition vers le premier emploi et teste l'hypothèse selon laquelle la période de transition s'allonge avec le niveau de développement. Dans les pays pour lesquels on dispose de données ETVA ⁴⁶, la durée moyenne entre la sortie du système d'enseignement formel et l'obtention d'un premier emploi varie de moins d'un mois dans les pays à faible revenu (Bénin, Cambodge et Madagascar) à 22,9 mois dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine (tableau 4.1), avec une moyenne de 7,2 mois dans les 19 pays ETVA. Il faut aux jeunes 10 mois ou plus, en moyenne, pour décrocher leur premier emploi dans seulement quatre des 19 pays

⁴⁶ A l'exception des pays suivants: Bangladesh, Brésil, Colombie, Egypte, Libéria, Malawi, République de Moldova, Samoa et Ukraine.

ETVA: l'Arménie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine (les deux pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est où les taux de chômage des jeunes sont parmi les plus élevés au monde); les Territoires palestiniens occupés, rongés par les conflits; et, ce qui est peut-être plus surprenant, le Viet Nam.

Tableau 4.1 Durée moyenne de la transition de l'école au premier emploi, et du premier emploi à l'emploi actuel marquant l'achèvement de la transition, 19 pays ETVA, 2012/13 (en mois)

Pays	Total	Hommes		Femmes	
	Premier emploi	Du premier emploi à l'emploi actuel marquant l'achèvement de la transition	Premier emploi	Du premier emploi à l'emploi actuel marquant l'achèvement de la transition	Premier emploi
Average, SWTS-19	7.2	36.4	6.9	37.3	7.8
Arménie	10.4	33.5	12.6	34.4	7.9
Bénin	0.5	65.4	0.6	65.9	0.3
Cambodge	0.2	47.9	0.2	49.2	0.2
El Salvador	3.2	38.9	2.2	36.0	4.7
Fédération de Russie.	7.9	42.6	8.7	43.6	7.0
Jamaïque	9.1	41.2	7.6	44.5	11.0
Jordanie	9.6	31.6	8.8	31.7	12.1
Kirghizistan	9.3	32.1	8.3	32.6	10.5
Macédoine, ERY	22.9	25.5	23.9	31.5	21.5
Madagascar	0.3	52.9	0.4	53.8	0.3
Népal	2.4	22.8	2.4	22.4	2.5
Ouganda	4.4	33.0	3.3	34.7	5.4
Pérou (zones urbaines)	1.9	34.7	1.4	39.8	2.5
République-Unie de Tanzanie	6.8	32.7	6.7	32.9	6.9
Territoires Palestiniens Occupés	10.7	25.3	10.0	26.1	13.2
Togo	5.2	39.6	4.9	39.5	5.4
Tunisie	9.5	40.3	8.1	40.2	12.3
Viet Nam	13.6	45.7	12.7	44.7	14.7
Zambie	8.3	5.9	7.8	6.0	8.9

Notes: les jeunes ne possédant aucun diplôme sont inclus dans les données concernant la durée de transition entre le premier emploi et l'emploi actuel marquant l'achèvement de la transition ; en revanche, ils ne sont pas inclus dans les données concernant la transition vers le premier emploi.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA de 19 pays (excluant le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, l'Égypte, le Libéria, le Malawi, la République de Moldova, Samoa et l'Ukraine). Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

Le niveau de développement joue-t-il un rôle ? C'est effectivement le cas, dans la mesure où la majorité des jeunes des pays à faible revenu «créent leur propre emploi» parce qu'ils travaillent à leur compte, contribuent au travail familial et y consacrent peu de temps. La durée moyenne de transition vers le premier emploi dans les sept pays ETVA à faible revenu est de 2,8 mois, comparativement à 9,2 mois dans six pays à revenu moyen-faible, et 10,2 mois dans six pays à revenu moyen-supérieur.

Généralement, la transition est plus longue pour les jeunes femmes que leurs homologues masculins, soit en moyenne 7,7 mois avant l'obtention du premier emploi,

contre 6,9 mois pour les jeunes hommes. Dans 10 des 19 pays ETVA, la durée moyenne de transition pour les jeunes femmes excède d'au moins un mois (et parfois jusqu'à quatre) celle des jeunes hommes. La durée de transition n'est sensiblement plus longue pour les jeunes hommes que dans trois pays ETVA d'Europe de l'Est ou d'Asie centrale (Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine et Fédération de Russie).

S'agissant de l'incidence du niveau d'instruction sur la durée de la période de transition, un niveau plus élevé se traduit par une transition abrégée vers le premier emploi. Parmi les 19 pays ETVA, la durée de transition pour les jeunes ayant complété l'enseignement primaire était de 8,3 mois en moyenne, comparativement à 4,7 mois pour les jeunes possédant un diplôme supérieur. Conclusion: l'investissement dans l'instruction favorise le processus de transition des jeunes.

4.5 Transition après le premier emploi

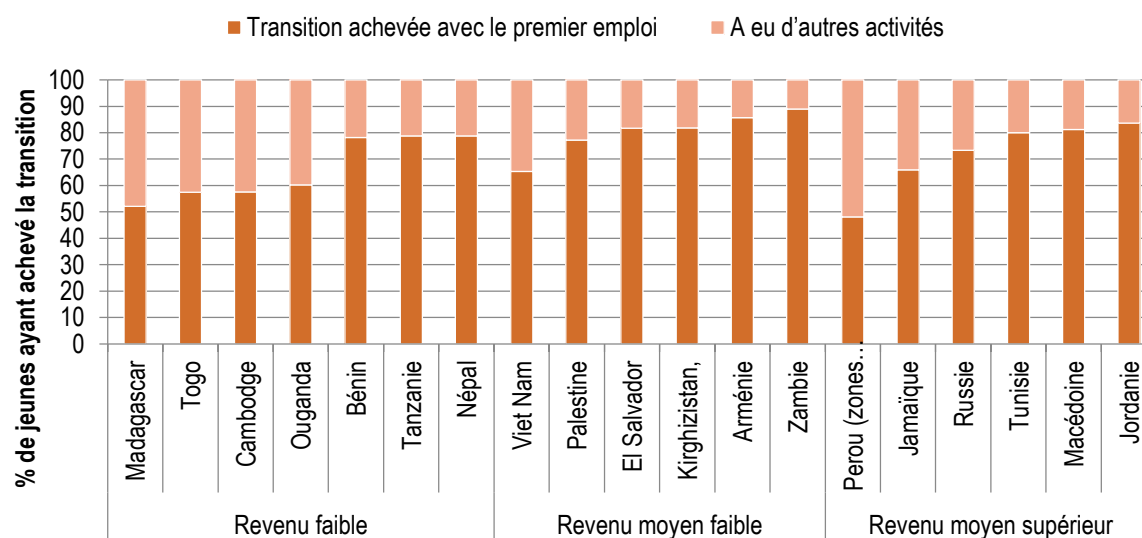
Pour beaucoup de jeunes, le premier emploi n'est pas le seul qu'ils auront durant leur vie professionnelle. Certains d'entre eux occupent de nombreux emplois avant de «se fixer» dans l'étape de transition qu'ils ont complétée, ou alternent plusieurs périodes de chômage ou d'inactivité avant de retrouver un emploi. Limiter l'analyse au premier emploi ne rend donc pas compte des modalités complexes d'adaptation des jeunes au dynamisme du marché du travail. La transition peut être extrêmement longue pour les jeunes qui ne l'achèvent pas grâce à leur premier emploi. Selon le tableau 4.1, la moyenne est de 36,4 mois dans 19 pays ETVA. Exprimé autrement, cela signifie qu'un jeune qui n'atteint pas cet objectif –trouver l'emploi temporaire ou indépendant qui lui procure la satisfaction et la sécurité souhaitées – dans son premier emploi, doit attendre trois ans pour achever la transition.

Afin d'illustrer la durée de transition après le premier emploi et le nombre de jeunes qui doivent affronter de très longues périodes de transition, la figure 4.4 présente les proportions de jeunes qui l'ont achevée dans le cadre de leur premier emploi (qui occupent actuellement un emploi stable ou satisfaisant), par rapport à ceux qui ont quitté un premier emploi avant de trouver celui qu'ils occupent actuellement et leur a permis de compléter la transition. Dans tous les pays, sauf le Pérou (zones urbaines seulement), la proportion de jeunes qui achèvent la transition dans le cadre de leur premier emploi est généralement plus élevée que ceux qui en ont occupé plusieurs durant ce processus. Cette tendance est légèrement plus marquée parmi les jeunes des pays à faible revenu, notamment le Cambodge, Madagascar, le Togo et l'Ouganda, ce qui peut être interprété comme un reflet de l'instabilité relative de l'emploi dans ces pays, surtout pour les travailleurs indépendants.

Bien que ces résultats ne soient pas montrés ici, les données ETVA révèlent également que le taux de transition achevée dans le premier emploi est plus élevé parmi les jeunes qui ont complété un cycle d'enseignement supérieur, par rapport à ceux qui ont seulement complété le niveau primaire (80,4 et 65,9 pour cent en moyenne, respectivement). Autrement dit, les jeunes diplômés universitaires sont plus susceptibles d'obtenir l'emploi désiré au premier essai.

Dans certains cas, notamment dans les pays à faible revenu, la transition vers le travail souhaité se poursuit au-delà du premier emploi.

Figure 4.4 Transition achevée avec le premier emploi ou au-delà, 19 pays ETVA selon le revenu, 2012/13



Note: La catégorie «Transition achevée avec le premier emploi» comprend: les jeunes dont la première activité était l'emploi permettant d'achever la transition (transition directe); ceux qui n'ont occupé que des emplois stables; et ceux qui ont connu des périodes de chômage ou d'inactivité, mais dont le premier emploi était celui qui leur a permis d'achever la transition.

Source: calculs des auteurs sur la base des données ETVA de 19 pays (excluant le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, l'Egypte, le Libéria, le Malawi, la République de Moldova, Samoa et l'Ukraine). Voir à l'Annexe B l'information globale sur la période de référence, etc.

5. Politiques de l'emploi des jeunes

5.1 Aperçu

La création d'emplois pour les jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail est un élément essentiel de la croissance économique, qui contribue à l'édification de sociétés plus justes et renforce la démocratie. Comme le mentionnaient les précédentes éditions de Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, la qualité des emplois importe tout autant que leur quantité. Pour les jeunes, la possibilité d'accéder à un emploi décent est bien plus que la perspective d'un simple moyen de subsistance: cela signifie trouver un emploi décent et productif qui protège leurs droits, leur procure un revenu adéquat et leur assure une bonne protection sociale. L'accroissement des investissements dans l'emploi décent pour les jeunes est la meilleure façon de veiller à ce qu'ils puissent réaliser leurs aspirations, améliorer leurs conditions de vie et participer activement à la vie sociale.

L'édition 2013 de Tendances mondiales de l'emploi des jeunes (BIT, 2013a) offrait une analyse fouillée des principaux domaines d'action pour l'emploi des jeunes, fondée sur le cadre global adopté par les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs des 185 Etats Membres de l'OIT à la Conférence internationale du Travail en juin 2012: «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» (BIT, 2012)⁴⁷.

«L'Appel à l'action» contient des principes directeurs et une série exhaustive de conclusions, et décrit les politiques susceptibles d'aider les mandants à élaborer leur stratégie nationale concernant l'emploi des jeunes. Il affirme qu'une approche multidimensionnelle équilibrée, tenant compte des divers contextes nationaux, constitue la voie à suivre pour atteindre l'objectif prioritaire mondial que constitue la création d'emplois décents pour les jeunes. Les cinq axes d'intervention sont les suivants: 1) des politiques de l'emploi et économiques pour renforcer la demande globale et améliorer l'accès au financement; 2) l'éducation et la formation pour faciliter la transition de l'école à la vie active et prévenir l'inadéquation des compétences; 3) des politiques du marché du travail ciblant l'emploi des jeunes défavorisés; 4) l'entrepreneuriat et le travail indépendant pour aider les jeunes qui souhaitent s'installer à leur compte; et 5) des droits au travail fondés sur les normes internationales du travail, pour veiller à ce que les jeunes bénéficient de l'égalité de traitement et de droits au travail.

Ces dernières années, l'emploi des jeunes a acquis de plus en plus d'importance dans le programme politique de nombreux pays, qui ont adopté diverses mesures pour relever ce défi. Selon la dernière recension effectuée en 2014, 122 pays sur 198 ont mis en place une politique nationale de la jeunesse, chiffre en progression par rapport aux 99 pays dénombrés en 2013 (youthpolicy.org, 2014). Le Programme du BIT sur l'emploi des jeunes a dressé un inventaire des politiques et des législations en cette matière⁴⁸; à

⁴⁷ Voir le texte intégral de la résolution de 2012 «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» sur le site de l'OIT http://www.ilo.ch/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang-fr/index.htm.

⁴⁸ Voir la base de données sur les politiques d'emploi des jeunes «YouthPOL» à l'adresse: www.ilo.org/youthpol.

ce jour, 54 pays figurent dans sa base de données et leur nombre devrait atteindre 60 à la fin de l'année 2015. Un premier examen des cadres stratégiques existants montre que les mesures adoptées concernent majoritairement le développement des compétences et, en second lieu, les politiques du marché du travail⁴⁹. Ces deux axes politiques comprennent diverses mesures: formation au marché du travail; apprentissage et systèmes de formation analogues fondés sur l'expérience pratique de travail; aide à la recherche d'emploi; services d'emploi; mesures incitant les employeurs à embaucher des jeunes défavorisés (p. ex. subventions salariales ou exonérations de charges sociales pendant une période limitée); et dispositifs d'aide aux jeunes aspirants entrepreneurs. Ces constatations confirment les conclusions de l'analyse globale des interventions en matière d'emploi des jeunes, figurant dans l'inventaire mentionné ci-dessus⁵⁰.

Comme le soutenaient les précédentes éditions de ce rapport, pour relever les défis actuels en matière d'emploi des jeunes, il importe d'adopter un ensemble de politiques qui en ciblent tant les aspects structurels que conjoncturels. Des interventions fragmentaires et isolées ne permettent pas d'établir, d'appliquer et de maintenir une politique de travail décent pour les jeunes. Le succès en ce domaine suppose au contraire une action déterminée et concertée sur le long terme, couvrant un large éventail de politiques et de programmes, à savoir une stratégie intégrée de croissance et de création d'emplois, appuyée par des interventions ciblées afin d'aider les jeunes à surmonter les obstacles et les handicaps particuliers qu'ils doivent surmonter pour entrer sur le marché du travail et s'y maintenir.

Une autre idée essentielle se dégage ici, à savoir la nécessité d'élargir les partenariats afin de renforcer l'investissement dans l'emploi des jeunes, et de concevoir et mettre en œuvre des politiques plus cohérentes à cet égard, faute de quoi les objectifs fixés pourraient ne pas être atteints. Soucieux de mieux coordonner les différents dispositifs existants, plusieurs pays ont révisé leurs politiques d'emploi des jeunes, en les ciblant et en les coordonnant de manière à offrir aux jeunes travailleurs un ensemble complet de programmes répondant à leurs divers besoins.

Enfin, compte tenu de la nécessité de développer et mettre en œuvre des politiques efficaces pour offrir des emplois décents aux jeunes, il est capital de fonder les choix politiques sur des bases expérimentales éprouvées. Ces dernières années, le BIT et d'autres organisations se sont efforcé d'identifier les mesures qui donnent de bons résultats en matière d'emploi des jeunes, constituant ainsi une base de données – qui continue de s'enrichir – regroupant de nombreuses études et évaluations d'impact rigoureuses sur les solutions novatrices permettant d'améliorer la condition des jeunes sur le marché du travail, notamment en Afrique et au Moyen-Orient⁵¹.

⁴⁹ Voir l'analyse comparative de Divald (2015) sur les politiques pour l'emploi des jeunes dans la région Asie- Pacifique. Voir également Matsumoto, Henge et Islam (2012).

⁵⁰ La base de données en ligne est disponible à: www.youthemployment-inventory.org.

⁵¹ Une récente étude d'évaluation porte essentiellement sur les compétences de base pour les jeunes (Lippman et al., 2015). Voir aussi le projet conjoint, mené par International Initiative for Impact Evaluation (3ie) et la Fondation MasterCard, afin de mettre en évidence les lacunes des données existantes sur le thème des compétences de base que devraient posséder les jeunes: <http://gapmaps.3ieimpact.org/node/4166/about>.

Les mono-études d'évaluation seront dorénavant complétées par un «Examen systématique», synthèse des recherches empiriques sur l'impact des mesures de promotion de l'emploi des jeunes concernant en particulier la formation professionnelle, l'esprit d'entreprise, les services de l'emploi et l'emploi subventionné⁵². Les résultats de l'examen seront publiés avant la fin de l'année 2015. Plusieurs conclusions préliminaires de ce document, et les enseignements tirés d'autres recherches, sont analysés dans les sections qui suivent.

5.2 Privilégier les politiques de création d'emplois

Il est vital de privilégier les politiques axées sur une croissance inclusive et riche en emplois si l'on veut réellement offrir aux jeunes un accès équitable au travail décent. La situation des jeunes sur le marché du travail est étroitement corrélée aux tendances globales de l'emploi mais, comme le démontrent les chapitres précédents de ce rapport, elle est également plus sensible à la conjoncture économique que ce n'est le cas des adultes. La clé de la solution à la crise de l'emploi des jeunes réside dans l'accroissement de la demande globale, qui favorise leurs perspectives d'emploi.

Les stratégies d'emploi des jeunes devraient donc faire partie intégrante des politiques macroéconomiques et sectorielles. Toutefois, les mesures qui permettraient d'accroître la demande de main-d'œuvre restent trop souvent sous-utilisées. Rares sont les pays qui ont élaboré un ensemble cohérent de politiques prioritaires, comportant des cibles précises et des objectifs chiffrés pour l'emploi des jeunes, et dotées d'un financement adéquat.

Les politiques macroéconomiques et les stratégies de croissance peuvent soutenir l'emploi des jeunes si les investissements sont suffisants et judicieusement ciblés. Il est possible de stimuler la croissance de l'emploi en privilégiant la diversification économique et les transformations structurelles. A l'heure actuelle, les activités économiques rurales non agricoles représentent entre 40 et 70 pour cent du revenu des ménages ruraux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les résultats des Etudes sur la transition entre l'école et la vie active (ETVA) ont récemment fait l'objet d'une analyse montrant que de nombreux pays, notamment ceux à faible revenu d'Afrique sub-saharienne, doivent délaisser le modèle économique traditionnel des zones rurales, caractérisé par l'agriculture faiblement productive et les petits métiers (Elder, de Haas et al, 2015). Dans ces pays, les promesses de la diversification rurale et de la transformation structurelle ne se sont pas matérialisées, de sorte que la perspective de meilleurs emplois reste un mirage pour une part importante des jeunes ruraux.

Il faut adopter des stratégies axées sur la diversification agricole et l'extension des volets productifs des secteurs secondaire et tertiaire, afin d'optimiser les avantages

⁵² Cet Examen systématique est le fruit d'une collaboration entre l'OIT, la Banque mondiale et le Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung (RWI). Il évalue une série de 114 études d'impact sur le marché du travail des jeunes, qui mesurent les fluctuations de l'emploi, les écarts de rémunération et la performance opérationnelle, résultant de divers types d'interventions: i) formation et développement des compétences; ii) promotion de l'esprit d'entreprise; iii) emplois subventionnés; et iv) services de l'emploi. Le document sera publié à la fin de l'année 2015 (Kluve et al., en cours de publication).

découlant des mutations structurelles, et de stimuler la demande de travail pour les jeunes dans les pays en développement. Comme le soulignent Islam et Islam (2015), les stratégies d'évolution structurelle pour atteindre ces objectifs sont aussi nombreuses que variées. Toutefois, quelles que soient les politiques retenues, l'Etat doit participer activement à ce processus de plusieurs manières: développer les marchés, accompagner les entreprises, encourager le progrès technologique, soutenir les processus d'apprentissage et d'acquisition des compétences, supprimer les goulets structurels d'étranglement de la croissance, moderniser l'agriculture et favoriser l'accès au financement.

Il est possible d'améliorer les résultats sur le front de l'emploi en réduisant la volatilité macroéconomique au moyen de politiques anticycliques ciblées, mises en œuvre au moment opportun. Grâce à la politique budgétaire et monétaire, les banques centrales et les autorités financières peuvent encourager l'investissement, renforcer l'inclusion financière et assurer l'accès au financement, notamment en octroyant des crédits aux secteurs prioritaires présentant un fort potentiel de création d'emplois de qualité (Islam et Kucera, 2013). L'impact des politiques budgétaires expansionnistes sur l'emploi a fait l'objet de plusieurs recherches et analyses durant la dernière décennie, en particulier durant la crise économique et financière. Selon une récente analyse portant sur l'emploi des jeunes (Ebell et O'Higgins, en cours de publication), les politiques budgétaires anticycliques peuvent contribuer à réduire le chômage des jeunes; elles sont encore plus efficaces si elle sont précédées par une politique budgétaire relativement conservatrice durant les périodes de croissance, c.-à-d. en augmentant les dépenses et en réduisant les impôts en période de récession, et en faisant l'inverse lors des phases d'expansion économique (voir également l'encadré 14).

Outre l'impact des politiques actives du marché du travail sur l'emploi (voir la section 5.3.2), il devient de plus en plus clair, sur la base d'informations provenant d'un large éventail d'économies – avancées comme émergentes – qu'un programme bien conçu d'investissement dans les infrastructures, financé par la dette publique, peut stimuler la production et l'emploi et attirer les investissements privés. Certaines estimations effectuées pour les Etats-Unis montrent qu'un plan d'investissement de 250 milliards de \$ dans les infrastructures peut faire augmenter le PIB de près de 400 milliards de \$, et créer environ trois millions de nouveaux emplois (Bivens, 2014). Dans l'Union européenne, le Plan d'investissement lancé par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (dit «Plan Junker») pourrait faire croître le PIB européen de 330 à 410 milliards d'Euros (soit un pour cent par an) et créer environ 1,3 millions de nouveaux emplois en trois ans ⁵³.

Un problème macroéconomique majeur commun à tous les pays – mais surtout ceux à revenu faible et intermédiaire – concerne les mesures prises pour atténuer l'impact de la récession, qui frappe disproportionnellement les jeunes. L'amélioration de la capacité institutionnelle des divers pays et leur aptitude à financer des politiques anticycliques constitue un défi majeur à cet égard.

⁵³ Commission européenne. Fiche d'information «Le plan d'investissement pour l'Europe: questions et réponses»; 20 juillet 2015; [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-15-5419_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5419_en.htm). D'autres études prévisionnelles régionales ont été réalisées sur la croissance potentielle de l'emploi résultant des investissements dans les infrastructures, notamment: Estache et al. (2013) pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; et Zhang et al. (2012) pour la Chine.

Encadré 14. Impact des politiques budgétaires expansionnistes sur l'emploi des jeunes: enseignements tirés de la crise de 2008–09

En réponse à la crise économique et financière de 2008-09, de nombreux pays ont adopté des plans de relance pour enrayer la baisse du PIB et limiter les suppressions d'emplois. Ces programmes étaient particulièrement importants dans la région Asie-Pacifique, soit 9,1 pour cent du PIB. Rapportés au PIB, ils représentaient: environ 5,9 pour cent en Afrique et au Moyen-Orient; 4,3 pour cent en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans les pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI); 3,4 pour cent dans les économies avancées; et 2,6 pour cent dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Bien que ces plans de relance fiscale aient été conçus en fonction des besoins spécifiques des pays, la plupart d'entre eux avaient en commun les volets suivants: i) des mesures de stimulation du marché du travail; ii) des paiements de transfert aux particuliers et aux ménages à faible revenu; iii) des investissements d'infrastructures; iv) des allègements fiscaux; et v) d'autres mesures de stimulation de la demande globale.

Les économies avancées du G20 ont privilégié les réductions d'impôt et les actions de stimulation du marché du travail, tandis que les économies émergentes et en développement ont plus investi dans les infrastructures. L'analyse de ces interventions montre que les pays qui ont consacré une part plus importante de leur PIB aux plans de relance ont obtenu des résultats relativement meilleurs en matière d'emploi, bien que le succès se mesure également au degré de réactivité de ces pays et en fonction de l'ensemble des dispositifs qu'ils ont adoptés. S'agissant de l'efficacité des politiques expansionnistes, il est généralement admis que la baisse de la production mondiale aurait été beaucoup plus marquée en l'absence de mesures de relance budgétaire.

En revanche, les politiques d'austérité budgétaire adoptées par d'autres pays ont altéré les perspectives d'emploi des jeunes. Certaines recherches empiriques démontrent que le taux de chômage des jeunes a plus augmenté entre 2009 et 2011 dans les pays qui ont sensiblement resserré leur politique fiscale, où une augmentation d'un pour cent du solde budgétaire structurel s'est traduite par une progression de 1,5 pour cent du taux de chômage des jeunes.

A partir de 2010, plusieurs pays ont réorienté leur stratégie, délaissant la création d'emplois pour privilégier la réduction des déficits budgétaires et de la dette publique. Toutefois, dans de nombreux pays, la croissance économique atone, la volatilité économique accrue et la détérioration des bilans des banques ont provoqué une contraction supplémentaire du crédit et une baisse des investissements, et donc des suppressions d'emplois (voir également l'encadré 10). Ces baisses ont eu un impact négatif sur les budgets publics, accroissant en retour les exigences d'austérité. Afin de compenser la baisse des exportations vers les économies avancées, de nombreuses économies émergentes et en développement ont tenté de stimuler la demande intérieure mais, même dans ces pays, les marchés du travail et l'investissement ont pâti de la contraction de l'économie mondiale, ce qui a entravé la création d'emplois.

Sources: CE et BIT (2011); Matsumoto, Henge et Islam (2012); Ball, Leigh et Loungani (2011).

En conclusion, les stratégies de promotion de l'emploi des jeunes doivent être fondées sur une palette de politiques macroéconomiques, du travail et de l'emploi, et des mesures ciblant spécifiquement les jeunes, notamment les plus défavorisés (par exemple, les jeunes peu qualifiés, les travailleurs du bas de l'échelle et ceux qui occupent des emplois faiblement productifs dans l'économie informelle). Pour soutenir la demande de main-d'œuvre, il convient d'adopter parallèlement – notamment dans les pays à faible revenu – des politiques de l'emploi privilégiant l'interaction entre la croissance économique et sectorielle, la taille des entreprises et le progrès technologique. Ces politiques devraient s'accompagner d'un renforcement des règles juridiques et administratives applicables aux personnes établies à leur compte afin d'améliorer la qualité d'emploi des jeunes entrepreneurs, en leur assurant de meilleures conditions de travail, ainsi qu'un accès à la protection sociale et aux droits au travail.

5.3 Pallier les déficits particuliers des jeunes par des politiques axées sur le marché du travail et le développement des compétences

5.3.1 Formation et compétences favorisant l'employabilité

Les résultats présentés dans les chapitres précédents de ce rapport montrent que, malgré l'élévation des niveaux d'instruction, les compétences insuffisantes des jeunes ou leurs qualifications inadaptées aux exigences du marché du travail constituent souvent un frein à l'emploi productif. L'éducation et la formation sont pour les jeunes des deux sexes des atouts essentiels, qui leur ouvrent de meilleures perspectives professionnelles et leur pavent la voie vers l'emploi décent et productif. On admet généralement qu'il existe un cercle vertueux entre l'éducation, la formation, une meilleure productivité, des emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre, et la croissance économique.

Le développement des compétences est de plus en plus perçu comme un outil de lutte contre l'inégalité, qui favorise la croissance de l'emploi (Islam et Islam, 2015; Salazar-Xirinachs et al., 2014). Il existe également de solides preuves macroéconomiques démontrant que la productivité augmente en fonction du niveau de scolarité, ce qui, en retour, stimule la croissance nationale. Certaines études empiriques montrent qu'une augmentation de un pour cent du taux de scolarisation entraîne une progression de un à trois pour cent du PIB par habitant (Sianesi et Van Reenen, 2003).

De nombreuses politiques adoptées récemment visent essentiellement à améliorer l'éducation, la formation et le développement des compétences, avec la participation directe des organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces réformes visent à pallier l'inadéquation des compétences et à adapter les formations dispensées aux jeunes aux besoins du marché du travail, en complétant les cours de formation technique et professionnelle par une expérience pratique de travail. Depuis 2012, plusieurs pays (p. ex. Autriche, Brésil, Grèce, Italie, Mexique et Etats-Unis) ont réformé leur système d'apprentissage. Ces mesures portaient également sur la rationalisation des contenus pédagogiques et sur l'initiation aux compétences professionnelles générales, ou liées à un emploi particulier. L'amélioration des compétences acquises par les élèves au terme de l'apprentissage suppose que les enseignants: i) sont familiers avec la matière qu'ils enseignent; ii) connaissent bien les diverses méthodes pédagogiques et peuvent en associer plusieurs dans le cadre de leurs cours; iii) ont une compréhension approfondie des processus généraux d'apprentissage, et des motivations des étudiants en particulier; et iv) sont formés à l'emploi des outils technologiques dans leur pédagogie, et à l'utilisation des systèmes de gestion d'information pour suivre les progrès de leurs étudiants. Tout cela implique que les enseignants puissent bénéficier d'une formation continue et approfondie (Schleicher, 2012).

Prenant acte de l'impact négatif du décrochage scolaire sur la société comme sur les personnes, les décideurs ont conçu des politiques⁵⁴ qui concernent parfois l'ensemble du système scolaire, ou qui ciblent les élèves défavorisés. Les politiques qui concernent le système scolaire dans son ensemble consistent généralement à augmenter le nombre d'années de scolarité obligatoire, et à réaménager le contenu des activités

⁵⁴ Pour une recension des études sur le coût du décrochage scolaire, voir Brunello et De Paola (2013).

d'enseignement et de formation. Celles qui ciblent les élèves à risque font intervenir d'autres types de mesures: subventions monétaires conditionnelles; systèmes de pré-alerte permettant de suivre les résultats des élèves et, le cas échéant, de leur fournir un soutien pédagogique supplémentaire; les programmes dits «de la deuxième chance»; ainsi que l'octroi de ressources additionnelles aux établissements comptant de nombreux élèves provenant de milieux défavorisés.

L'adéquation des compétences à la demande de travail est un facteur majeur de la performance économique du marché du travail. Il convient de mettre systématiquement en place des stratégies qui permettent aux acteurs du marché du travail d'identifier les futurs besoins de compétences et de s'y préparer, afin d'éviter les déséquilibres potentiels entre l'offre et la demande de travail⁵⁵. L'anticipation des compétences n'est pas un exercice aisé, une grande partie du problème tenant au manque d'informations pertinentes sur le marché du travail. Certains outils, tels le programme STED (Skills for Trade and Economic Diversification) développé par le BIT, permettent d'effectuer les évaluations professionnelles nécessaires afin d'identifier les stratégies de formation les plus efficaces pour les secteurs de croissance⁵⁶.

L'apprentissage et les stages offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience de travail, et de se former aux compétences recherchées par les entreprises. Un programme formel d'apprentissage de qualité suppose que les apprentis bénéficient d'un large accès à des programmes de formation de haut niveau, que des mesures sont prises afin d'en accroître l'utilité, pour les jeunes comme pour les employeurs, et que les principaux intervenants participent à leur gouvernance (voir l'encadré 15). L'apprentissage, les stages et les autres programmes fondés sur l'expérience de travail doivent offrir une bonne expérience aux apprentis et constituer un tremplin vers des emplois de qualité (OCDE-OIT, 2014). Ils ne devraient pas être utilisés comme moyen de recrutement, ou pour remplacer les travailleurs réguliers. C'est précisément pour cette raison que l'Appel à l'action lancé en 2012 aux gouvernements mentionne que ces derniers devraient «réglementer et contrôler l'apprentissage, les stages et les autres moyens d'acquisition d'une expérience professionnelle, y compris par la certification, pour garantir qu'ils offrent une véritable expérience d'apprentissage et qu'ils n'ont pas vocation à remplacer les travailleurs réguliers».

Dans les pays où l'économie informelle est importante, l'apprentissage traditionnel ou informel constitue la principale source de formation professionnelle. Il est possible de renforcer l'apprentissage informel en: (i) améliorant la qualité de la formation (p. ex. offrir au maître et à l'apprenti la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, contrôler la qualité de la formation et en assurer le suivi); (ii) réduisant les déficits de travail décent (p. ex. renforcer l'égalité d'accès à l'apprentissage pour les jeunes des deux sexes, et généraliser l'utilisation d'un contrat d'apprentissage formel, précisant la durée du contrat, les heures de travail et les autres conditions d'emploi); (iii) renforçant les liens avec le système formel (p. ex. intégrer l'apprentissage informel

⁵⁵ BIT, *Anticipating skill needs: A key measure to improve the match between skills supply and demand*. Mémoire sur les politiques de qualification pour l'emploi, Genève (en cours de publication).

⁵⁶ On trouvera plus d'informations sur le programme STED à l'adresse: http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Projects/WCMS_151399/lang--en/index.htm.

au système national de formation; instaurer un système d'équivalence des compétences) (BIT, 2011a).

Encadré 15. Eléments constitutifs d'un bon système d'apprentissage

Bien qu'il n'existe pas de modèle universellement valable, les systèmes d'apprentissages les plus efficaces présentent les principales caractéristiques suivantes:

- 1. Collaboration et coordination** entre le gouvernement, les formateurs et les partenaires sociaux tout au long de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de l'apprentissage;
- 2. Partage clair des rôles et des responsabilités** entre les établissements de formation, les entreprises, les syndicats et les autres acteurs (p. ex. les intermédiaires sur le marché du travail);
- 3. Des lois et des règlements pour réguler les conditions du contrat d'apprentissage pour les entreprises et les apprentis**, y compris les arrangements contractuels, pour que l'apprentissage constitue une «véritable expérience de formation» et que les jeunes puissent jouir de leurs droits. Le dialogue social, y compris la définition des conditions d'apprentissage dans les conventions collectives, assure l'adhésion des principaux acteurs du monde du travail au processus.
- 4. Partage du coût de la mise en œuvre entre l'entreprise, l'Etat et l'apprenti**: l'entreprise prend en charge le coût de la formation et le salaire de l'apprenti; l'Etat gère les centres de formation professionnelle et rémunère les enseignants; et l'apprenti investit son temps dans l'entreprise, où il participe à la production.

Source: OCDE et BIT (2014).

5.3.2 Politiques du marché du travail et autres interventions ciblées visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'emploi des jeunes défavorisés

Ce rapport et d'autres études récentes du BIT (voir, par exemple, BIT, 2015c) ont mis en évidence les mutations du monde du travail, et l'insécurité croissante de l'emploi chez les jeunes. Dans les pays de l'OCDE, plus de 25 pour cent des jeunes occupent un emploi temporaire et plus d'un tiers travaillent moins de 30 heures par semaine (à temps partiel). Dans les pays à faible revenu, trois jeunes travailleurs sur quatre occupent un emploi atypique (travail à leur compte, emploi au sein de l'unité familiale, emploi occasionnel ou temporaire rémunéré) et plus d'un tiers (37,8 pour cent) sont des travailleurs pauvres. Dans le monde entier, les jeunes sont en moyenne moins bien rémunérés que les autres travailleurs. Ces données concordent avec la théorie économique traditionnelle, selon laquelle il existe une corrélation positive entre l'âge, le niveau d'instruction et l'expérience dans une entreprise ou un secteur d'activité, d'une part, et la productivité, de l'autre. Ce lien avéré est censé se refléter dans la rémunération mais, ces dernières années, le salaire moyen des jeunes travailleurs a poursuivi son déclin par rapport à celui des adultes, malgré l'émergence de plusieurs facteurs qui auraient dû infléchir la tendance, à savoir le recul de la part des jeunes dans la population, la baisse de leur taux d'activité et l'élévation de leur niveau d'instruction (Grimshaw, 2014).

La persistance de cet écart salarial tient essentiellement à la surreprésentation des jeunes travailleurs dans l'emploi à temps partiel et temporaire, dans certains types de professions ou secteurs économiques et dans l'économie informelle, voire tous ces facteurs à la fois. L'OCDE (2006) a calculé par exemple qu'en Europe, le risque de faible rémunération est, en moyenne, deux fois plus élevé pour les jeunes travailleurs que pour les adultes, avec un ratio allant d'un cinquième au Portugal à deux-tiers aux Pays-Bas.

En réponse à la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail dans certaines économies avancées et émergentes, plusieurs gouvernements ont adopté

des réformes visant à faciliter leur transition vers l'emploi à temps plein à durée indéterminée. De nombreux pays (par exemple Argentine, Chine, Norvège, République de Corée et quelques pays de l'UE) ont également renforcé la protection existante pour certaines formes atypiques d'emploi, en adoptant des lois assurant l'égalité de traitement entre les travailleurs à temps plein et temps partiel, et entre les travailleurs en CDI et en CDD (BIT, 2015c).

Plusieurs pays ont adopté des mesures, ou renforcé les dispositifs existants, pour aider les jeunes à mieux s'intégrer au marché du travail au moyen d'interventions ciblées. Ces mesures, qui figurent en bonne place dans les réformes de la politique de l'emploi adoptées pour atténuer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur l'emploi des jeunes, sont de plusieurs ordres: programmes de formation au marché du travail; stages; aide à la recherche d'emploi et services connexes; mesures incitant les employeurs à embaucher des jeunes défavorisés; dispositifs d'aide aux jeunes souhaitant s'établir à leur compte.

Afin d'améliorer l'intégration des diverses politiques du marché du travail, plusieurs pays ont modifié les critères d'éligibilité et l'articulation des mécanismes du marché du travail et des mesures sociales, et enrichi le portefeuille de dispositifs axés sur les besoins des jeunes travailleurs (voir l'encadré 16).

Encadré 16. Extension de la couverture d'assurance chômage pour les travailleurs occupant un emploi atypique

Au niveau mondial, un peu plus de 30 pour cent de la population économiquement active avaient droit à des prestations de chômage en 2013. Dans certaines régions, le taux de couverture était très élevé, soit: 84,2 pour cent en Europe du Sud, centrale et orientale (hors UE) et dans la CIS; et 76,4 pour cent dans les économies développées et l'Union européenne. En revanche, il se situait à près de 30 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes, et à moins de 20 pour cent en Asie, dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il excédait à peine 3 pour cent en Afrique subsaharienne.

Dans la plupart des pays, les travailleurs doivent cotiser au régime d'assurance chômage pendant une période allant de six à 12 mois avant d'être admissibles aux prestations, ce qui peut jouer au détriment des jeunes, qui occupent souvent un emploi atypique. La France est un exemple de modèle inclusif, ayant réduit la durée de cotisation de six à quatre mois en 2009. Elle a pris d'autres mesures en 2013 pour améliorer l'efficacité du système d'assurance chômage, et rendre les contrats à court terme moins attrayants pour l'employeur: plus le contrat est court, plus ses cotisations sont élevées.

D'autres pays ont choisi une autre stratégie et adopté des dispositions spécifiques pour les travailleurs temporaires ou saisonniers, abrégant la durée de la période de cotisation requise pour bénéficier des prestations de chômage. Ainsi, en Argentine, les travailleurs temporaires doivent avoir travaillé 90 jours (13 semaines) dans les 12 mois précédant la date d'admissibilité, comparativement à six mois durant les trois années précédentes pour les travailleurs en CDI. Au Chili, les travailleurs temporaires doivent cotiser durant six mois, et les travailleurs permanents 12 mois. Afin de répondre aux besoins des travailleurs titulaires d'un contrat atypique, l'Italie a assoupli les conditions d'admissibilité (13 semaines de cotisations dans les 12 mois précédents), et amélioré les prestations (le taux de remplacement a été porté à 75 pour cent du salaire, avec une durée maximale égale à la moitié du nombre de semaines de cotisations).

Source: BIT (2015c).

Les pays de l'Union européenne ont introduit une autre réforme politique majeure concernant l'emploi des jeunes, à savoir la garantie jeunesse, qui donne à certains jeunes le droit à un emploi ou à des services de formation ou d'éducation, et oblige les pouvoirs publics à leur faire une offre dans les quatre mois suivant la date où ils deviennent chômeurs ou quittent le système scolaire. Adoptée en avril 2013 par le

Conseil de l'Europe, la recommandation portant création d'une garantie jeunesse constitue le premier exemple d'un engagement concerté des 28 pays de l'Union européenne à mettre en œuvre des politiques et des mesures pour l'emploi des jeunes, dans un cadre européen commun⁵⁷. Il s'agit donc d'un dispositif concret, où la volonté et la détermination politiques sont appuyées par un programme de financement et un plan de mise en œuvre.

La garantie jeunesse illustre comment la solidarité nationale et régionale peut apporter une réponse innovante à la situation exceptionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi. Ce mécanisme autorise une certaine flexibilité en ce qu'il permet d'associer les diverses mesures optimales en fonction du contexte national, tout en maintenant le cap sur l'objectif primordial, commun à tous les pays de l'UE: un accès «garanti» aux services de l'emploi, à la formation ou à l'emploi. Les systèmes de garantie jeunesse peuvent largement contribuer à atténuer la stigmatisation associée au chômage de longue durée, et sont particulièrement adaptés pour les jeunes qui se retirent du marché du travail par découragement (BIT, 2013b).

Le BIT a récemment mené un exercice afin de tirer les enseignements des mesures qui donnent de bons résultats en matière d'emploi des jeunes, d'où il ressort que la prestation de services intensifs individualisés (services de conseil et d'orientation sur l'emploi; aide à la recherche d'emploi; planification personnalisée de parcours professionnel) peut avoir des effets positifs nets sur les perspectives d'emploi des jeunes chômeurs⁵⁸. L'efficacité de ces services d'emploi suppose toutefois certaines conditions: l'existence de services performants de conseil et de placement personnalisés, s'appuyant sur des données fiables et actualisées concernant le marché du travail; une approche multidimensionnelle, qui permet de toucher les divers groupes de jeunes (entretiens individualisés et autres formes de service); et des mécanismes de filtrage et de profilage afin d'orienter la prestation de services vers les jeunes qui ont le plus besoin d'aide. Cet exercice d'apprentissage collectif a aussi mis en lumière la nécessité de concevoir des stratégies innovantes et d'élargir les partenariats, si l'on veut rejoindre les jeunes qui ne sont pas inscrits aux bureaux d'emploi (p. ex. ceux qui se sont retirés du marché du travail) ou qui résident dans des régions non desservies par le réseau des bureaux d'emploi (p. ex. en zone rurale).

Les formations au marché du travail constituent un mode d'intervention, de plus en plus associé à d'autres mesures, largement utilisé pour aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail. Revêtant différentes formes (programmes dits de la «seconde

⁵⁷ Journal officiel de l'Union européenne, Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 établissant une garantie pour la jeunesse 2013/C 120/01. <http://eur-lex.europa.eu>.

⁵⁸ Les résultats de ce travail seront présentés dans la publication à venir « Services publics de l'emploi pour les jeunes ». Les événements du BIT qui cherchent à disséminer les connaissances sur les mesures qui donnent des bons résultats pour l'emploi des jeunes sont organisés dans le but de faciliter l'acquisition des connaissances et le dialogue à travers de l'évidence et des bonnes pratiques. Six sujets sont traités: les services publics de l'emploi, la transitions vers la formalité, les programmes publics pour l'emploi, l'augmentation de la demande du travail à travers de la transformation structurelle, les emplois verts pour les jeunes, et les apprentissages de qualité et des mesures pour le gagne d'expérience pour améliorer la transition de l'école vers la vie active. Des documents d'appui ainsi que les rapports des ateliers seront rendus disponibles dans un site web interactif –« Ce qui marche pour l'emploi des jeunes » à partir du mois de décembre 2015 (voir www.wwinye.org).

chance»; formation théorique ou sur-le-tas; apprentissage; stages), elles visent souvent à donner aux jeunes non seulement les qualifications techniques spécifiques à un emploi donné, mais aussi les compétences de base qui peuvent leur servir dans tout travail, par exemple les techniques d'autogestion et de communication, et le travail d'équipe⁵⁹. Les recherches sur l'efficacité des programmes de formation au marché du travail pointent quelques facteurs de réussite à cet égard: (i) combiner formation théorique et stages pratiques menant à une qualification reconnue; (ii) concevoir la formation en fonction des besoins du marché (p. ex. identifier préalablement les compétences requises par les employeurs); et, (iii) cibler les jeunes peu qualifiés, qui sont en retrait du marché du travail depuis un certain temps et/ou n'ont aucune expérience professionnelle.

Les subventions salariales et autres mesures financières incitant les employeurs à embaucher des jeunes (p. ex. les exonérations fiscales ou de charges sociales pendant une période déterminée) peuvent favoriser leur transition entre l'école et la vie active, notamment en période de ralentissement économique. Elles peuvent utilement contribuer à compenser le coût de la formation initiale des jeunes travailleurs ou pallier leur expérience de travail limitée, et donc, leur faible productivité initiale. Adéquatement ciblées, les subventions salariales peuvent s'avérer particulièrement efficaces pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes travailleurs désavantagés sur le marché du travail (Almeida et al., 2012). Plusieurs études démontrent que le partage du coût initial de l'embauche entre l'employeur et le gouvernement favorise leur accès au marché du travail (voir, p. ex. BIT, 2012). Cependant, le recours abusif aux subventions salariales peut induire des distorsions de marché, tel l'effet de substitution, lorsqu'un travailleur subventionné est préféré à un autre qui serait mieux qualifié pour un emploi.

Les emplois subventionnés dans le cadre des programmes publics d'emploi (p. ex., les programmes de travaux publics et les services communautaires) permettent d'accroître la demande de main-d'œuvre en temps de crise, ou lorsque le marché ne peut créer le volume d'emplois nécessaire. Lors d'un récent exercice d'apprentissage collectif mené par le BIT sur les méthodes qui donnent de bons résultats pour les jeunes, les participants ont fait observer que, si les programmes publics d'emploi sont souvent préconisés en temps de crise (p. ex. les aléas climatiques, ou les périodes de récession économique), ils constituent de plus en plus un volet régulier des politiques d'emploi des jeunes. Cette remarque vaut notamment pour les programmes ciblant les jeunes dans le secteur tertiaire (p. ex. les emplois dans le secteur social, les services de l'environnement et les projets communautaires multisectoriels), où l'embauche de jeunes défavorisés contribue à atténuer la dépréciation du capital humain et à faciliter leur intégration au marché du travail. Les données sur l'efficacité de ces programmes sur les perspectives d'emploi des jeunes sont assez rares, mais indiquent néanmoins qu'il faut: i) mieux cibler ces dispositifs et définir précisément les objectifs visés par ces politiques; ii) élaborer des programmes exhaustifs offrant une véritable formation professionnelle aux jeunes, pour améliorer leur employabilité; et, iii) les associer à d'autres stratégies d'activation, afin de faciliter leur transition vers un emploi stable (Lieuw-Kie-Song et al., en cours de publication).

⁵⁹ Pour des exemples d'impact mesuré de diverses politiques actives du marché du travail, voir Kluve et al. (en cours de publication).

Il est largement admis que les jeunes peuvent s'appuyer sur l'entrepreneuriat pour obtenir un emploi décent, particulièrement dans les pays où la demande de travail n'augmente pas suffisamment pour absorber les chômeurs existants et les nouveaux arrivants sur le marché du travail, ce qui crée un fossé entre le nombre de primo-accédants au marché du travail et les possibilités d'emploi salarié. Cependant, les jeunes qui s'établissent à leur compte par défaut sont trop souvent confinés dans des micro-emplois faiblement productifs et vulnérables – par opposition à un entrepreneuriat dynamique et viable sur le long terme – et ont besoin de protection sociale (voir l'encadré 17).

Encadré 17. Protection des jeunes occupant un emploi vulnérable

La proportion de travailleurs occupant un emploi vulnérable (et de travailleurs pauvres) diminue lorsque le revenu par habitant augmente (BIT, 2014A). Pourtant, comme il est démontré au chapitre 3, seule une minorité de jeunes échappera à la dure réalité de l'emploi vulnérable, temporaire ou occasionnel. L'offre d'une vie productive aux millions de jeunes des pays à faible revenu piégés dans des emplois précaires devrait figurer parmi les objectifs prioritaires du Programme de 2030 pour le développement.

Un rapport du BIT (2015c) décrit les mesures innovantes de protection sociale prises par certains pays émergents (p. ex. l'Argentine, le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud) pour améliorer la sécurité du revenu des travailleurs vulnérables. D'autres pays à faible revenu font encore plus pour étendre la protection sociale, même s'il s'agit généralement de mesures temporaires. Le Rapport 2014/15 sur la protection sociale (BIT, 2014b) qualifie les services de protection sociale de promesse «non tenue» pour la majorité des travailleurs les plus vulnérables dans le monde. Si l'on veut réellement aider les jeunes à augmenter leur productivité et contribuer à la transformation structurelle des économies nationales, la problématique de la protection sociale est une donnée incontournable (voir également Behrendt, 2013).

Certaines catégories de travailleurs exigent une attention particulière. L'intégration des jeunes handicapés au monde du travail peut être facilitée par des mécanismes contraignants, tels les systèmes de quotas ou les mesures incitatives à l'embauche. Les travailleurs domestiques et les employés situés au bas des chaînes d'approvisionnement mondiales, par exemple dans le secteur du vêtement, font partie des travailleurs les plus exposés. Les rapports régionaux sur les pays ayant fait l'objet d'études ETVA portent notamment sur les bonnes pratiques permettant de protéger les groupes les plus vulnérables; ainsi, le rapport sur les pays asiatiques (Elder, 2014) expose les «bonnes» pratiques adoptées aux Philippines pour promouvoir les droits des travailleurs domestiques, et les mesures visant à améliorer les conditions d'emploi des jeunes travailleurs dans le secteur de la confection dans sept pays en développement, dans le cadre du Programme Better Work, partenariat entre le BIT et International Finance Corporation (IFC)¹.

Les jeunes migrants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux mauvaises conditions de travail; en outre, ils sont souvent exclus des régimes de protection sociale. Un rapport du BIT, à paraître prochainement, énumère les mesures qui seraient nécessaires pour protéger les jeunes migrants, d'abord dans les pays d'origine (p. ex. offre de services avant le départ), puis dans les pays d'accueil (p. ex. extension des services sociaux)².

¹ Voir www.betterwork.org/global/.

² BIT, Trends in youth labour migration (en cours de publication).

Les gouvernements, les partenaires sociaux et les organismes de développement ont considérablement investi dans la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. Plus de la moitié des 54 pays inclus dans la base de données du BIT sur les politiques d'emploi des jeunes (voir la section 5.1) ont pris des mesures pour stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes, dans les économies avancées comme en développement. Selon des études récentes (Kluve et al, en cours de publication; Eurofound, 2015), les politiques visant à orienter les jeunes vers l'emploi indépendant, considéré comme une option professionnelle viable plutôt qu'une simple stratégie de survie, comportent généralement deux aspects: (i) introduction de cours dans les cycles d'enseignement

secondaire et tertiaire, pour sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat comme véritable choix professionnel, et leur enseigner les compétences utiles tant dans un emploi salarié que pour un emploi indépendant; (ii) une offre complète de services (formation, conseils d'affaires, mentorat, supervision, soutien financier) dans le cadre des politiques du marché du travail.

5.4 Nouer des partenariats pour accroître l'investissement dans l'emploi décent pour les jeunes

Presque tous les pays du monde se sont efforcés de relever le défi de l'emploi des jeunes et, pour ce faire, ont adopté des approches très variées aux niveaux national et local. Toutefois, de nombreux gouvernements se sont contentés de programmes avec un champ d'application et une durée limités. Les gouvernements n'ont pas toujours fait preuve de constance dans la priorité donnée à ces politiques, et les nombreux plans élaborés dans ce domaine n'ont pas toujours permis de surmonter les multiples difficultés que soulève l'emploi des jeunes, parce qu'ils concernaient principalement les nouveaux arrivants sur le marché du travail, sans se préoccuper des mauvaises conditions d'emploi que vivaient déjà beaucoup de jeunes travailleurs. De nombreuses initiatives prises au niveau national faisaient appel à de nombreux acteurs et institutions des secteurs public et privé, ce qui a parfois eu pour effet de diluer exagérément les interventions et d'en limiter l'impact, compte tenu de la coordination déficiente entre les entités chargées de leur mise en œuvre⁶⁰.

Bien qu'il n'existe pas de modèle institutionnel universel, il importe d'assurer la cohérence des politiques en coordonnant l'action des divers acteurs concernés: cette exigence reste un facteur clé de succès pour toutes les politiques d'emploi des jeunes. Une bonne pratique en cette matière consiste à confier la coordination des actions à une institution gouvernementale dotée des capacités techniques appropriées et disposant d'une autorité suffisante pour rallier le soutien politique voulu. Il ressort d'une étude récente du BIT sur les mécanismes de coordination de l'emploi des jeunes en Afrique de l'Est (Phororo, 2013) que les approches qui se sont avérées efficaces pour concevoir et mettre en œuvre ces politiques comportent les volets suivants: (i) intégrer l'emploi des jeunes dans le cadre des politiques globales de développement national et de réduction de la pauvreté, mais en lui assignant des cibles et des objectifs précis; (ii) préciser clairement les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans les politiques nationales de l'emploi et les plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes; (iii) établir des liens entre la politique d'emploi des jeunes et les autres mesures qui ont un impact sur sa réussite; (iv) affecter des sommes suffisantes à l'emploi des jeunes dans le budget national, traduisant bien les engagements gouvernementaux à cet égard; (v) établir des mécanismes de contrôle et d'évaluation non seulement en ce qui concerne les programmes eux-mêmes, mais aussi les budgets consacrés à l'emploi des jeunes.

⁶⁰ La promotion de l'emploi des jeunes est souvent confiée à diverses structures interinstitutionnelles aux niveaux national et local. Dans la plupart des pays, ces activités se déroulent sous l'égide du ministère de l'Emploi, du Travail, de l'Education ou de la Jeunesse, voire plusieurs d'entre eux, qui se partagent alors les responsabilités. D'autres ministères, y compris celui du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie ou des Finances, ou un ministère doté de fonctions de coordination (par exemple, celui de la Planification) interviennent parfois dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont des partenaires de premier plan dans l'élaboration des politiques et programmes d'emploi des jeunes. Elles peuvent, par exemple, contribuer au processus en renforçant les liens entre les entreprises et le système d'enseignement, et en assurant la promotion des droits des jeunes au travail. Un autre facteur de réussite dans ce domaine est l'établissement de partenariats avec le secteur privé, principale source de création d'emplois dans les économies de marché⁶¹. Les entreprises définissent la demande de travail, l'offre de formation, les perspectives de progression de carrière et la qualité de l'emploi. Elles constituent une source importante d'informations sur le potentiel de création d'emplois et les contraintes à cet égard. Enfin, la communauté locale est idéalement placée pour identifier les rôles et avantages comparatifs de tous les intervenants, les besoins des jeunes et ceux du marché du travail.

Le travail décent et productif pour les jeunes est un enjeu de développement global, qui suppose une collaboration et des interventions politiques à l'échelle mondiale. Les objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme de développement 2030 offrent l'occasion d'intensifier les actions coordonnées en matière d'emploi des jeunes. Les principaux objectifs à cet égard relèvent de l'Objectif 8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Parallèlement, il reste possible d'améliorer les résultats en ce domaine au moyen d'autres programmes et objectifs plus généraux, notamment en mettant en œuvre des stratégies cohérentes pour l'emploi des jeunes, qui supposent un partenariat entre les institutions nationales et d'autres acteurs (voir l'encadré 18).

Encadré 18. L'emploi des jeunes: priorité du Programme de développement 2030

Le document final du Sommet des Nations Unies pour l'adoption de l'ordre du jour du Programme de développement pour l'après-2015 intitulé «Transformer notre monde: Programme de développement durable 2030» comprend les objectifs suivants en ce qui concerne l'emploi des jeunes:

- d'ici à 2030, augmenter le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences, y compris techniques et professionnelles, nécessaires pour l'emploi, le travail décent et l'esprit d'entreprise (objectif 4.4);
- d'ici à 2030, réaliser le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et l'objectif de salaire égal pour un travail d'égale valeur (objectif 8.5);
- d'ici à 2020, réduire substantiellement la proportion de jeunes non scolarisés, et sans emploi ni formation (objectif 8.6).

S'agissant des modalités de mise en œuvre, le Groupe de travail ouvert propose que les Etats membres «Elaborent et appliquent d'ici 2020 une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes et mettent en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail» (paragraphe 8.b).

Source: Plate-forme d'informations de l'ONU sur le développement durable: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

⁶¹ Pour une revue récente du rôle que les syndicats peuvent avoir pour promouvoir le travail décent pour les jeunes, voir BIT (2015). Un guide détaillé sur le rôle des organisations d'employeurs est disponible dans BIT (2011b).

La communauté internationale peut contribuer significativement à l'action que mènent les gouvernements, les partenaires sociaux et d'autres organisations pour résoudre la crise de l'emploi des jeunes et promouvoir le travail décent pour la jeunesse aux niveaux national, régional et mondial. Le Réseau inter-institutions des Nations Unies sur le Développement de la Jeunesse (IANYD) a été créé en 2010 afin de renforcer la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies, et de créer de vastes partenariats sur l'emploi des jeunes, aux niveaux national et international. Le IANYD a notamment élaboré un Plan mondial d'action pour la jeunesse (Youth-SWAP), qui fait intervenir toutes les agences des Nations Unies, et dont l'une des cinq priorités est l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, la communauté internationale fait face à un autre défi majeur, en ce qu'elle doit dégager des ressources financières suffisantes pour financer le développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement insiste en particulier sur l'urgence d'investir dans l'emploi des jeunes, et confirme l'engagement de l'ONU et de ses partenaires à collaborer avec le secteur privé et les banques de développement pour «promouvoir un accès adéquat, stable et abordable au crédit pour les microentreprises et les PME, ainsi que la formation et le développement des compétences pour tous, notamment les jeunes et les entrepreneurs» ⁶². Le document esquisse en outre les contours d'un nouveau cadre mondial pour le financement du développement durable, compatible avec le Programme du travail décent de l'OIT.

En septembre 2014, le Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies a jeté les bases d'un projet global «L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes», qui a pour objectif de renforcer la cohérence des politiques, y compris par un renforcement des partenariats multipartites de coordination, et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable par les Etats membres. Dirigée par l'OIT et faisant intervenir 18 autres entités des Nations Unies, l'Initiative est censée, dans sa phase initiale: (i) engager les parties prenantes et les leaders mondiaux dans des actions politiques de haut niveau sur l'emploi des jeunes; (ii) élargir et intensifier les interventions ciblées aux niveaux national et régional, afin d'élaborer et de mettre systématiquement en œuvre des politiques cohérentes en matière d'emploi des jeunes; (iii) mettre en commun les compétences existantes, améliorer le développement des connaissances et diffuser des informations sur les méthodes qui donnent de bons résultats en matière d'emploi des jeunes, notamment en développant de nouveaux outils de travail et des mécanismes de renforcement des capacités des intéressés; et, (iv) exploiter les ressources existantes et en mobiliser de nouvelles. L'Initiative mondiale constitue un atout important, qui appuiera les pays pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement 2030.

Une autre initiative à l'échelle mondiale est la « Solutions pour l'emploi des jeunes » (S4YE), démarré en octobre 2014 sous le leadership de la Banque Mondiale. Cette coalition regroupe le secteur public et privé, ainsi que la société civile afin de

⁶² Ordre du jour de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), A/RES/69/313, Résolution adoptée le 27 juillet 2015 par l'Assemblée générale.

servir comme appui pour l'amélioration des résultats pour l'emploi des jeunes à l'horizon 2030⁶³.

5.5. Politiques et stratégies d'emploi décent pour les jeunes: résumé des principales conclusions

Le présent rapport met en évidence les principaux enseignements à tirer en ce qui concerne les politiques et les programmes visant à promouvoir le travail décent pour les jeunes, qui peuvent se résumer comme suit:

- Les stratégies visant à promouvoir l'emploi des jeunes doivent articuler une combinaison et une interaction des politiques macro-économiques avec les politiques du travail et de l'emploi et d'autres mesures ciblant spécifiquement les jeunes, notamment les plus défavorisés.
- Les politiques fiscales incitatives, ainsi que les mesures qui favorisent le développement des infrastructures et l'adoption d'un cadre réglementaire pour les entreprises actives dans les secteurs à fort potentiel d'emploi, peuvent contribuer à améliorer la situation de l'emploi des jeunes.
- Il est possible d'optimiser l'impact des investissements publics sur l'emploi des jeunes en veillant à ce que les jeunes travailleurs possèdent les compétences recherchées sur le marché du travail, et bénéficient d'une assistance pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. En ce sens, les liens entre l'investissement dans les infrastructures et les politiques du marché du travail ont un effet positif sur le nombre et la qualité des emplois disponibles pour les jeunes.
- Les portefeuilles intégrés de politiques actives du marché du travail qui ciblent les jeunes défavorisés peuvent les aider à compléter leur transition de l'école à la vie active.
- L'augmentation des investissements publics et des prestations sociales, ainsi que les politiques actives du marché du travail (PAMT), ont un impact positif sur l'emploi des jeunes, notamment sur la participation au marché du travail. L'expérience démontre que le financement public des politiques du marché du travail améliore le ratio emploi /population des jeunes.
- Les politiques et les interventions ciblées visant à faciliter la transition des jeunes travailleurs vers l'économie formelle donnent de meilleurs résultats si elle sont conçues dès le stade initial comme une partie intégrante des politiques macroéconomiques et incluent des mesures d'amélioration du cadre juridique et administratif applicable aux entrepreneurs, ainsi que des mesures visant à promouvoir la qualité de l'emploi des jeunes en leur garantissant le respect de leurs droits au travail, de meilleures conditions d'emploi et une couverture sociale.
- Des réponses coordonnées et des partenariats sont nécessaires pour intensifier les politiques et stratégies qui influent positivement sur la quantité et la qualité des emplois pour les jeunes.

⁶³ Plus d'information sur S4YE est disponible sur le site www.s4ye.org.

Bibliographie

- Almeida, R.; Arbelaez, J.; Honorati, M.; Kuddo, A.; Lohmann, T.; Ovadiya, M.; Pop, L.; Sanparmi Puerta, M. L.; Weber, M. 2012. *Improving access to jobs and earnings opportunities: The role of activation and graduation policies*, Social Protection and Labor Discussion Paper No. 1204 (Washington DC, Banque mondiale).
- Altonji, J. G.; Kahn, L. B.; Speer, J. D. 2014. *Cashier or consultant? Entry labor market conditions, field of study, and career success*, NBER Working Paper n° 20531 (Cambridge MA, National Bureau of Economic Research).
- Assaad, R.; Krafft, C. 2014. « Youth transitions in the Arab World with a focus on the situation of youth in Egypt », document de travail pour « Future of Arab Youth », Silatech workshop, Londres, 24–25 juin.
- Ball, L.; Leigh, D.; Loungani, P. 2011. « Painful medicine », dans *Finance and Development*, vol. 48, n° 3 (Washington DC).
- Behrendt, C. 2013. « Investing in people: Extending social security through national Social Protection Floors », dans I. Islam and D. Kucera (eds): *Beyond macroeconomic stability: Structural transformation and inclusive development* (Genève, BIT/Basingstoke, Palgrave Macmillan).
- Berlingieri, F.; Bonin, H.; Sprietsma, M. 2014. *Youth unemployment in Europe: Appraisal and policy options* (Stuttgart, Robert Bosch Stiftung).
- Bivens, J. 2014. *The short- and long term impact of infrastructure investment on employment and economic activity in the US economy*, EPI Briefing Paper 374 (Washington DC, Economic Policy Institute).
- ; Shierholz, H. 2014. *Lagging demand, not unemployability, is why long-term unemployment remains so high*, EPI Briefing Paper n° 381 (Washington DC, Economic Policy Institute).
- Bourmpoula, E. ; Kapsos, S. 2015. *Youth employment trends across economic classes*, Document de travail pour l'édition 2015 de *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, non publié.
- Brunello, G.; De Paola, M. 2013. *The costs of early school leaving in Europe*, EENEE Rapport analytique n° 17 (Bruxelles, Commission européenne).
- Bureau international du Travail (BIT). 2004. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (Genève).
- . 2005. *Rapport mondial sur l'emploi, 2004-05: Emploi, productivité et réduction de la pauvreté* (Genève).
- . 2006. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* (Genève).
- . 2009. *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: une reprise centrée sur le travail décent*, Rapport du Directeur général, Rapport I(A), Conférence internationale du Travail, 98^e session, Genève.
- . 2010. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, août 2010, Numéro spécial, Impact de la crise mondiale sur les jeunes* (Genève).
- . 2011a. *Upgrading informal apprenticeship systems*, Skills for Employment Policy Brief (Genève).
- . 2011b. *An Introductory guide for employers' organizations : Tackling youth employment challenges* (Turin, Centre est l'organe de formation de l'OIT).
- . 2012. *La crise de l'emploi des jeunes: Il est temps d'agir*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 101^e session, Genève.
- . 2013a. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes: une génération en danger* (Genève).

- 2013b. « Youth guarantees : a response to the youth employment crisis ? », Employment Policy Brief (Genève).
 - 2014a. *World of Work Report 2014 : Developing with jobs* (Genève).
 - 2014b. *World Social Protection Report 2014/15: Building economic recovery, inclusive development and social justice* (Genève).
 - 2015a. *Tendances des modèles économétriques: examen de la méthodologie*, avril (Genève).
 - 2015b. *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – Tendances pour 2015* (Genève).
 - 2015c. *Emploi et questions sociales dans le monde: Des modalités d'emploi en pleine mutation* (Genève).
 - 2015d. *Rapport mondial de 2015 sur le travail des enfants: ouvrir aux jeunes la voie du travail décent* (Genève).
 - 2015e. *Recommandation concernant la transition de l'économie informelle à l'économie formelle*, Conférence internationale du Travail, 104^e session, Genève.
 - 2015f. *Les formes atypiques d'emploi*, Rapport pour discussion à la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi, Genève, 16-19 février.
- Camfield, L. 2006. *The why and how of understanding 'subjective' well-being: Exploratory work by the WeD Group in four developing countries*, WeD Working Paper n° 26, Economic and Social Research Council (ESRC) Research Group on Wellbeing in Developing Countries (Bath).
- Card, D.; DiNardo, J. E. 2002. « Skill-biased technological change and rising wage inequality: Some problems and puzzles », dans *Journal of Labor Economics*, vol 20, n° 4.
- Cazes, S.; Verick, S. (eds). 2013. *Perspectives on labour economics for development* (Genève, BIT).
- Commission européenne (CE); Bureau international du Travail (BIT). 2011. *A review of global fiscal stimulus*, EC-IILS Joint Discussion Paper Series n° 5 (Genève).
- Crowley, L.; Jones, K.; Cominetti, N.; Gulliford, J. 2013. *International lessons: Youth unemployment in the global context*, The Work Foundation, Lancaster University (Lancaster).
- Dennett, J.; Sasser Modestino, A. 2013. *Uncertain futures? Youth attachment to the labor market in the United States and New England*, NEPPC Research Report n° 13-3 (Boston, New England Public Policy Center).
- Divald, S. 2015. *Comparative analysis of policies for youth employment in Asia and the Pacific* (Genève, BIT).
- Ebell, M.; O'Higgins, N. (en cours de publication). *Fiscal policy and the youth labour market*, Employment Working Paper (Genève, BIT).
- Eichhorst, W.; Rinne, U. 2014. *Promoting youth employment through activation strategies*, Employment Working Paper n° 163 (Genève, BIT).
- Elder, S. 2014. *Labour market transitions of young women and men in Asia and the Pacific*, Work4Youth Série de publications n° 19 (Genève, BIT).
- 2015. *What does NEETs mean and why is the concept so easily misinterpreted?*, Work4Youth Mémoire technique n° 1 (Genève, BIT).
 - ; Barcucci, V.; Gurbuzer, Y.; Perardel, Y.; Principi, M. 2015. *Labour market transitions of young women and men in Eastern Europe and Central Asia*, Work4Youth Série de publications n° 28 (Genève, BIT).
 - ; de Haas, H.; Principi, M.; Schewel, K. 2015. *Youth and rural development: Evidence from 25 school-to-work transition surveys*, Work4Youth Série de publications n° 29 (Genève, BIT).
 - ; Kring, S. (en cours de publication). *Young and female – a double strike: A gender analysis of 34 school-to-work transition surveys in developing economies*, Work4Youth Série de publications n° 32 (Genève, BIT).

- Estache, A.; Ianchovichina, E.; Bacon, R.; Salamon, I. 2013. *Infrastructure and employment creation in the Middle East and North Africa* (Washington DC, Banque mondiale).
- Euromove. 2012. *The austerity and reform programmes of five eurozone countries*, Publication en ligne, European Movement, mai.
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound). 2012. *NEETs – Jeunes sans emploi, éducation ou formation: caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).
- . 2014. *Mapping youth transitions in Europe* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).
- . 2015. *Youth entrepreneurship in Europe: Values, attitudes, policies* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). 2014. *L'État de la population mondiale 2014* (New York).
- Frey, B.; Stutzer, A. 2002. *Happiness and economics* (Princeton and Oxford, Princeton University Press).
- Grimshaw, D. 2014. *At work but earning less: Trends in decent pay and minimum wages for young people*, Employment Working Paper n° 162 (Genève, BIT).
- Islam, I.; Kucera, D. (eds.). 2013. *Beyond macroeconomic stability: Structural transformation and inclusive development* (Genève, BIT/Basingstoke, Palgrave Macmillan).
- Islam, R.; Islam, I. 2015. *Employment and inclusive development* (London, Routledge Studies in Development Economics).
- Jacobsen, L.; Mather, M. 2011. « A Post-recession update on U.S. social and economic trends », Population Bulletin Update (Washington DC, Population Reference Bureau).
- Kahn, L. B. 2010. « The long-term labor market consequences of graduating from college in a bad economy », dans *Labour Economics*, vol. 17, n° 2, pp. 303–316.
- Kanol, H.; Khemarin, K.; Elder, S. 2013. *Labour market transitions of young women and men in Cambodia*, Work4Youth Série de publications n° 2 (Genève, BIT).
- Kluve, J. Puerto, S.; Robalino, D.; Romero, J.-M.; Rother, F.; Stoeterau, J.; Weidenkaff, F.; Witte, M. (en cours de publication). *Interventions to improve labour market outcomes of youth: A systematic review of training, entrepreneurship promotion, employment services, and subsidized employment interventions* (Genève, BIT).
- Krillo, K.; Masso, J. 2010. « The part-time/full-time wage gap In Central and Eastern Europe: The case of Estonia », dans SSRN Electronic Journal 01/2010, University of Tartu.
- Lieuw-Kie-Song, M.; Puerto, S.; Tsukamoto, M. (en cours de publication). *Improving labour market outcomes of youth: A review of evidence from public works programmes* (Genève, BIT).
- Lippman, L.H.; Ryberg, R.; Carney, R.; Moore, K.A. 2015. *Key “soft” skills that foster youth workforce success: Toward a consensus across fields* (Bethesda, Child Trends).
- Lutz, W.; Skirbekk, V.; Testa, M.R. 2006. « The low-fertility trap hypothesis: Forces that may lead to further postponement and fewer births in Europe », dans Austrian Academy of Sciences: *Vienna Yearbook of Population Research* (Vienne), pp. 167–192.
- Maselli, I. 2012. « The evolving supply and demand of skills in the labour market », dans *Intereconomics*, vol. 47, n° 1.
- Matsumoto, M.; Henge, M.; Islam, I. 2012. *Tackling the youth employment crisis: A macroeconomic perspective*, Employment Working Paper n° 124 (Genève, BIT).
- McKinsey & Company. 2014. *Education to employment: Getting Europe's youth into work* (Washington DC).
- MercyCorp. 2015. *Youth and consequences: Unemployment, injustice and violence* (Portland).
- Mortimer, J. T. 2010. « The benefits and risks of adolescent employment », dans *Prevention Researcher*, vol. 17, n° 2.

- Nations Unies (ONU). 2013. *Rapport mondial sur la jeunesse: La migration des jeunes et le développement* (New York).
- . 2014a. *A concise report on the world population situation in 2014*, Department of Economic and Social Affairs (New York).
- . 2014b. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2014* (New York).
- Nickell, S.; Bell, B. 1995. « The collapse in demand for the unskilled and unemployment across the OECD », dans *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 11, n° 1, pp. 40-62.
- Nilsson, B. 2015 (en cours de publication). *Does the work-study combination among youth improve the transition path?*, Work4Youth Mémoire technique n° 2 (Genève, BIT).
- O'Higgins, N. 2010. *The impact of the economic and financial crisis on youth employment: Measures for labour market recovery in the European Union, Canada and the United States*, Employment Working Paper n° 70 (Genève, BIT).
- ONU Femmes. 2015. *Transforming economies, realizing rights* (New York).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Rapport mondial de suivi sur l'Education pour Tous, 2000-2015: progrès et enjeux* (2015, Paris).
- Organisation internationale du Travail (OIT). 2015. *Juventud y organizaciones sindicales en América Latina y el Caribe* (Lima, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes).
- Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 2006, *OECD Employment Outlook: Boosting jobs and income* (Paris).
- ; BIT. 2014. *Promoting better labour market outcomes for youth*, Rapport sur l'emploi des jeunes et l'apprentissage, préparé pour la rencontre des ministres de l'Emploi et du travail du G20, Melbourne, Australie, 10-11 sep.
- Phororo, H. 2013. *Rethinking youth employment coordination in East Africa* (Dar es Salaam, BIT).
- Punch, S. 2002. « Youth transitions and interdependent adult-child relations in rural Bolivia », dans *Journal of Rural Studies*, vol. 18, n° 2, pp. 123-133.
- Robone, S.; Jones, A.; Rice, N. 2008. *Contractual conditions, working conditions, health and well-being in the British Household Panel Survey*, Health, Econometrics and Data Group Working Paper 08/19, The University of York.
- Salazar-Xirinachs, J. M.; Nübler, I.; Kozul-Wright, R. (eds.). 2014. *Transforming economies: Making industrial policy work for growth, jobs and development* (Genève, BIT).
- Salverada, W.; Van Klaveren, M.; Van Der Meer (eds). 2008. *Low-wage work in the Netherlands* (New York, Russell Sage Foundation).
- Scarpetta, S.; Sonnet, A. 2012. « Challenges facing European labour markets: Is a skill upgrade the appropriate instrument? », dans *Intereconomics*, vol. 47, n° 1.
- Schleicher, A. (ed.). 2012. *Preparing teachers and developing school leaders for the 21st century: Lessons from around the world* (Paris, OCDE).
- Shehu, E.; Nilsson, B. 2014. *Informal employment among youth: Evidence from 20 school-to-work transition surveys*, Work4Youth Série de publications n° 8 (Genève, BIT).
- Sianesi, B.; Van Reenen, J. 2003. « The returns to education: Macroeconomics », dans *Journal of Economic Surveys*, vol.17, n° 2.
- Siegrist, J.; Benach, J.; McKnight, A.; Goldblatt, P.; Muntaner, C. 2011. *Employment arrangements, work conditions and health inequalities*, Report on new evidence on health inequality reduction, produced by Task group 2 for the Strategic review of health inequalities post 2010, UCL Institute of Health Equity (London, University College).
- Sparreboom, T. 2014. *Skill mismatch in Europe: Statistics Brief* (Genève, BIT).
- ; Albee, A. (eds). 2011. *Towards decent work in sub-Saharan Africa: Monitoring MDG employment indicators* (Genève, BIT).

- ; Staneva, A. 2014. *Is education the solution to decent work for youth in developing economies: Identifying qualifications mismatch from 28 school-to-work transition surveys*, Work4Youth Série de publication n° 23 (Genève, BIT).
- Stuckler, D.; Basu, S. 2013. *The body economic: Why austerity kills* (New York, Basic Books).
- Taylor, M. 2013. *The labour market impacts of leaving education when unemployment is high: Evidence from Britain*, ISER Working Paper Series n° 2013-12, Institute for Social and Economic Research (Colchester, University of Essex).
- Tregenna, F. 2015. *Sectoral dimensions of employment targeting*, Employment Working Paper n° 166, Département de la politique de l'emploi (Genève, BIT).
- youthpolicy.org. 2014. *The state of youth policy in 2014* (Berlin, Youth Policy Press).
- Zhang, Y.; Wang, X.; Chen, K. 2012. *Growth and distributive effects of public infrastructure investments in China*, Working Paper n° 7 (Beijing, Partnership for Economic Policy).

Annexe A. Tableaux supplémentaires

Tableau A.1 Chômage mondial et taux de chômage des jeunes (15–24), adultes (25+), total (15+), 2007–15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p
Chômage des jeunes (millions)	70.5	72.9	76.6	75.6	74.4	74.3	73.9	73.3	73.4
Chômage des adultes (millions)	100.5	106.1	121.5	120.8	120.9	123.0	125.7	126.2	128.2
Chômage total (millions)	171.0	179.0	198.1	196.4	195.3	197.3	199.6	199.4	201.6
Taux de chômage des jeunes (%)	11.7	12.2	12.9	13.0	12.9	13.0	13.0	13.0	13.1
Taux de chômage des adultes (%)	4.0	4.2	4.7	4.6	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Taux de chômage total (%)	5.5	5.7	6.2	6.1	6.0	6.0	6.0	5.9	5.9
Ratios chômage des jeunes/ adultes	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9

e = estimation; p = projection.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Tableau A.2 Taux de chômage des jeunes, monde et régions, 2007–19 (%)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
MONDE	11.7	12.2	12.9	13.0	12.9	13.0	13.0	13.0	13.1	13.1	13.1	13.2	13.2
Hommes	11.3	11.8	12.6	12.5	12.4	12.5	12.6	12.6	12.6	12.7	12.7	12.7	12.7
Femmes	12.3	12.7	13.4	13.7	13.5	13.6	13.5	13.6	13.7	13.8	13.9	13.9	14.0
Economies Développées et UE	12.5	13.3	17.4	18.1	17.6	18.0	17.7	16.6	16.2	15.7	15.4	15.2	15.1
Hommes	12.9	14.0	19.1	19.5	18.6	19.1	18.8	17.6	17.0	16.5	16.1	15.9	15.8
Femmes	12.1	12.5	15.5	16.4	16.5	16.8	16.5	15.5	15.2	14.8	14.6	14.4	14.4
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	17.4	16.8	20.0	18.9	17.9	17.4	16.8	17.2	17.6	17.9	18.0	18.1	18.1
Hommes	17.4	16.6	20.1	18.7	17.5	17.0	16.4	16.9	17.2	17.6	17.7	17.8	17.9
Femmes	17.4	17.2	19.8	19.1	18.5	18.0	17.5	17.8	18.1	18.4	18.5	18.5	18.5
Asie de l'Est	8.2	9.5	9.4	9.3	9.7	10.1	10.4	10.6	10.9	11.2	11.4	11.7	11.9
Hommes	9.0	10.4	10.3	10.2	10.6	11.0	11.4	11.6	11.9	12.3	12.6	12.9	13.1
Femmes	7.3	8.4	8.4	8.3	8.6	9.0	9.2	9.4	9.6	9.8	10.0	10.2	10.3

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Asie du Sud-Est et Pacifique	14.8	14.1	14.0	14.7	13.1	12.7	13.5	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6	13.6
Hommes	14.5	13.7	13.9	14.2	12.8	12.6	13.3	13.3	13.4	13.4	13.4	13.3	13.2
Femmes	15.3	14.7	14.1	15.4	13.3	12.9	13.8	13.9	13.9	14.0	14.1	14.1	14.2
South Asie	8.9	9.8	9.8	9.7	9.7	9.9	9.9	9.9	10.0	10.0	10.1	10.1	10.1
Hommes	8.8	9.5	9.5	9.3	9.4	9.7	9.6	9.7	9.7	9.8	9.8	9.8	9.9
Femmes	9.2	10.4	10.5	10.6	10.6	10.6	10.6	10.6	10.7	10.7	10.7	10.7	10.8
Amérique Latine et les Caraïbes	14.1	13.6	15.5	15.0	14.3	13.5	13.4	13.4	13.9	13.9	13.8	13.8	13.8
Hommes	11.5	11.0	12.9	12.4	11.8	11.1	11.2	11.1	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5
Femmes	18.2	17.5	19.5	19.0	17.9	17.1	16.6	16.8	17.4	17.3	17.2	17.3	17.3
Moyen Orient	23.8	23.9	23.6	26.1	27.6	27.6	27.9	28.2	28.7	29.0	29.1	29.2	29.1
Hommes	20.1	20.0	20.0	21.8	23.0	22.9	23.1	23.5	24.0	24.3	24.5	24.5	24.5
Femmes	37.3	39.1	37.6	42.9	45.2	45.7	46.1	45.9	46.2	46.5	46.5	46.5	46.5
Afrique du Nord	25.2	24.4	24.5	24.2	27.8	29.7	30.2	30.5	30.6	30.7	30.7	30.7	30.7
Hommes	20.7	19.7	18.2	17.9	22.1	24.6	25.2	25.1	24.9	24.7	24.5	24.3	24.2
Femmes	36.9	36.6	40.9	40.3	42.2	42.7	42.8	44.1	44.8	45.4	45.9	46.2	46.3
Afrique Subsaharienne	12.3	12.3	12.5	12.2	12.1	12.1	11.6	11.6	11.6	11.6	11.6	11.6	11.6
Hommes	11.3	11.5	11.7	11.4	11.1	11.0	10.8	10.8	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7
Femmes	13.3	13.2	13.3	13.1	13.3	13.4	12.5	12.6	12.6	12.7	12.7	12.7	12.7

e = estimation; p = projection.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Tableau A.3 Taux d'activité des jeunes, monde et régions, 2000, 2005–15 (%)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p
MONDE	53.2	51.2	50.5	49.8	49.2	48.5	47.7	47.6	47.3	47.4	47.3	47.3
Hommes	61.8	59.4	58.7	57.9	57.3	56.5	55.7	55.5	55.2	55.2	55.2	55.2
Femmes	44.2	42.6	41.9	41.2	40.7	40.0	39.3	39.2	39.0	39.0	38.9	38.9
Economies Développées et UE	52.6	49.9	50.3	49.9	49.8	48.6	47.4	47.0	47.0	47.2	47.4	47.6
Hommes	55.3	52.2	52.7	52.3	52.1	50.6	49.3	48.8	48.9	48.9	49.1	49.3
Femmes	49.7	47.5	47.8	47.5	47.4	46.5	45.4	45.0	45.1	45.3	45.5	45.7
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	43.3	40.2	40.1	40.3	41.3	41.4	40.9	41.1	40.3	40.5	40.6	40.6
Hommes	50.1	47.0	46.9	47.1	48.5	48.4	47.9	48.2	47.3	47.7	47.9	48.0
Femmes	36.4	33.3	33.2	33.2	33.8	34.2	33.6	33.7	32.9	33.0	33.0	32.9
Asie de l'Est	66.3	58.2	57.3	56.6	55.9	55.2	54.2	54.7	55.1	55.1	55.0	54.9
Hommes	66.5	59.2	58.5	58.0	57.5	57.0	56.2	56.7	57.0	57.0	57.0	56.8
Femmes	66.1	57.2	56.0	55.0	54.1	53.2	52.1	52.6	52.9	53.0	52.9	52.8
Asie du Sud-Est et Pacifique	56.4	55.1	54.0	53.2	52.7	52.6	52.3	52.4	52.4	52.4	52.4	52.3
Hommes	63.5	61.8	60.9	59.9	59.6	59.6	59.2	59.4	59.4	59.4	59.4	59.3
Femmes	49.2	48.2	47.1	46.4	45.8	45.6	45.3	45.3	45.3	45.3	45.2	45.1
South Asie	47.8	48.6	47.2	45.6	44.1	42.7	41.4	40.5	39.6	39.6	39.5	39.5
Hommes	66.1	66.2	64.7	62.8	61.0	59.4	57.7	56.6	55.4	55.3	55.2	55.0
Femmes	28.2	29.7	28.5	27.1	25.9	24.9	23.8	23.2	22.6	22.6	22.6	22.6
Amérique Latine et les Caraïbes	54.6	54.2	53.7	53.4	53.3	52.5	52.6	52.4	52.5	52.5	52.5	52.5
Hommes	67.0	65.0	64.4	63.9	63.7	62.7	62.8	62.3	62.3	62.2	62.1	62.1
Femmes	42.1	43.3	42.8	42.8	42.8	42.2	42.2	42.2	42.5	42.5	42.6	42.8
Moyen Orient	32.6	33.3	32.5	31.7	30.8	30.7	30.9	31.1	31.1	31.3	31.3	31.2
Hommes	51.0	50.8	49.6	48.6	47.5	47.3	47.4	47.5	47.4	47.4	47.2	46.9
Femmes	13.4	15.2	14.5	13.9	13.1	13.0	13.2	13.3	13.4	13.7	13.8	13.8
Afrique du Nord	36.1	36.6	34.6	34.1	34.0	33.6	33.4	33.5	33.6	33.6	33.7	33.7
Hommes	50.9	52.1	49.1	48.7	48.4	47.9	47.3	47.4	47.4	47.3	47.2	47.2
Femmes	20.8	20.7	19.8	19.2	19.1	18.9	19.1	19.2	19.4	19.5	19.7	19.8
Afrique Subsaharienne	54.3	54.4	54.3	54.2	54.3	54.2	54.1	54.1	54.2	54.3	54.3	54.4
Hommes	57.0	56.6	56.5	56.4	56.5	56.4	56.3	56.3	56.4	56.5	56.6	56.6
Femmes	51.5	52.1	52.2	52.0	52.1	52.0	51.9	51.9	51.9	52.0	52.1	52.1

e = estimation; p = projection.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Tableau A.4 Ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes, monde et régions, 2000, 2005–15

Région	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p
MONDE	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9
Hommes	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0
Femmes	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.8
Economies Développées et UE	2.4	2.5	2.5	2.6	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5
Hommes	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9	2.6	2.5	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7
Femmes	2.1	2.2	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	2.3	2.5	2.6	2.6	2.6	2.4	2.5	2.5	2.7	2.6	2.6	2.6
Hommes	2.2	2.4	2.4	2.5	2.4	2.3	2.4	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Femmes	2.4	2.7	2.8	2.8	2.8	2.6	2.7	2.7	2.9	2.8	2.8	2.8
Asie de l'Est	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0
Hommes	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9
Femmes	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Asie du Sud-Est et Pacifique	5.1	5.3	5.4	4.8	4.6	4.6	6.0	5.4	5.7	5.9	5.9	5.8
Hommes	5.1	5.2	5.6	4.8	4.5	4.5	6.2	5.7	6.1	6.3	6.2	6.2
Femmes	5.2	5.4	5.1	4.6	4.7	4.7	5.7	5.1	5.3	5.5	5.5	5.5
South Asie	4.0	3.3	3.3	3.5	3.5	3.6	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0	3.9
Hommes	4.0	3.8	3.7	3.8	3.7	3.7	4.7	4.7	4.5	4.4	4.4	4.3
Femmes	3.9	2.7	2.7	3.0	3.0	3.3	3.1	3.2	3.3	3.3	3.3	3.2
Amérique Latine et les Caraïbes	2.5	2.9	2.9	2.9	3.0	2.8	2.8	2.9	3.0	2.9	2.8	2.9
Hommes	2.5	3.0	3.0	3.0	3.1	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	2.9	2.9
Femmes	2.5	2.8	2.9	2.8	2.9	2.8	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9
Moyen Orient	3.7	3.6	3.7	3.7	3.7	3.4	3.5	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8
Hommes	3.9	3.8	3.9	4.0	4.0	3.6	3.8	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1
Femmes	2.9	2.9	2.9	2.8	3.0	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0
Afrique du Nord	2.9	3.5	3.4	3.3	3.4	3.3	3.3	3.4	3.6	3.7	3.6	3.6
Hommes	3.1	3.5	3.4	3.3	3.4	3.2	3.2	3.5	3.9	4.1	4.0	3.9
Femmes	2.3	3.2	3.1	3.1	3.0	3.2	3.1	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9
Afrique Subsaharienne	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
Hommes	2.0	2.1	2.2	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0
Femmes	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8

e = estimation; p = projection.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Tableau A.5 Ratio d'emploi des jeunes par rapport à la population, monde et régions, 2000, 2005–15

Région	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014e	2015p
MONDE	46.3	44.6	44.2	43.9	43.2	42.2	41.5	41.4	41.2	41.2	41.2	41.1
Hommes	54.0	52.0	51.6	51.3	50.5	49.4	48.7	48.6	48.3	48.3	48.3	48.2
Femmes	38.3	36.8	36.4	36.2	35.5	34.7	33.9	33.9	33.7	33.7	33.7	33.6
Economies Développées et UE	45.5	42.8	43.6	43.7	43.2	40.2	38.8	38.7	38.6	38.8	39.5	39.9
Hommes	47.8	44.4	45.5	45.5	44.8	41.0	39.6	39.7	39.6	39.7	40.5	40.9
Femmes	43.0	41.1	41.6	41.8	41.5	39.3	37.9	37.6	37.5	37.8	38.5	38.8
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	34.7	32.9	32.8	33.3	34.3	33.1	33.1	33.7	33.2	33.7	33.6	33.5
Hommes	40.5	38.7	38.6	38.9	40.5	38.7	38.9	39.8	39.3	39.9	39.8	39.7
Femmes	28.8	27.0	26.9	27.5	28.0	27.4	27.2	27.5	27.0	27.2	27.1	27.0
Asie de l'Est	59.9	53.0	52.3	51.9	50.6	50.0	49.2	49.4	49.5	49.4	49.2	49.0
Hommes	59.4	53.3	52.9	52.8	51.5	51.1	50.4	50.7	50.7	50.5	50.3	50.0
Femmes	60.4	52.6	51.6	51.0	49.6	48.7	47.8	48.1	48.2	48.1	47.9	47.7
Asie du Sud-Est et Pacifique	49.0	45.4	44.9	45.3	45.3	45.2	44.6	45.6	45.8	45.3	45.3	45.2
Hommes	55.0	51.7	51.0	51.2	51.4	51.3	50.8	51.8	51.9	51.5	51.5	51.3
Femmes	42.8	39.1	38.6	39.3	39.1	39.1	38.3	39.3	39.5	39.0	38.9	38.8
South Asie	42.9	43.7	42.6	41.5	39.8	38.6	37.4	36.6	35.7	35.7	35.6	35.5
Hommes	59.4	59.7	58.5	57.3	55.2	53.7	52.4	51.3	50.0	50.0	49.8	49.7
Femmes	25.1	26.5	25.6	24.6	23.2	22.3	21.3	20.7	20.2	20.2	20.2	20.2
Amérique Latine et les Caraïbes	45.8	45.3	45.5	45.8	46.1	44.3	44.7	44.9	45.4	45.5	45.5	45.2
Hommes	58.1	56.3	56.6	56.5	56.7	54.6	55.0	55.0	55.4	55.3	55.2	54.9
Femmes	33.5	34.2	34.4	35.0	35.3	34.0	34.2	34.7	35.2	35.5	35.5	35.3
Moyen Orient	24.8	24.9	24.3	24.2	23.4	23.5	22.9	22.5	22.6	22.6	22.5	22.3
Hommes	40.4	39.9	39.1	38.9	38.0	37.8	37.1	36.5	36.5	36.5	36.1	35.7
Femmes	8.4	9.2	8.9	8.7	8.0	8.1	7.5	7.3	7.3	7.4	7.4	7.4
Afrique du Nord	25.2	26.2	25.6	25.5	25.7	25.4	25.3	24.2	23.6	23.5	23.4	23.4
Hommes	37.2	40.2	38.8	38.6	38.8	39.2	38.9	36.9	35.7	35.4	35.4	35.4
Femmes	12.7	11.9	12.1	12.1	12.1	11.1	11.4	11.1	11.1	11.2	11.0	10.9
Afrique Subsaharienne	46.9	47.8	47.6	47.6	47.6	47.4	47.5	47.6	47.6	48.0	48.0	48.0
Hommes	49.9	50.3	50.0	50.0	50.0	49.8	49.9	50.1	50.2	50.4	50.5	50.5
Femmes	43.8	45.2	45.1	45.1	45.2	45.0	45.1	45.0	45.0	45.5	45.5	45.5

e = estimation; p = projection.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, avril 2015.

Tableau A.6 Part des jeunes ni employés, ni scolarisés, ni en formation (NEET), en % de l'ensemble des jeunes, pays européens, années choisies (%)

	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Union Européenne (28 countries)	12.7	10.9	12.4	12.7	12.9	13.1	13.0	12.4
Allemagne	10.9	8.4	8.8	8.3	7.5	7.1	6.3	6.4
Autriche	8.6	7.4	8.2	7.4	7.3	6.8	7.3	7.7
Belgique	13.0	10.1	11.1	10.9	11.8	12.3	12.7	12.0
Bulgarie	25.1	17.4	19.5	21.8	21.8	21.5	21.6	20.2
Chypre	19.5	9.7	9.9	11.7	14.6	16.0	18.7	17.0
Croatie	16.7	11.6	13.4	15.7	16.2	16.6	19.6	19.3
Danemark	4.3	4.3	5.4	6.0	6.3	6.6	6.0	5.8
Espagne	13.0	14.3	18.1	17.8	18.2	18.6	18.6	17.1
Estonie	10.6	8.7	14.5	14.0	11.6	12.2	11.3	11.7
Finlande	7.8	7.8	9.9	9.0	8.4	8.6	9.3	10.2
France	10.9	10.2	12.4	12.3	11.9	12.1	11.2	10.7
Grèce	15.9	11.4	12.4	14.8	17.4	20.2	20.4	19.1
Hongrie	12.9	11.5	13.6	12.6	13.2	14.8	15.5	13.6
Irlande	10.9	15.0	18.6	19.2	18.8	18.7	16.1	15.2
Islande	4.6	4.5	7.7	7.4	6.7	5.9	5.5	5.9
Italie	17.1	16.6	17.6	19.0	19.7	21.0	22.2	22.1
Lettonie	10.6	11.8	17.5	17.8	16.0	14.9	13.0	12.0
Lituanie	8.8	8.8	12.1	13.2	11.8	11.2	11.1	9.9
Luxembourg	5.5	6.2	5.8	5.1	4.7	5.9	5.0	6.3
Malta	11.9	8.3	9.9	9.5	10.2	10.6	9.9	11.5
Norvège	8.3	4.1	5.0	4.9	5.0	5.2	5.6	5.5
Pays-Bas	5.3	3.4	4.1	4.3	3.8	4.3	5.1	5.0
Pologne	13.9	9.0	10.1	10.8	11.5	11.8	12.2	12.0
Portugal	11.1	10.2	11.2	11.4	12.6	13.9	14.1	12.3
République tchèque	13.3	6.7	8.5	8.8	8.3	8.9	9.1	8.1
Roumanie	16.8	11.6	13.9	16.6	17.5	16.8	17.0	17.0
Royaume Uni	8.4	12.1	13.2	13.6	14.2	13.9	13.2	11.9
Slovaquie	15.8	11.1	12.5	14.1	13.8	13.8	13.7	12.8
Slovénie	8.9	6.5	7.5	7.1	7.1	9.3	9.2	9.4
Suède	10.5	7.8	9.6	7.7	7.5	7.8	7.5	7.2
Suisse	7.2	6.3	8.1	6.7	6.7	6.9	7.1	7.3

Note: Groupe d'âge 15–24 ans.

Source: Eurostat, Base de données de l'Enquête sur la population active de l'UE.

Tableau A.7 Emploi des classes moyenne et pauvre, par âge et région, 1993 et 2013

Région	Année	Jeunes (15–24)		Adultes (25+)	
		Pauvres ou quasi-pauvres	Classe moyenne émergente	Pauvres ou quasi-pauvres	Classe moyenne émergente
Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI	1993	39.7	60.3	26.8	73.2
	2013	20.5	79.5	13.7	86.3
Asie de l'Est	1993	94.7	5.3	90.4	9.6
	2013	40.1	59.9	39.4	60.6
Asie du Sud-Est et Pacifique	1993	88.3	11.7	85.6	14.4
	2013	66.9	33.1	61.7	38.3
South Asie	1993	97.8	2.2	96.1	3.9
	2013	93.9	6.1	90.5	9.5
Amérique Latine et les Caraïbes	1993	44.7	55.3	37.5	62.5
	2013	22.4	77.6	17.0	83.0
Moyen Orient	1993	47.9	52.1	36.9	63.1
	2013	35.5	64.5	26.6	73.4
Afrique du Nord	1993	77.0	23.0	72.0	28.0
	2013	59.2	40.8	56.3	43.7
Afrique Subsaharienne	1993	94.5	5.5	90.2	9.8
	2013	92.2	7.8	86.9	13.1
Monde en développement	1993	86.0	14.0	79.6	20.4
	2013	64.0	36.0	55.2	44.8

Note: Voir le tableau 3.2 pour la définition des niveaux de revenu
Source: Bourmpoula et Kapsos (2015).

Tableau A.8 Taux de chômage des jeunes, définition stricte et assouplie, pays ETVA (%)

Pays	Taux de chômage (assoupli)	Taux de chômage (strict)
Arménie	35.4	30.2
Bangladesh	10.9	10.3
Benin	14.3	9.1
Brésil	26.6	17.9
Cambodge	3.8	2.1
Colombie (zones urbaines)	13.7	12.5
Egypte	22.8	15.7
El Salvador	38.3	19.9
Fédération de Russie	15.9	11.7
Jamaïque	44.9	33.0
Jordanie	30.0	24.1
Kirghizistan	6.9	4.0
Liberia	37.0	19.8
Ex-République yougoslave de Macédoine	46.7	43.3
Madagascar	2.2	1.3
Malawi	18.9	7.8
Népal	28.9	19.2
Ouganda	13.3	5.0
Pérou (zones urbaines)	18.8	10.6
République de Moldovie	15.4	14.1
Samoa	20.7	16.7

Pays	Taux de chômage (assoupli)	Taux de chômage (strict)
Tanzanie, République. Unie de	38.3	21.1
Territoires Palestiniens Occupés	49.1	37.0
Togo	16.8	7.5
Tunisie	37.4	31.8
Ukraine	21.4	16.8
Viet Nam	4.9	2.8
Zambie	38.0	17.7

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de 28 pays ETVA. Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

Tableau A.9 Taux de chômage des jeunes, selon le niveau de scolarité complétée, pays ETVA, 2012/13

Pays	≤ Primaire	Secondaire	Tertiaire
Armenia	—	27.6	29.5
Bangladesh	5.3	12.3	26.1
Bénin	4.7	22.7	39.3
Brésil	15.2	14.8	8.3
Cambodge	2.0	1.4	3.8
Colombie (zones urbaines)	9.4	11.2	13.0
Egypte	3.6	17.1	34.0
El Salvador	13.4	26.0	18.4
Fédération de Russie	17.1	9.9	9.4
Jamaïque	34.9	34.2	21.8
Jordan	22.8	20.3	29.5
Kirghizistan	1.1	3.3	9.3
Liberia	13.1	26.3	21.4
Ex-République yougoslave de Macédoine	52.9	45.6	42.0
Madagascar	0.9	1.7	10.8
Malawi	8.0	11.5	9.4
Népal	9.8	9.7	22.9
Ouganda	4.9	7.1	8.6
Pérou (zones urbaines)	4.2	8.8	8.3
République de Moldova	39.7	19.3	7.8
Samoa	9.1	20.0	11.6
République Unie de Tanzanie	10.8	28.5	30.8
Territoires Palestiniens Occupés	35.4	32.9	45.1
Togo	4.0	7.9	29.5
Tunisie	25.9	30.2	49.4
Ukraine	67.7	18.1	9.3
Viet Nam	1.3	2.9	7.6
Zambie	11.6	23.1	19.7

— = négligeable

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de 28 pays ETVA. Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

Tableau A.10 Incidence de la sur-éducation et de la sous-scolarisation des jeunes, pays européens, années choisies (données fondées sur la CITE, en %)

Pays	Sur-éducation						Sous-éducation					
	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Allemagne	7.3	8.5	6.1	10.3	4.7	11.7	34.4	33.0	33.4	29.9	44.2	28.5
Autriche	3.4	4.0	3.7	8.7	...	...	38.1	43.0	40.2	31.1	...	...
Belgique	8.2	15.5	9.7	11.8	18.5	10.2	24.7	19.8	29.2	18.0	24.0	21.6
Bulgarie	5.5	5.7	14.7	10.1	...	...	21.2	21.0	18.1	16.6	...	...
Chypre	22.6	21.3	33.2	36.1	...	...	11.6	8.9	10.8	0.0	...	...
Croatie	16.6	13.3	...	...	...	...	13.6	6.3	...	...	...	...
Danemark	15.1	12.9	6.5	7.7	8.9	15.8	28.3	25.0	31.8	33.1	38.6	31.6
Espagne	14.8	13.1	14.7	12.4	12.7	19.7	37.2	40.7	46.3	42.8	35.8	38.7
Estonie	8.0	8.9	9.8	16.5	12.3	...	25.9	30.5	32.9	23.7	22.7	...
Fédération de Russie	24.6	32.8	26.4	48.5	...	...	11.8	8.1	9.1	2.3	...	...
Finlande	14.1	14.9	11.9	10.4	10.6	12.8	16.5	21.3	19.4	16.4	18.4	18.8
France	24.0	19.0	15.9	12.1	14.6	...	9.6	15.4	11.4	22.8	16.6	...
Grèce	11.3	21.8	16.2	15.3	...	...	33.8	18.1	24.4	18.1	...	...
Hongrie	4.9	8.9	11.8	23.6	10.4	14.3	21.5	24.2	17.3	16.9	5.5	12.4
Irlande	21.0	15.9	28.5	38.5	18.2	26.0	25.4	21.9	20.9	10.5	16.6	7.6
Islande	23.3	3.9	...	...	...	...	34.9	49.7	...	...	...	...
Israël	14.4	21.0	15.0	10.9	...	...	31.2	24.1	26.8	26.7	...	...
Italie	4.5	5.3	...	...	...	...	45.2	35.9	...	...	...	...
Kosovo	17.6	...	...	...	...	...	24.3	...	...	...	...	...
Lettonie	9.0	17.4	...	...	...	...	25.1	13.5	...	...	...	...
Lituanie	15.7	16.5	...	...	...	...	12.4	13.1	...	...	...	...
Luxembourg	5.6	3.8	...	...	...	...	39.2	39.6	...	...	...	...
Norvège	4.9	18.4	13.5	10.6	10.9	6.8	14.3	13.0	9.5	15.0	16.0	22.6
Pays-Bas	4.9	4.6	7.3	3.1	5.9	8.1	46.5	41.3	49.1	39.7	45.0	33.2
Pologne	8.7	9.5	11.4	11.9	11.6	12.2	46.6	41.5	34.9	34.7	23.2	21.7
Portugal	4.7	3.9	4.7	7.3	9.0	9.0	58.7	55.7	50.9	42.9	36.6	40.1
République tchèque	6.0	6.4	5.4	6.8	10.9	...	25.8	23.9	28.8	18.2	18.5	...
Roumanie	8.1	14.5	...	...	...	...	31.1	29.4	...	...	...	...
Royaume Uni	9.4	11.2	19.9	12.0	24.0	21.0	45.4	34.4	35.7	32.3	25.5	24.7
Slovaquie	8.3	6.6	12.7	11.7	10.6	...	22.3	17.8	22.2	27.5	13.7	...
Slovénie	7.5	9.2	6.0	14.5	14.4	13.2	20.1	20.6	23.3	24.8	20.2	12.2
Suède	4.3	7.0	8.8	7.9	11.1	9.0	21.5	18.2	18.7	16.3	19.7	14.2
Suisse	4.7	7.6	4.0	4.6	3.7	5.0	47.4	33.6	34.4	35.8	42.2	34.3
Turquie	5.8	8.0	...	...	...	...	43.8	48.4	...	...	...	...
Ukraine	38.3	40.2	20.3	30.0	...	...	4.0	5.5	10.0	2.4	...	...

Notes: ... = données non disponibles. Groupe d'âge 15–24 ans.

Source: Sparreboom (2014), tableaux A4 et A6. Données originales de l'Enquête sociale européenne.

Tableau A.11 Emploi vulnérable, emploi salarié occasionnel, emploi temporaire (régulier), jeunes travailleurs par sexe, 25 pays ETVA, 2012/13 (%)

	Hommes			Femmes		
	Emploi vulnérable (a)	Emploi salarié occasionnel (b)	Emploi salarié temporaire (c)	Emploi vulnérable (a)	Emploi salarié occasionnel (b)	Emploi salarié temporaire (c)
Armenia	25.2	1.9	8.5	20.8	0.4	7.9
Bangladesh	43.1	9.2	0.2	41.7	1.5	0.7
Benin	67.8	1.3	2.5	77.2	0.2	0.8
Brésil	20.3	3.0	1.9	23.8	1.5	2.7
Cambodge	60.6	6.8	4.6	67.6	3.4	4.0
El Salvador	37.6	9.6	4.6	46.1	7.9	2.9
Fédération de Russie	10.4	0.5	2.1	7.0	0.5	1.4
Jamaïque	28.7	9.6	3.4	31.2	3.5	4.1
Jordan	5.2	1.4	2.2	1.3	0.7	8.2
Kirghizistan	49.4	1.1	7.4	62.4	1.4	3.5
Liberia	66.1	4.7	0.8	83.1	0.8	0.5
Ex-République yougoslave de Macédoine	32.7	0.2	16.5	22.2	0.1	14.5
Madagascar	79.8	2.9	2.4	85.3	1.8	1.9
Malawi	71.3	9.7	2.9	82.3	6.5	1.6
Népal	42.3	2.9	6.4	64.6	3.2	4.6
Ouganda	62.8	5.0	2.0	80.8	2.4	0.4
Pérou (zones urbaines)	28.2	27.1	17.8	27.2	21.3	24.0
République de Moldova	26.5	2.4	5.9	13.3	0.6	6.2
République Unie de Tanzanie	46.3	9.9	2.4	64.9	1.0	0.6
Territoires Palestiniens Occupés	16.0	2.8	4.1	14.5	1.0	4.8
Togo	65.3	3.2	2.7	77.6	1.0	1.1
Tunisie	21.2	3.2	9.8	20.2	1.6	24.2
Ukraine	11.5	1.2	1.1	8.3	0.7	1.5
Viet Nam	36.0	5.0	13.5	43.9	0.7	10.7
Zambie	47.0	10.2	4.6	57.1	6.4	3.0

Notes: Groupe d'âge 15–29 ans. L'emploi vulnérable est la somme des personnes qui travaillent à leur compte et des travailleurs collaborant à l'entreprise familiale. Les travailleurs occasionnels sont les salariés embauchés pour une période inférieure à 12 mois, parce qu'il s'agit d'un contrat saisonnier ou occasionnel, ou d'une embauche pour une tâche déterminée. Les données ont également été filtrées afin d'exclure les personnes ayant déclaré que la périodicité du paiement du salaire excédait un mois. L'emploi temporaire (régulier) est l'emploi salarié d'une durée inférieure à 12 mois.

Source: Calculs des auteurs sur la base des données de 25 pays ETVA (à l'exclusion de la Colombie, de l'Egypte et de Samoa). Voir à l'Annexe B l'information générale sur la période de référence, etc.

Annexe B. Information générale concernant les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active

Le BIT a mené les enquêtes sur la transition de l'école à la vie active (ETVA) entre 2012 et 2015 dans le cadre du projet Work4Youth (W4Y), partenariat conclu entre le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes et la Fondation MasterCard. Projet quinquennal doté d'un budget de 14,6 millions de \$ E.-U., censé s'étendre jusqu'au milieu de l'année 2016, il a pour objectif de «promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et les jeunes femmes par les connaissances et l'action». L'objectif immédiat du partenariat est de produire plus d'informations, et de meilleure qualité, sur le marché du travail concernant spécifiquement les jeunes dans les pays en développement, en mettant notamment l'accent sur leurs parcours de transition vers le marché du travail. Le postulat est que les gouvernements et les partenaires sociaux dans les pays ciblés par le projet seront mieux préparés pour concevoir des politiques et des programmes efficaces une fois qu'ils disposeront d'informations détaillées sur: i) les attentes des jeunes quant aux parcours de transition et à la qualité du travail; ii) les attentes des employeurs par rapport aux jeunes candidats; iii) les problèmes qui entravent l'adéquation de l'offre et la demande; et, iv) les politiques et programmes qui peuvent avoir un véritable impact dans ce domaine. Le tableau suivant donne des informations sur les partenaires de mise en œuvre, la taille des échantillons et les périodes de référence. On trouvera des données plus détaillées sur le site www.ilo.org/w4y.

Tableau B.1 Information générale sur les Enquêtes sur la transition de l'école à la vie active

Pays	Partenaire de mise en œuvre	Taille de l'échantillon	Couverture géographique	Période de référence
Arménie	National Statistical Service	3 216	Nationale	Oct.–nov. 2012
Bangladesh	Bureau of Statistics	9 197	Nationale	Jan.–mars 2013
Bénin	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique	6 917	Nationale	Déc. 2012
Brésil	ECO Assessoria em Pesquisas	3 288	Nationale	Juin 2013
Cambodge	Institut national de la statistique	3 552	10 provinces	Juil.–août 2012
Colombie	Departamento Administrativo Nacional de Estadística	6 416	Zones urbaines	Sept.–nov. 2013
Egypte	Agence centrale pour la mobilisation publique et la statistique	5 198	Nationale	Nov.–déc. 2012
El Salvador	Dirección General de Estadística y Censos	3 451	Nationale	Nov.–déc. 2012
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique de la Russie	3 890	11 régions	Juil. 2012
Jamaïque	Statistical Institute of Jamaica	2 584	Nationale	Fév.–avr. 2013
Jordanie	Département de statistique	5 405	Nationale	Déc. 2012–jan. 2013
Kirghizistan	Commission nationale de la statistique	3 930	Nationale	Juil.–sept. 2013
Liberia	Liberian Institute of Statistics and Geo-Information Services	1 876	Nationale	Juil.–août 2012

Pays	Partenaire de mise en œuvre	Taille de l'échantillon	Couverture géographique	Période de référence
Ex-République yougoslave de Macédoine	Bureau gouvernemental de statistique	2 544	Nationale	Juil.–sept. 2012
Madagascar	Institut National de la Statistique	3 300	Nationale	Mai–juin 2013
Malawi	Office national de statistique	3 102	Nationale	Août–sept. 2012
Népal	Center for Economic Development and Administration	3 584	Nationale	Avr.–mai 2013
Ouganda	Bureau of Statistics	3 811	Nationale	Fév.–avr. 2013
Pérou	Instituto Nacional de Estadística e Informática	2 464	Zones urbaines	Déc. 2012–fév. 2013
République de Moldova	Bureau national de statistique	1 158	Nationale	Jan.–mars 2013
République-Unie de Tanzanie	Université de Dar-es-Salaam, Département de la statistique	1 988	Nationale	Fév.–mars 2013
Samoa	Bureau of Statistics	2 914	Nationale	Nov.–déc. 2012
Territoires palestiniens occupés	Bureau central de statistique	4 320	Nationale	Août–sept. 2013
Togo	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale	2 033	Nationale	Juil.–août 2012
Tunisie	Institut National de la Statistique	3 000	Nationale	Fév.–mars 2013
Ukraine	Centre ukrainien pour les réformes sociales	3 526	Nationale	Fév. 2013
Viet Nam	Bureau de la statistique générale	2 722	Nationale	Déc. 2012–jan. 2013
Zambie	IPSOS Synovate Zambia	3 206	Nationale	Déc. 2012

Annexe C. Etudes régionales sur l'emploi des jeunes ⁶⁴

Asie et Pacifique

Elder, S. 2014. *Labour market transitions of young women and men in Asia and the Pacific*, Work4Youth Série de publications n° 19 (Genève, BIT).

Lim, C.; Grant, A. 2014. *Unleashing youth in Asia* (Kuala Lumpur and Singapore, McKinsey Center for Government).

Regional Coordination Mechanism/United Nations Development Group (RCM/UNDG) Thematic Working Group on Youth. (en cours de publication). *Switched on: Youth at the heart of sustainable development in Asia-Pacific* (Bangkok).

Europe centrale et du Sud-Est (hors UE) et CEI

Arias, O. S.; Sánchez-Páramo, C.; Dávalos, M. E.; Santos, I.; Tiongson, E. R.; Gruen, C.; de Andrade Falcão, N.; Saiovici, G.; Cancho, C. A. 2014. *Back to work: Growing with jobs in Europe and Central Asia* (Washington, DC, Banque mondiale).

Bureau international du Travail (BIT). 2015. *Good practices on the elimination of child labour in Central Asia*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (Genève).

Elder, S.; Barcucci, V.; Gurbuzer, V.; Perardel, Y.; Principi, M. 2015. *Labour market transitions of young women and men in Eastern Europe and Central Asia*, Work4Youth Série de publications n° 28 (Genève, BIT).

Economies développées et UE

Carcillo, S.; Fernández, R.; Königs, S.; Minea, A. 2015. *NEET youth in the aftermath of the crisis*, Social, Employment and Migration Working Papers n° 164 (Paris, OCDE).

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound). 2012. *NEETs – Jeunes sans emploi, éducation ou formation: caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).

—. 2014. *Mapping youth transitions in Europe* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).

Hawley, J.; Hall-Nevala, A. M.; Weber, T. 2012. *Effectiveness of policy measures to increase the employment participation of young people* (Luxembourg, Bureau des publications de l'UE).

Amérique latine et Caraïbes

Bureau international du Travail (BIT). 2015. *Formalizando la informalidad juvenil: Experiencias innovadoras en América Latina y el Caribe* (Lima).

Díaz, J. J.; Dema, G.; Chacaltana, J. 2015. *¿Qué sabemos sobre los programas y políticas de primer empleo en América Latina?* (Lima, BIT).

⁶⁴ L'Annexe ne donne qu'une liste partielle des nombreuses études régionales publiées sur les questions liées au marché du travail des jeunes.

González-Velosa, C.; Ripani, L.; Rosas_Shady, D. 2012. *How can job opportunities for young people in Latin America be improved?*, Labor Markets and Social Security Unit, Technical Notes n° IDB-TN-345 (Washington DC, Banque inter-américaine de développement).

Moyen Orient et Afrique du Nord

Gebel, M.; Heyne, S. 2014. *Transitions to adulthood in the Middle East and North Africa: Young women's rising?* (New York, Palgrave Macmillan).

Salehi-Isfahani, D. 2015. *Inequality of opportunity in education and youth employment in MENA*, Silatech Working Paper n° 15-1 (Doha, Silatech).

Tzannatos, Z. 2014. *Labour demand and social dialogue: Two binding constraints for decent work for youth in the Arab Region*, Employment Working Paper n° 164, Département de la politique de l'emploi (Genève, BIT).

Afrique sub-saharienne

Anyanwu, J. C. 2014. *Does intra-African trade reduce youth unemployment in Africa?*, Working Paper Series n° 201 (Tunis, Banque africaine du développement).

Elder, S.; Koné, K. S. 2014. *Transitions vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique sub-saharienne*, Work4Youth Série de publications n° 9 (Genève, BIT).

Filmer, D.; Fox, L. 2014. *Youth employment in sub-Saharan Africa* (Washington DC, Banque mondiale).

Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015

L'édition 2015 de *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes* intègre l'information la plus récente sur les marchés du travail du monde entier, et décrit la place qu'y occupent les jeunes. Présentant des données actualisées sur les indicateurs clés et les tendances des marchés du travail des jeunes, le rapport analyse particulièrement leur volatilité persistante et leurs aspects structurels.

Le rapport de cette année montre que le nombre de jeunes chômeurs dans le monde a baissé depuis le sommet atteint durant la crise, mais que le taux mondial de chômage des jeunes se maintient obstinément à 13 pour cent. La reprise amorcée à la suite de la Grande récession n'a pas profité à tous; dans les économies développées, les perspectives pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail en 2015 sont meilleures que pour ceux qui y ont accédé durant les cinq années précédentes, mais ces derniers continuent de connaître le chômage de longue durée et l'emploi temporaire. Parallèlement, l'instabilité d'emploi et la pauvreté au travail restent le lot commun aux jeunes des pays en développement. Au niveau mondial, quelque deux-cinquièmes des jeunes actifs sont chômeurs, ou restent pauvres même s'ils travaillent. Se fondant sur les résultats des enquêtes sur la transition de l'école à la vie active, menées dans le cadre du partenariat *Work4Youth* avec la Fondation MasterCard, le rapport met en évidence la sous-utilisation des jeunes travailleurs, qui occupent un emploi irrégulier ou qui ne correspond pas à leurs compétences. Le rapport analyse également la notion d'emploi atypique en fonction du contexte économique – pays développés ou en développement.

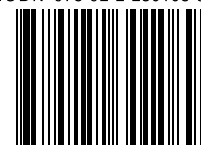
Le rapport présente les enseignements tirés des méthodes qui donnent de bons résultats en matière d'emploi des jeunes, et des réponses politiques innovantes apportées au problème. Idéalement, ces politiques devraient orienter l'action future dans le domaine de l'emploi des jeunes, et les pays devraient continuer à donner la priorité aux jeunes dans leur programme politique au niveau national.

Octobre 2015



006.65	0.887983	+1.922523006
-0.657987	+1.987523006.82	-0
0.887987	+1.987523006.60	-0.8
+1.0075230.887984	+1.987523006.64	
+1.997523006.65	0.887986	+1.
-0.327987	+1.987523006.59	-0.
+1.987521006.65	0.-887987	+1
0.807987	+1.987523	0.887983
-0.883988	0.887987	+1.9875230
0.894989	+1.987523006.65	0.8

ISBN 978-92-2-230108-9



9 789222 301089